

Institut d'Études Politiques de Toulouse
5ème année du parcours « Politique, Discrimination, Genre »

«Les politiques locales de répression de la prostitution: une construction de la déviance pour l'administration de l'espace public. Conséquences sur les conditions matérielles d'existence des prostitué-e-s de rue. Étude de cas sur l'arrêté municipal « Troubles prostitution » à Toulouse. »

Mémoire préparé sous la direction d'Eric Darras
Présenté par Alice Mantel

Année universitaire 2015-2016

Avertissement

L'IEP de Toulouse n'entend donner aucune approbation, ni improbation, dans les mémoires de recherche. Ces opinions doivent être considérées comme propres à l'auteur.

Remerciements

A l'équipe de l'association Grisélidis pour son accueil, et pour m'avoir permis de réaliser mon
enquête de terrain

A tous-te-s les travailleur-se-s du sexe croisé-e-s et rencontré-e-s

Ainsi qu'à Catherine Simon pour sa relecture plus qu'attentive.

Résumé du mémoire :

Cette recherche porte sur la mise en place de l'arrêté municipal « Troubles prostitution » pour en analyser les répercussions sur les prostitué-e-s de rue à Toulouse. Nous envisagerons les mécanismes de définition d'une politique publique, ici particulièrement en lien avec un sujet clivant qui appelle à des prises de positions morales des parties en présence qui initient et mènent à bien une action publique. Nous analyserons la place des prostitué-e-s dans la société par une lecture des rapports sociaux de sexe, puis du croisement des oppressions que peuvent vivre les membres de cette communauté. Nous parlerons des stratégies d'évitement que mettent en place les travailleur-se-s du sexe ciblées par une politique répressive, en nous demandant si peuvent émerger des stratégies collectives.

Mots clés : travail du sexe, action publique, déviance, stigmaté, intersectionnalité

Table des matières

Introduction.....	1
I.Présentation générale et liens théoriques.....	1
II.Problématique et hypothèses.....	8
III.Démarche de terrain.....	11
IV.Annonce du plan.....	16
I. « La » prostituée, construction mouvante d'une catégorie d'indésirable.....	17
Section 1. Une difficile appréhension : l'entrecroisement permanent des catégories de régimes associés à la prostitution	17
A.De l'importance d'une définition des termes.....	17
B.Les différents traitements juridiques consacrés à la prostitution.....	25
Section 2. Pour l'élaboration d'un arrêté : la mise en exergue d'un problème public qui passe par la désignation de la déviance	37
A.Genèse d'un arrêté municipal : construction de l'objet de la prostitution en tant que problème public, quand les législations nationales sont jugées insuffisantes. L'exemple de Toulouse.....	37
B.La réaction du corps social : la construction de la déviance qui émerge en creux de la dénonciation des nuisances.	48
II. La gestion d'un problème politique par son invisibilisation : éloignement des prostitué-e-s et dynamiques de gentrification.....	54
Section 1. Une limite des pouvoirs municipaux en façade.....	54
A.Une politique publique en apparence neutre sur la prostitution.....	54
B.Déplacements successifs, relations de voisinages entre prostitué-e-s et nouvelle cartographie du danger.....	61
Section 2. ... qui occulte une dynamique de gentrification. Étude de cas sur le quartier Matabiau	69
A.Sous le discours officiel : panique issue de la menace de la perte de la valeur foncière, perspective des riverains.....	69
B.L'enjeu d'éloignement des travailleur-e-s du sexe du centre-ville : des secteurs stratégiques	75
III. La géographie de la prostitution à l'aune de discriminations systémiques.....	82
Section 1. Les prostituées ciblées par l'arrêté municipal correspondent à une certaine catégorie de femmes.....	82
A.La hiérarchisation au sein de l'espace social de la prostitution. Certain-e-s travailleur-se-s du sexe seraient-ils/elles plus acceptables que d'autres ?	82
B.Abus de pouvoir, dérives dans l'application de l'arrêté : des discriminations systémiques	91
Section 2 : Résistances et négociations.....	101
A.Des formes de stratégies mises en place pour contourner les expressions de l'interdiction	101
B.Négociations, marges de manœuvre des fonctionnaires : failles dans la mise en œuvre de l'action publique et intervention d'acteurs extérieurs.....	109
Conclusion.....	115
Bibliographie.....	120

ANNEXES	127
Arrêté municipal « Troubles prostitution ».....	128
Grille d'entretien.....	131
Entretien avec Mr G. et Mr B., Comité de quartier de Barrière de Paris, le 3 mai 2016 – Durée: 53min43.....	133
Entretien avec C. C. et F.R.....	145
Entretien avec Mr Babin, directeur de la sûreté départementale à la Police Nationale, vendredi 3 juin 2016 – Durée: 50 minutes	156
Consultation du « Cahier des agressions avant le début de mon stage, extrait des témoignages recensés en lien avec l'arrêté municipal.....	173
Entretien avec L., travailleuse du sexe, le 7 juillet 2016 – Durée : 40 minutes.....	185

I. Présentation générale et liens théoriques

« Monsieur le Préfet, Depuis près d'un an, la présence de nombreuses prostituées d'origine africaine, dans le quartier de la gare [...] porte atteinte à la tranquillité publique et constitue une nuisance insupportable pour les résidents [...]. En conséquence, nous vous demandons instamment, en vertu du pouvoir de police administrative qui vous est conféré (article 2212n° 2 du code général des collectivités territoriales) de prendre un arrêté interdisant la présence de toute prostituée dans le quartier concerné, afin de rétablir l'ordre public. [...]. Le président de l'association Laënnec- Saint Hélier. » Rennes, septembre 2002¹

La prostitution de rue a entraîné, sur la dernière décennie et dans plusieurs grandes villes de France, des mobilisations de riverain-e-s réclamant sa disparition. Lilian Mathieu décrit le contexte de création de la Loi pour la Sécurité Intérieure en 2002, « favorable à l'adoption de mesures répressives (...). Très vite, les maires de plusieurs villes (dont Orléans, Strasbourg, Metz, et Lyon) anticipent l'instauration de cette loi en interdisant le racolage sur tout ou partie du territoire communal ». En novembre 2013, c'est la commune d'Albi qui a publié un arrêté réglementant l'exercice de la prostitution sur le secteur environnant la gare SNCF et en octobre 2015, la ville de Montpellier a mis en place un arrêté similaire. Il semble que l'application de politiques locales proscrivant la prostitution dans des zones définies, ne l'autorisant qu'au sein de secteurs délimités se constitue en modèle de référence d'administration de l'espace public dans les villes françaises. Ainsi, la ville de Toulouse ne déroge pas à la règle et en juillet 2014 le maire, Jean-Luc Moudenc a promulgué un arrêté municipal intitulé « Troubles prostitution », qui stipule dans son premier article qu'il est « interdit aux personnes se livrant à la prostitution de stationner ou de se livrer à des allées et venues répétées sur les rues, quais,

¹ SANSELME Franck., 2004, «Des riverains à l'épreuve de la prostitution. Fondements pratiques et symboliques de la morale publique», Les annales de la recherche urbaine, n° 95, pp. 111-117

places, trottoirs, espaces de stationnement et voies privées ouvertes à la circulation publique situés dans les périmètres suivants : (...) »², et l'arrêté de détailler les cinq secteurs de la ville de Toulouse où les prostitué-e-s se sont vues interdire la présence dans l'espace. L'arrêté municipal a ensuite été étendu en janvier 2015, s'élargissant à un nouveau quartier après les mobilisations des riverain-e-s impacté-e-s par les « troubles à l'ordre public » que la présence de prostitué-e-s générait.

Cet établissement d'un « centre moral et de marges immorales » (Séchet, 2009) est le produit des mobilisations concordantes de comités de quartiers, appuyés par la presse locale et qui, par différents moyens dénoncent les « nuisances »³ introduites par la prostitution au sein des quartiers, exigeant une réponse publique. Les prostitué-e-s sont clairement perçu-e-s comme une « menace sociale pour l'harmonie et l'unité d'une communauté »⁴, venant mettre à mal l'organisation au sein des quartiers habités. La réponse donnée par la municipalité de Toulouse a donc été la mise en place d'un arrêté interdisant la prostitution sur les secteurs dénoncés par les riverain-e-s, et ce sont les mécanismes à l'œuvre de la mise en place de cette politique publique que nous étudierons ici. A deux ans de la première application de l'arrêté municipal, nous avons pour ambition de dresser un panorama de la situation comme une esquisse de bilan, concernant aussi bien les riverain-e-s mobilisés des quartiers, que les prostitué-e-s ciblé-e-s par l'action de la commune.

Nous avons voulu comprendre les retombées de cette politique. Il nous a paru pertinent d'en étudier les mécanismes, et de cerner la globalité des enjeux, du côté de la Mairie comme de celui des riverains, qui ont amené ces différents acteurs à œuvrer dans la même direction. Si notre étude concerne une dynamique à l'œuvre sur toute la ville de Toulouse, une attention particulière sera portée à l'action du comité de quartier de Barrière de Paris, dernier quartier en date à s'être mobilisé en ayant obtenu gain de cause, et secteur à partir duquel les prostitué-e-s sont actuellement déplacé-e-s.

² Voir l'intégralité du texte de l'arrêté en Annexes

³ Ibid

⁴ Ibid

Notre sujet croise différentes thématiques. La figure du riverain est ici importante, étant au cœur de l'élaboration de l'arrêté municipal que nous étudions, à la fois en tant qu'objet et sujet. Nous nous intéresserons aussi à la production du discours et à la création de catégories que cela entraîne, cristallisant dans la question de la prostitution des préoccupations à la fois morales et participant de la cohésion d'un groupe social. Pourtant nous ne pouvons pas détacher notre regard d'une vision plus globale de la gestion de l'espace à l'échelle de la commune, avec la politique de la ville comme miroir des attentes sociales concernant des quartiers qui ont tendance à se gentrifier. Cependant, le fil conducteur de cette recherche sera l'analyse des rapports sociaux de genre pour situer la position des prostitué-e-s dans l'espace social, à l'aune d'une grille de lecture influencée par le féministe matérialiste, qui prône une analyse en termes de systèmes sociaux. La référence est faite au matérialisme historique de Marx, et le féminisme matérialiste entend étudier les rapports matériels d'exploitation. Il correspond à la seconde vague du féminisme des années 60, et a été popularisé par des auteures comme Christine Delphy, Monique Wittig, Nicole Claude-Mathieu, Paola Tabet ou Colette Guillaumin. Les inégalités de genre sont lues notamment au travers de la mise à jour d'une exploitation matérielle de la femme par l'homme, entraînant une inégale répartition des ressources. Il s'agira donc ici d'envisager non seulement les conditions de création d'une politique publique, mais de la lire au prisme d'une analyse de la société en termes d'inégalités structurelles. Ici, encore une fois, le corps d'une certaine catégorie de femmes est l'objet d'appropriation politique, l'action publique décidant de la manière dont ces dernières doivent ou peuvent occuper l'espace, ainsi que vivre leur sexualité.

Une quantité non-négligeable d'auteur-e-s se place dans la lignée du féminisme matérialiste, cependant tous-te-s ne valorisent pas le même point de vue quant à la prostitution. C'est en effet un sujet sensible, et nous reprendrons l'analyse de Sibylla Mayer, qui a travaillé sur la prostitution de rue dans un quartier parisien ainsi qu'au Luxembourg, et pour qui « la qualification de sensible renvoie à l'objet de recherche en ce qu'il concerne » des pratiques illégales ou informelles, des individus faisant l'objet d'une forte stigmatisation et sur des situations marquées par la violence, le danger et/ou

la souffrance »⁵»⁶. En effet la prostitution est un sujet éminemment polémique, engendrant périodiquement des débats de sociétés polarisés, la question de la condition de « la » prostituée faisant l'objet de différentes controverses. Victime pour les uns, figure exaltée de la réappropriation de la sexualité féminine pour d'autres, il n'est pas aisé d'approcher cette thématique sans susciter de vives divisions. C'est notamment un des sujets qui subdivise le féminisme en différentes mouvances, et qui cristallise les tensions jusque dans le domaine de la recherche sur les rapports sociaux de sexe. Ici, la frontière est poreuse entre engagement militant et exigence de neutralité qu'induit le travail de chercheur-e.

Nous mobiliserons ici des auteur-e-s qui s'inscrivent essentiellement dans une perspective non-abolitionniste, comme Paola Tabet⁷ ou Gail Pheterson⁸ pour une analyse transversale du rapport entre argent et sexualité et l'étude du stigmaté. Concernant le thème des mobilisations de riverain-e-s face à la prostitution de rue, plusieurs travaux ont été consacrés au sujet, notamment l'œuvre foisonnante de Lilian Mathieu, qui, si il a travaillé sur les politiques locales contre la prostitution, a centré ses recherches notamment sur une sociologie de l'abolitionnisme en France⁹, analysé le spectre large que recouvre la prostitution au sein de la société, et dans les villes de France par exemple avec le thème de la gentrification. Des études ont aussi été menées par la chercheuse Sibylla Mayer, qui a travaillé sur la vie de quartier où s'exerce la prostitution de rue à Paris, et les conséquences directes sur les relations entre riverain-e-s et prostitué-e-s, notamment via la création de catégories, et de rapports d'altérité pour justifier d'un éloignement des

⁵ Bouillon F., Fresia M., Tallio V., « Les terrains sensibles à l'aune de la réflexivité », in Bouillon F., Fresia M., Tallio V., (éds), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, CEA, EHESS, 2005, pp. 13-28.

⁶ Sibylla Mayer, « Enquêter sur la prostitution de rue... De quelques enjeux qui engagent une prise de position du chercheur », *Pensée plurielle* 2011/2 (n° 27), p. 11-27. p.13

⁷ Notamment avec l'ouvrage important dans l'étude de la prostitution : Tabet Paola, *La grande arnaque, sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, l'Harmattan, 2005

⁸ Nous citerons ici notamment son ouvrage *Le prisme de la prostitution* : Pheterson Gail, *Le prisme de la prostitution*, traduction de Nicole Claude-Mathieu, l'Harmattan, 2001

⁹ Mathieu Lilian, *La Fin du tapin*, Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution, Éditions François Bourin, 2013, Mathieu Lilian, *Sociologie de la prostitution*, Paris, La Découverte, « Repères », 2015, 128 pages. ; Mathieu Lilian, « Génèse et logique des politiques de prostitution en France », *Actes de la recherche en sciences sociales* 2013/3 (N°198), Mathieu Lilian, « Invisibiliser et éloigner: quelques tendances politiques de la prostitution », *Regards croisés sur l'économie*, 2014/2 (n°15), p. 290-301,

prostitué-e-s des centres-villes¹⁰. Franck Sanselme a aussi étudié les spécificités des mobilisations de riverain-e-s et la construction d'un discours de la déviance dans la ville de Rennes au début des années 2000, reprenant les thématiques d'invisibilisation et d'éloignement des prostitué-e-s.¹¹ Nous pouvons citer des auteur-e-s comme Catherine Deschamps, Emmanuel Redoutey et Antoine Rigalleau qui ont travaillé spécifiquement sur l'articulation entre politiques publiques, riverain-e-s et prostitution. Si nous devons situer ces auteur-e-s nous dirions qu'ils et elles s'inscrivent dans un cadre non-abolitionniste, puisqu'il faut se positionner, même en tant que chercheur-e lorsque l'on travaille sur la prostitution. Nous développerons plus avant ce qu'englobe le terme « abolitionnisme ». Cependant nous pouvons succinctement le définir comme un mouvement de pensée, de mobilisations et de recherche qui entend la prostitution comme une violence en soi, expression la plus extrême s'il en est de la domination patriarcale qui a cours dans les sociétés contemporaines occidentales. L'abolitionnisme se positionne pour une suppression de la prostitution, qu'il considère comme une des conditions d'une émancipation concrète des femmes. Les auteur-e-s que nous qualifions de « non-abolitionnistes » ici n'entendent pas défendre l'abolition de la prostitution. Si nous devons en regrouper des points communs, le point de vue partagé par les auteur-e-s que nous citons, bien qu'il ne soit pas unique et que chaque analyse soit traversée par des spécificités, prône une exploration en termes de rapports sociaux de sexe et de construction de la déviance. Les textes envisagés ne lisent pas une unique domination qui serait en vigueur au détriment des prostitué-e-s mais une conjonction de différents facteurs de dominations en cours dans la société, parfois à l'avantage, parfois aux dépens des personnes prostituées. Chez les auteur-e-s que nous allons mobiliser au cours de cette recherche transparaît la présence des « entrepreneurs de morale » au sens d'Howard Becker, et de la construction de la déviance encouragée par ceux-ci. Concernant les dynamiques de gentrification, Sylvie Tissot et Catherine Deschamps ont travaillé sur l'installation d'une nouvelle population dans des quartiers autrefois catégorisés comme

¹⁰ Notamment Mayer Sibylla, "Construction sociales de la "prostitution" et des "prostituées" par les riverains", *Déviance et société* 2011/1 volume 35, Editions Médecine et Hygiène

¹¹ SANSELME Franck., 2004, "Des riverains à l'épreuve de la prostitution. Fondements pratiques et symboliques de la morale publique", *Les annales de la recherche urbaine*, n° 95, pp. 111-117 et SANSELME Franck, 2003, *Riverains et prostitution au quotidien. Quelques fondements de la morale publique*, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 52, 2, 191-206.

populaires, et, pour une analyse de la ville anglo-saxonne, en liant prostitution et gentrification, Raymonde Séchet a produit plusieurs analyses dans la même lignée que les auteur-e-s cité-e-s précédemment. Le sujet que nous étudierons ici a été largement balayé par différents textes scientifiques sur la période récente, et nous envisageons de nous appuyer sur ces écrits pour percevoir au mieux la situation toulousaine à la lumière des auteur-e-s qui ont travaillé sur des problématiques similaires.

Le sujet de cette recherche a été choisi dans le cadre d'un stage de quatre mois et demi au sein de Grisélidis, association toulousaine de travail d'accompagnement militant, sanitaire et social avec les prostitué-e-s, sous une forme de « recherche-action ». Au commencement d'une réflexion sur les thématiques de recherches, nous avons commencé à travailler sur les migrations de femmes prostitué-e-s originaires d'Afrique subsaharienne, mais le sujet a été redéfini par la suite en concertation avec l'équipe pour correspondre dans un premier temps au mieux aux préoccupations de l'association, ainsi que dans l'optique de faciliter les travaux de terrain. Il n'est en effet pas aisé sur une période de quatre mois de réaliser une enquête sur les parcours migratoires des prostitué-e-s, le travail d'enquête nécessitant l'établissement de liens de confiance et donc une présence à plus long terme sur le terrain. L'enjeu était de cerner, deux ans après la mise en œuvre d'un premier arrêté municipal, les effets de cette politique. L'idée est donc née d'apporter une connaissance de la situation pour permettre d'éventuelles actions à envisager par des professionnelles de la santé et du social qui s'inscrivent dans une dynamique féministe pro-choix. C'est pour cela que nous emploierons tour à tour les termes de prostitué-e-s ou travailleur-se-s du sexe. L'emploi de la dénomination « travail du sexe » est rejeté par l'analyse féministe abolitionniste qui considère que l'acceptation de la prostitution comme un travail revient à normaliser cette activité et la reconnaître dans la société, ce qui va à l'encontre des valeurs qu'elle prône. Nous nous permettrons d'utiliser le terme « travailleur-se-s du sexe », en accord notamment avec l'association au sein de laquelle nous avons effectué une enquête de terrain, vision légitimée par un courant féministe qui souhaite valoriser une prise de pouvoir des prostitué-e-s et ainsi ne pas les objectiver, mais reconnaître leur activité et les compétences qui en découlent. Cependant, bien que l'étude aie été déterminée par un cadre militant, nous avons à cœur

dans cette recherche de ne pas adopter unilatéralement le point de vue proposé par l'association, mais bien de mettre en relation les voix de tous les acteurs, qu'ils s'inscrivent dans une idéologie répressive ou inclusive envers la prostitution.

Plusieurs questionnements ont constitué le fil directeur de notre enquête. Nous avons la volonté de comprendre la mise en place d'une politique publique, la déconstruire pour en saisir les dynamiques internes. Nous nous sommes demandé comment fonctionnait le concours de différents acteurs, quels étaient les degrés d'influences et d'interconnexions dans l'élaboration d'une politique publique. De plus, en évaluant la mise en place d'une action politique, nous avons cherché à voir, avec l'aide des précédents travaux sur les liens entre prostitution de rue et politiques locales, la place du processus de gentrification comme vecteur d'une politique de répression des indésirables. Il s'agissait parallèlement de tenter de comprendre le vécu des travailleur-se-s du sexe, avant et après l'application de cette politique. La prostitution de rue, nous allons le voir, correspond à une catégorie sociale précarisée. L'analyse des rapports sociaux de genre n'exclut pas une analyse des rapports de classes en tant que système de domination. Ainsi, comment les prostitué-e-s de rue se trouvent au croisement de plusieurs dominations ? Quel est l'impact sur la situation économique des travailleur-se-s du sexe de l'application de l'arrêté municipal « Troubles prostitution » ? Participe-t-il d'une précarisation supplémentaire au vu des obstacles qu'il impose à la pratique de la prostitution de rue ? Ces questions posées, nous avons enfin cherché s'il était possible de mettre à jour des mécanismes de solidarité ou de stratégies collectives pour faire face à une politique répressive.

Nous n'hésiterons pas ici à parler de répression envers les travailleur-se-s du sexe. L'arrêté municipal passe par une force de coercition, avec comme premier agent de son application les forces de police. Ceci a été conforté par le fait que les acteurs et actrices associatifs féministes que nous avons rencontré-es, positionné-es sur le plan abolitionniste d'un côté et sexe-positif de l'autre, bien qu'ils ne conçoivent pas la prostitution de la même façon, n'en dénoncent pas moins toutes et tous les conséquences négatives et le caractère répressif de l'arrêté municipal toulousain.

II. Problématique et hypothèses

Ainsi, nous nous demanderons comment l'arrêté municipal « Troubles prostitution » à Toulouse construit un « centre moral » et des « marges immorales », éclairant les dynamiques de gentrification en cours.

Cette réflexion se base sur plusieurs hypothèses, qui nous permettent de partir de la construction d'un problème public, en passant par la réponse politique apportée pour aboutir aux conséquences directes qu'elle aura sur le public visé. Nous croisons ici les champs de recherche, en mobilisant majoritairement trois grilles de lectures : le genre, les systèmes de race et la sociologie de l'action publique. Les hypothèses sont les suivantes.

1) La mise en exergue de la prostitution de rue correspondrait au schéma de la « panique morale »¹² en venant perturber un ensemble de représentations normatives de la société qui viennent ici notamment modifier la vie quotidienne des riverain-e-s des quartiers qui se battent pour l'éviction de la prostitution.

2) La panique morale n'est pas le seul mobile pour permettre que se monte et perdure une mobilisation collective : en creux se lit une volonté de « nettoyer » les rues, en opposition à la menace sanitaire et éthique que semble constituer la prostitution, et ce dans un mouvement global de gentrification, et de maintien du prix de l'immobilier dans les quartiers correspondants.

3) Un arrêté municipal contre la prostitution implique des pratiques discriminatoires, expressions de dominations systémiques, ancrées dans des rapports de forces notamment patriarcaux et raciaux. Ainsi, la répression vécue par les prostitué-e-s peut être accentuée au vu des stigmates qu'elles portent avec elles, en tant que souvent femmes, cis ou trans¹³,

¹² Cohen Stanley, *Folk Devils and Moral Panics. The Creation of the Mods and Rockers* (2002).

¹³ « Cissexuel-le : désigne les personnes qui vivent avec le sexe et le genre qui leur ont été assignés à la naissance. L'abréviation « cis » est fréquemment utilisée. » in Serano Julia, *Manifeste d'une femme trans et autres textes* p.128, 2007, Editions Tahin party 8. Ainsi, par opposition, une personne transgenre opère une transition du genre qui lui est assigné à la naissance vers un genre autre dans lequel elle se reconnaît

prostitué-e-s et migrant-e-s.

4) Les personnes sujettes de la répression font preuve de stratégies pour la contourner.

Avant de présenter la démarche de terrain, il semble important de faire un détour par deux points théoriques. En premier lieu, la précision d'un concept qui sera utilisé lors de cette recherche: la race en tant que système de domination. Le terme de « race », s'il peut porter à débat dans la recherche, sera utilisé ici dans la lignée des études anglo-saxonnes, en particulier du Black Feminism et d'auteurs comme Patricia Hills Collins, bell hooks¹⁴ ou Kimberlé Crenshaw. La race est cependant une catégorie d'analyse qui a pu être utilisée par des chercheur-e-s en France comme Christine Delphy, Colette Guillaumin, ou Didier Fassin. Il nous semble utile de contextualiser l'émergence du concept de race, et comment il constitue un levier utile pour comprendre l'imbrication des rapports de dominations qui ne se superposent pas mais s'articulent pour créer des situations spécifiques de discriminations. Le Black Feminism, qui a émergé dans les années 1960 à la volonté de considérer la femme de couleur comme un individu au vécu spécifique, qui ne peut se fondre dans une prétendue homogénéité du groupe « femmes ». Elle ferait alors partie d'une communauté déterminée par ses expériences culturelles et historiques. L'analyse s'oppose au manque de contextualisation des différentes expériences féminines par le féminisme blanc, c'est-à-dire un féminisme dirigé par et pour les femmes blanches, hétérosexuelles et de classe moyenne. « C'est un tort de l'auto centration des groupes dominants, de classe et de race dominants, un effet de privilège, que de penser qu'il n'existe qu'un ennemi et que c'est le patriarcat. On peut le dire pour les femmes blanches mais pas pour les femmes racisées. »¹⁵ Ainsi l'idée de l'existence de rapports sociaux de race, consubstantiels de rapports sociaux de genre et de classe, nous permettra d'étudier les discriminations que subissent les prostitué-e-s.

Il s'agit aussi de préciser une démarche d'écriture. La recherche en sociologie ne féminise généralement pas ses textes, cependant nous choisissons ici d'éviter le « masculin

¹⁴ L'auteure a choisi elle-même de ne pas mettre de majuscule à son nom, rappelant le passé esclavagiste qui attribua des noms aux noir-e-s américain-e-s.

¹⁵ Delphy Christine, in Christine Delphy, Pascale Molinier, Isabelle Clair et Sandrine Rui, « Genre à la française ? », *Sociologie* [En ligne], N°3, vol. 3 | 2012, mis en ligne le 24 octobre 2012

générique »¹⁶ qui fait du masculin l'universel, puisque nous considérons que le langage est une des formes de transmission d'un système de pensée. Nous parlerons ici de langage non-genré. Nous énonçons donc que le symbolisme de domination sociale est structuré par l'emploi de la langue. Bien que cela puisse alourdir la lecture et rendre parfois malaisée l'écriture, nous considérons cependant que les mots sont importants et nous essaierons de dé-genrer la langue dans une visée performative : afin d'annuler les systèmes de domination, peut-être faudrait-il penser à révolutionner le langage. Souvent lorsqu'il s'agit de prostitution, les auteur-e-s appliquent directement le féminin. Notre enquête de terrain confirme que la plus large majorité des personnes rencontrées dans le cadre de leur activité étaient des femmes cis ou trans. Néanmoins nous choisissons de laisser un choix de définition de genre large et nous parlons alors de « prostitué-e-s ». En effet les situations des personnes sont variées, et certain-e-s travailleur-se-s du sexe, bien qu'exerçant « en femme » peuvent correspondre à des identités de genre divergentes lorsqu'elles n'exercent pas. C'est donc un choix sémantique qui laisse la porte la plus ouverte possible à la définition du genre pour les personnes desquelles nous parlons.

¹⁶ Michard Claire "Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique" dans *Mots*, 1996

III. Démarche de terrain

Nous tenterons ici de centrer l'analyse non seulement sur les décideurs de l'action publique, acteurs légitimés pour la gestion de problématiques sociales, mais aussi sur une parole délégitimée, celle des personnes concerné-e-s, généralement très peu mise en avant dans les différents mouvements du débat clivant que constitue la prostitution. Sur un sujet comme la prostitution, l'exigence de neutralité axiologique peut être mise à mal, du fait qu'au delà du travail de recherche, un engagement féministe implique généralement de se situer dans tel ou tel courant. Bien que nous choissions ici de mettre en avant les textes d'auteur-e-s non-abolitionnistes, nous tenterons avant tout, plutôt que de prendre une posture militante, de rendre une parole aux personnes sujettes des débats, et ainsi se positionner au plus près d'une approche ethnographique de notre sujet d'enquête. Nous avons privilégié l'enquête qualitative, en ayant recours à des entretiens semi-directifs et à l'observation participante. Ces entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les protagonistes de l'arrêté municipal¹⁷:

- 1) S.B. Et F.G., respectivement président et vice-président du comité de quartier de Barrière de Paris, qui se sont mobilisés pour l'extension de l'arrêté municipal initial à leur lieu d'habitation.
- 2) C.C. et F.R., étudiants en droit et sciences politiques, stagiaires à la Police Municipale, en charge d'établir un bilan pour les agents municipaux de l'action de l'arrêté municipal depuis deux ans.
- 3) Olivier Babin, commandant à la Brigade de répression du proxénétisme, de la Police Municipale.
- 4) Christian Ayerbe et Emilie Boutin, respectivement directeur et chargée de recherche à l'Amicale du Nid, association abolitionniste de travail social auprès des prostitué-e-s à Toulouse.
- 5) L., travailleuse du sexe d'origine roumaine, usagère de l'association Grisélidis et fréquente collaboratrice de la structure en tant que médiatrice culturelle et animatrice de

¹⁷ Voir retranscriptions d'entretiens dans les Annexes

prévention.

Une demande d'entretien a été faite à Olivier Arzac, adjoint à la sécurité de la Mairie de Toulouse, qui n'a pu nous rencontrer pour des questions d'emploi du temps. Nous lui avons donc envoyé un questionnaire par e-mail auquel il a répondu.¹⁸

L'observation participante a pu se réaliser lors d'occasions variées et répétées au cours de 4 mois et demi de travail à l'association Grisélidis. Nous avons pris part à la vie de l'association qui effectue de l'accueil et de l'accompagnement de personnes prostituées, dans une démarche communautaire, c'est à dire en intégrant dans son équipe salariée des personnes pratiquant ou ayant pratiqué la prostitution. Les temps d'observation participante se sont déclinés en trois séquences :

-Les accueils sans rendez-vous, tous les mardi après-midi. Cette plage horaire d'ouverture du local aux travailleur-se-s du sexe est un moment qui se veut aussi bien espace de convivialité que de rendez-vous pour régler des problématiques sanitaires ou administratives. Tous les mardis, nous étions en charge d'accueillir les personnes au local de l'association et d'animer les temps collectifs. Bien qu'il n'ait pas été réalisés dans ce cadre d'entretiens formels, cela a donné lieu à de nombreux échanges, avec la possibilité d'orienter certaines discussions sur le thème de l'arrêté municipal à Toulouse.

-Les « tournées de jour ». Elles consistent en des maraudes hebdomadaires à pied dans les quartiers de prostitution du centre-ville, en journée : le secteur Matabiau, une certaine portion du canal du Midi, jusqu'aux allées Jean-Jaurès. Ici nous rencontrons un public qui n'était pas nécessairement le même qu'au local de l'association, plus éloigné du système de soins et du monde associatif. Les personnes rencontrées à ces moments-là sont directement impactées par l'arrêté municipal. Les tournées de jour ont pour but la création de liens avec les travailleur-se du sexe directement sur leur lieu de travail, et la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles, se faisant par le biais de distribution gratuite de préservatifs.

¹⁸ Voix Annexes

-Les « tournées de nuit ». Basées sur le même principes que les tournées de jour, les maraudes nocturnes s'effectuent néanmoins sur toute la ville de Toulouse, au moyen d'un bus de prévention aménagé. Chaque semaine deux salariées de l'association parcourent les secteurs de prostitution, notamment les nouveaux secteurs introduits par l'arrêté municipal sur des horaires entre 22 heures et 5 heures du matin. Nous avons pris part à 4 sessions de tournées de nuit, soit 16 soirées de maraudes. Ainsi nous avons pu rencontrer les prostitué-e-s d'un secteur que nous étudions particulièrement au cours de cette recherche, qui est l'Avenue des Etats-Unis, zone qui part du métro Barrière de Paris pour aller vers le Marché d'Intérêt National.

Ce rôle au sein de l'association a facilité un travail de proximité auprès des travailleur-se-s du sexe de rue. Cela a permis d'exploiter une position, puisque les prostitué-e-s pouvaient nous identifier et établir un lien de confiance. Il aurait été certainement beaucoup plus difficile voire non faisable de « sortir de nulle part » et de prétendre mener des conversations avec les travailleur-se-s du sexe, sur un terrain d'autant plus difficile qu'il existe, du fait d'être aux marges de la société, aux marges de la ville, dans une zone de relégation, et peu accessible sans connaître précisément les emplacements des personnes qui font le trottoir. Ainsi nous avons collecté plusieurs éléments de discussions issus de ces observations participantes, avec pour but de replacer au mieux la parole des personnes concernées par l'arrêté dans leur contexte.

Certains liens n'ont pas pu se faire avec des enquêté-e-s potentiel-le-s. Nous aurions aimé mener un entretien avec Médecins du Monde, qui est un acteur associatif privilégié en contact avec les prostitué-e-s, afin d'évoquer les conditions de l'application de l'arrêté municipal de Montpellier, pour une approche comparative des situations dans des villes d'une envergure similaire. La structure n'a cependant jamais donné suite à nos requêtes, par e-mail et téléphone.

Il a aussi fallu se limiter dans le choix des interlocuteurs de terrain à rencontrer, notre recherche explorant divers champs d'action. Il était tentant de se rendre à la rencontre des

différents comités de riverain-e-s (Ponts-Jumeaux, Belfort, Barrière de Paris, Amidonniers) et des maires de quartiers, qui ont joué un grand rôle, si ce n'est un rôle central dans la définition de l'arrêté municipal. Cependant il nous a semblé que centrer l'enquête sur les différents acteurs de quartier et l'analyse de leur discours déplacerait le curseur de l'enquête uniquement sur la parole des riverain-e-s et leur perception de la prostitution dans la rue. Or, bien que l'analyse de la parole des voisins nous soit utile, nous avons pensé que multiplier les rencontres ne servirait pas l'objectif de cette recherche. Ainsi, pour pouvoir mettre en résonance tous les personnages de l'arrêté, et laisser la place aux travailleur-se-s du sexe, nous avons choisi de centrer notre analyse sur les propos du comité de quartier de Barrière de Paris. Il nous a semblé pertinent de choisir ce comité d'autant que c'est aussi dans ce secteur que nous avons rencontré beaucoup de prostitué-e-s déplacé-e-s.

Nous avons pu rencontrer des difficultés dans notre travail de terrain à aborder le sujet de l'arrêté municipal avec les prostitué-e-s. Le secteur de la prostitution est en constante évolution, notamment au vu des législations qui se succèdent et qui induisent chaque fois des évolutions des conditions de vie des personnes ciblées. Ainsi, nous avons mené notre enquête à deux ans de la mise en application de l'arrêté municipal, son existence étant déjà entrée dans les routines des travailleur-se-s du sexe. Il se trouve que sur le temps de notre travail de terrain, entre mars et juillet 2016, a été votée la loi de Lutte contre le système prostitutionnel qui prévoit la pénalisation des clients de prostitué-e-s. Cela a constitué une préoccupation majeure pour nombre de travailleur-se du sexe, au vu du peu d'information mises à disposition du grand public et du manque de recul sur l'application de cette nouvelle législation. Il a pu donc s'avérer ardu d'aborder en profondeur le sujet de l'arrêté municipal, qui n'était, d'une certaine façon, plus vraiment d'actualité pour les travailleur-se-s du sexe de rue toulousain-e-s.

Nous avons aussi consulté les archives de l'association Grisélidis pour se documenter sur le vécu des travailleur-se-s du sexe. Au cours des différentes tournées et accueille, les travailleuses de l'association recueillent différents témoignages, notamment de violences vécues, physiques ou psychologiques, institutionnelles ou faits de délinquance. Les

témoignages sont compilées dans un « Cahier des agressions ». La consultation de ce cahier a pu donner à voir des difficultés vécues par les prostitué-e-s avant la date de début de l'enquête de terrain.

IV. Annonce du plan

Nous aborderons dans un premier temps la façon dont les législations successives construisent la figure de prostituée, avec un dénominateur commun : en faire une catégorie indésirable. Nous aborderons ensuite plus en détail une politique particulière : l'étude de cas de l'arrêté municipal à Toulouse, et son inscription dans une dynamique de gentrification. Enfin, nous envisagerons les modalités d'exécution d'une politique publique, ici pouvant être synonyme de pratiques discriminatoire, miroirs de rapports de domination structurels.

I. « La » prostituée, construction mouvante d'une catégorie d'indésirable

Section 1. Une difficile appréhension : l'entrecroisement permanent des catégories de régimes associés à la prostitution

A. De l'importance d'une définition des termes

Nous emploierons dans ce mémoire tour à tour les termes prostitution et travail du sexe. Ce choix sémantique correspond aux catégories dans lesquelles peuvent se reconnaître les personnes concernées. Si le terme de « travail du sexe » fait débat, notamment dans le milieu de la recherche et du militantisme féministe, nous choisirons ici de l'utiliser dans une perspective d'*empowerment*, concept qui « donne la priorité au point de vue des opprimés, afin que ces derniers puissent s'exprimer mais aussi acquérir le pouvoir de surmonter la domination dont ils font l'objet »¹⁹. Ainsi, le terme « travail du sexe » tend à valoriser une activité qui ne bénéficie pas d'une reconnaissance institutionnelle. Le travail du sexe est un secteur segmenté en plusieurs activités, qui bénéficient de différents degrés de légitimation.

Le travail du sexe sera ici envisagé comme prostitution de rue car c'est la situation du public ciblé par les arrêtés de la Mairie de Toulouse que nous étudierons. Mais le travail du sexe est un univers plus large: bar à hôtesse, pornographie, strip-tease, assistant.es sexuelles pour personnes en situation de handicap... Le champ de l'industrie du sexe est aussi varié que la situation des personnes qui y exercent leur profession. Cependant ici nous nous attachons à travailler sur la figure la plus emblématique de l'univers du travail du sexe: celle qui exerce sur le trottoir. « On ne s'étonnera donc pas que la prostituée par excellence soit celle qui attend son client dans l'espace public de la rue, au point que le

¹⁹ Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », Revue Tiers Monde 4/2009 (n° 200) , p. 735-749

terme « trottoir » en soit venu à lui-même désigner l'activité qui s'y exerce. » [Mathieu, 2015, p.50]. Cependant nous tenterons de donner dans un premier temps des éléments de définition de la prostitution, avant d'appréhender les traitements juridiques qui lui ont été faits.

D'apparence simple, la définition de la prostitution s'avère plus malaisée qu'il n'y paraît. La tentation est grande de la définir comme la réalisation de prestations sexuelles contre de l'argent. Pour citer Lilian Mathieu, « L'entreprise rencontre cependant des limites, du fait par exemple que nombre de prostitué-es se targuent d'offrir à leur clientèle des prestations non sexuelles (de relaxation ou de réconfort moral, spécialement). » [Mathieu, 2015, p.9]. En effet la prostitution peut remplir un rôle social, et la prostitué-e ne saurait remplir uniquement des fonctions sexuelles. Une rencontre avec une prostitué-e ne débouche pas forcément sur une relation sexuelle, et même si elle peut en être bien souvent la finalité, la prostitué-e ne saurait prêter uniquement ses organes sexuels : « elles permettent aussi de réparer des blessures narcissiques, des échecs de la vie professionnelle ou affective : « J'ai encore un autre Monsieur, français, qui joue au golf, il est marié à une femme beaucoup plus jeune que lui qui ne le touche jamais tout en profitant de sa fortune. C'est une honte, ces femmes mariées sont des garces, de vraies PUTAINS ! », écrivait Grisélidis Réal²⁰ »²¹.

L'image prédominante de la prostitution s'inscrit dans l'espace de la rue, sa représentation étant souvent une femme, de nuit, attendant ses potentiels clients sur le trottoir. Cependant la prostitution est une activité aux pratiques et modes d'exercice protéiformes. Les revenus peuvent être extrêmement variables, la prostitution étant organisée en un véritable marché où les services les mieux côtés se loueront par les plus offrants, mieux dotés en capital économique. Nous parlerons ici des ressources en terme de capital d'après Pierre Bourdieu²². Si nous envisagerons le capital économique comme « l'ensemble des ressources financières et patrimoniales, mobilières et immobilières, d'un

²⁰ Prostituée et poète Genevoise. Décédée en 2005, elle était une activiste engagée pour la cause des prostituées et

travailleur-ses du sexe, et a produit plusieurs essais et romans sur la prostitution.

²¹ Gil Françoise, « La prostituée, une invention sociale », *Sociétés* 1/2008 (n° 99) , p. 21-32

²² Bourdieu Pierre, *La Distinction*,

individu »²³ nous utiliserons aussi le concept de capital social, qui « renvoie davantage aux ressources que l'individu mobilise à travers les réseaux de relations dans lesquels il évolue : famille, amis, collègues de travail, voisinage. »²⁴ Ainsi le capital économique des clients, ou consommateurs puisque nous envisageons ici la prostitution comme une prestation de services, conditionne le type de prostitution qu'il va solliciter. Sur ce point, il ne faut pas négliger le développement d'internet, et de l'offre et de la demande qui y évoluent. C'est notamment sur internet que l'on trouve des prestations plus chères, auprès de travailleur-s-es appelé-e-s « escortes », destinées à une clientèle généralement plus riche que les consommateur-e-s de la rue. L'échange sur internet permet par ailleurs une discrétion que l'espace urbain n'offre pas.

La prostitution se caractérise par la variété de ses pratiques et de ses expressions. Cependant il nous semble important d'ouvrir une fenêtre sur l'analyse de l'anthropologue italienne Paola Tabet, qui en complexifie sa définition, voyant non seulement dans la prostitution mais aussi dans les rapports sociaux hétérosexuels un continuum d'échanges économique-sexuels. Dans son ouvrage *La grande arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel*²⁵, l'auteure interroge la prostitution pour en faire le révélateur d'une condition plus générale du genre féminin. Elle étudie les relations hétérosexuelles impliquant une compensation financière ou matérielle. «Le terme « échange économique-sexuel » indique non pas la seule prostitution, mais toute forme de relation sexuelle qui comporte une compensation de la part d'un homme pour le service sexuel fourni par une femme. Cette compensation ou rétribution peut varier en entité et nature (du nom attribué par le mariage au prestige ou à la position sociale, à l'accès à un poste de travail, jusqu'à l'argent) mais est liée à la possible utilisation sexuelle de la femme, à sa disponibilité. »²⁶ La mise au jour d'un continuum d'échanges économique-sexuels permet de désenclaver la figure de la prostituée, mettant en évidence la pluralité des services affectifs ou sexuels rendus par les femmes contre une forme de rétribution, dans l'ensemble des relations

²³ Coulangeon Philippe, « Capital », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? »,

²⁴ Ibid

²⁵ Tabet Paola, *La grande arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, l'Harmattan, 2004

²⁶ Tabet Paola, *Echange économique-sexuel et continuum*, in *L'échange économique-sexuel*, sous la direction de Christophe Broqua et Catherine Deschamps, Editions EHESS, 2014

sociales hétérosexuelles. Ainsi, la seule notion de rétribution pour l'acte sexuel ne peut suffire à définir l'activité de prostitution. Ce schéma d'analyse offre à penser les échanges économique-sexuels comme partie prenante d'une division genrée des rôles sociaux au sein desquelles les femmes, ne disposant pas des mêmes ressources matérielles et symboliques que les hommes, les obtiennent notamment par la mise à disposition de leurs corps. Le mariage en constitue un exemple type. « De ce point de vue, mariage et prostitution ne s'opposent pas, mais participent d'un même continuum économique-sexuel qui connaît des formes intermédiaires (brèves relations pré-nuptiale, mariages temporaires, etc), plus ou moins chargées d'affects, impliquant la prestation par la femme de services plus ou moins étendus (uniquement sexuels ou impliquant la préparation d'un repas ou d'autres services domestiques, etc.), ponctuels ou continus, et dont l'évaluation (monétaire, mais pas exclusivement) est plus ou moins précise »²⁷.

Les échanges économique-sexuels seraient une expression de la division sexuelle du travail, la prostitution étant l'expression la plus visible de ce continuum, et la plus stigmatisée. La division sexuelle du travail renvoie à une répartition inégale des capitaux culturels et économiques au sens de Pierre Bourdieu²⁸ entre les genres, assignant le plus souvent la catégorie femmes au travail domestique, puis, après une féminisation de l'emploi salarié, au secteur du *care* (soin, sanitaire et social) considéré comme étant destiné aux femmes : « Cette distinction dans la reconnaissance opérée entre des métiers dits masculins et des métiers dits féminins recouvre la séparation opérée entre, d'un côté, des qualités féminines - qui seraient innées et non acquises et, de ce fait, non reconnues comme des qualifications à part entière - et, de l'autre, des qualités masculines, sanctionnées par des diplômes et donc reconnues en tant que telles » (Kergoat, 1984)²⁹. La division sexuée des tâches tient aussi d'une objectivation des femmes, qui, ramenées à leur corps, font de celui-ci un moyen de récupérer une part de capital économique et symbolique. « La notion de métier de femme, qui fait son apparition à la fin du XIXe

²⁷ Mathieu Lilian, *Sociologie de la prostitution*, Édition La Découverte, 2015, p.15

²⁸ Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1979

²⁹ Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doare Hélène, Senotier Danièle, *Dictionnaire critique du féminisme*, deuxième édition augmentée, Presses Universitaires de France, 2004 p.117

siècle, se définit autour de « qualités naturelles » des femmes, non reconnues comme qualification. De nombreuses historiographies relèvent également l'utilisation du corps des femmes comme outil de travail : nombreuses sont les prostituées, nourrices, domestiques... (Gardey, 1998) qui participent à l'organisation économique et sociale du travail. »³⁰

Si l'on doit constituer un élément caractéristique de la prostitution, qui se trouve dans une position particulière sur l'échelle de l'échange économique-sexuel, ce serait le stigmaté vécu par les prostitué-es. Nous ne nous passerons pas du stigmaté de putain (*whore label*), concept de Gail Pheterson, chercheuse américaine, développé dans l'ouvrage *Le prisme de la prostitution*³¹. Il est éclairant pour analyser les discriminations vécues par les travailleur-ses du sexe, mais aussi pour une compréhension plus globale des rapports sociaux de sexe. Le concept du stigmaté de putain est résumé ainsi par Elsa Dorlin: “[...] toute femme est susceptible d’être stigmatisée comme «putain», si elle transgresse les qualités et les devoirs adéquats à son «sexe»: une femme circulant dans la rue de nuit, une femme prenant l’initiative d’une relation sexuelle, une femme seule, une femme vivant seule, une femme ayant ou ayant eu plusieurs partenaires, une femme réussissant sa vie professionnelle, une femme attendant le bus, une femme promue, une femme en minijupe, une femme migrante, etc. Les critères culturels et politiques du convenable et du transgressif permettent d’analyser comment ce qui est digne de respect chez un homme (être un «don Juan») est, au contraire, source de déshonneur chez une femme (être une «pute»): l’autonomie sexuelle, la mobilité géographique, l’initiative économique et la prise de risque physique” (Dorlin, 2003). Gail Pheterson voit le stigmaté comme un marquage qui conditionne les femmes comme une classe au sein du genre. Ainsi, le stigmaté de putain n'est pas réservé aux seules femmes qui pratiquent effectivement la prostitution, mais constitue une figure repoussoir pour l'ensemble de la classe des femmes qui, si elle transgressent les attentes que l'on attend de leur genre, risquent de basculer dans le stigmaté. Celui-ci peut participer d'un écart creusé entre les femmes qui vivent le stigmaté de putain et celles qui s'en mettent à l'abri : « c’est là un des aspects du rôle des prostituées qui n’est que très rarement abordé : celui de permettre

³⁰ Ibid, p.116

³¹ Pheterson Gail, *Le prisme de la prostitution*, Éditions l'Harmattan, 2001

aux autres femmes de pouvoir se sentir vertueuses, de se réassurer sur leur propre statut ».³² Le stigmat, que l'on prendra aussi au sens de « situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société »³³ défini par Erving Goffman, participe à créer des hiérarchies, ici au sein des femmes en tant que « classe de genre ».

Ainsi, bien que le stigmat de putain puisse être une menace qui pèse sur l'ensemble de la catégorie de genre féminin, il pèse sur les prostituées de manière continue et participe à faire de la prostitution une activité socialement répréhensible. Le point qui différencie la prostitution au sein des échanges économique-sexuels est donc le stigmat ineffaçable. Si les femmes peuvent constituer une classe de genre qui comporte des phénomènes de légitimation et de dominations, nous envisagerons ici la prostitution comme un espace social³⁴ à part entière, c'est-à-dire comme espace où « se structurent des différences »³⁵ au sein de cette classe de genre. Ainsi l'espace social au sens de Pierre Bourdieu est « un espace construit comme une structure de positions définies par la place qu'elles occupent dans la distribution d'une espèce particulière de capital. »³⁶. Nous postulons qu'au sein de l'espace social de la prostitution s'opèrent des dynamiques de classes : « les classes que l'on distingue en découpant des régions de l'espace social, rassemblent des agents aussi homogènes que possible. »³⁷ Sonny Perseil évoque les « cadres » et les « ouvrières » du sexe³⁸. La catégorisation est utilisée pour distinguer les membres de l'industrie du sexe comme les actrices pornographiques, victimes du stigmat de putain mais tolérées dans l'imaginaire social, des autres protagonistes bannis de l'acceptabilité, comme les prostitué-es. Nous pourrions ici utiliser cette échelle entre « cadres » et « ouvrières » pour opérer une classification au sein de la catégorie prostituée elle-même, étant donné les différences de statut social et de revenus auxquels peuvent prétendre les prostitué-es

³² Gil Françoise, « La prostituée, une invention sociale », *Sociétés* 1/2008 (n° 99), p. 21-32

³³ Goffman Erving, *Stigmat, les usages sociaux du handicap*, 1975, p.13

³⁴ Bourdieu Pierre, « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52- 53, 1984, pp. 3-14.

³⁵ Ibid

³⁶ Lenoir Rémi, « Espace social et classes sociales chez Pierre Bourdieu », *Sociétés & Représentations* 1/2004 (n° 17), p. 385-396

³⁷ Ibid

³⁸ Perseil Sonny, *Cadres de la prostitution*, Editions l'Harmattan, 2009

selon leur origine géographique, mode d'exercice, revenus.

La réaction sociale provoquée par un comportement permet d'étudier son caractère déviant, au sens d'Howard Becker³⁹, c'est à dire hors d'une norme imposée par un groupe dominant. « Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants ». Cette analyse permet de poser que la prostitution n'est pas une pratique en soi déviante, mais étiquetée comme telle par un groupe social qui établit des normes (*labelling theory*, ou théorie de l'étiquetage). « Avant qu'un acte quelconque puisse être considéré comme déviant et qu'une catégorie quelconque d'individus puisse être étiquetée et traitée comme étrangère à la collectivité pour avoir commis cet acte, il faut que quelqu'un ait instauré la norme qui définit l'acte comme déviant. »⁴⁰

Si la prostitution est considérée comme socialement déviante, c'est qu'elle relève du secteur de l'économie informelle: comme le trafic de drogues, l'activité n'est pas reconnue comme un travail. Elle relève du champ de l'illégalité. Ses revenus sont la plupart du temps non-déclarés et se prostituer ne donne accès à aucuns droits sociaux. Bien que des stratégies soient possibles pour déclarer son activité, et donc cotiser afin d'avoir accès à des prestations sociales (déclaration en tant que masseuse indépendante par exemple), la majorité des prostituées de rue travaillent au noir, reçoivent de l'argent uniquement en liquide, et ne participent pas aux cotisations sociales.

En tant qu'activité déviante, la prostitution est qualifiée juridiquement, et le cadrage législatif autour d'elle a fait l'objet de plusieurs évolutions. Le cadrage de la prostitution est donc la manière dont celle-ci est représentée, comment elle est réglementée et l'articulation entre normes et représentations. «Le cadrage est, pour J. Gerstlé, « l'ensemble des considérations qui sont utilisées par certains groupes, par certaines forces, pour imposer les normes » (...) Le sujet est éminemment juridique et les acteurs de

³⁹ Becker Howard, *Outsiders Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 1985, p.183

⁴⁰ *Ibid*, p.186

la prostitution sont soumis à un droit, extrêmement variable à travers les âges et l'espace qui fait souvent débat. »

Nous dresserons ici un rapide panorama des courants législatifs marquants qui ont traversé la prostitution, et qui nous seront utiles pour analyser les arrêtés municipaux qui ont été pris dans les grandes villes de France sur la période récente.

B. Les différents traitements juridiques consacrés à la prostitution

Différentes conceptions de la prostitution donnent un marquage aux législations qui lui ont été appliquées. La France a été marquée par deux tendances : réglementarisme et abolitionnisme. S'il ne s'agit pas ici de reprendre l'historique complet et les subtilités qui peuvent complexifier l'analyse de ces mouvements, nous en tracerons les grandes lignes.

Le réglementarisme est emblématique du XIX^{ème} siècle jusqu'en 1946 où la France adoptera une position abolitionniste. Le réglementarisme consiste en un encadrement de la pratique de la prostitution, qui ne l'interdit pas mais lui fixe des limites strictes. Ce mode de gestion de l'activité ne se fait pas au niveau national, mais par les municipalités, réglementant l'accès des « filles de joie » aux rues des grandes villes françaises. Dans un cadre réglementariste, les prostituées ont l'obligation d'être inscrites et répertoriées au niveau de la Préfecture. Les « insoumises », prostituées exerçant sans inscription et échappant à la surveillance administrative étaient ciblées par la répression, notamment policière. Cet encadrement s'accompagne de contrôle sanitaire strict (contrôles gynécologiques réguliers), dans une période où les maladies vénériennes constituaient une préoccupation sociale majeure. Les maisons closes, autrement appelées maisons de tolérance, sont un des socles d'une politique réglementariste. Permettant le bon déroulement des transactions économico-sexuelles, elles ont néanmoins la fonction de cacher la prostitution aux yeux des citoyens, notamment auprès des populations considérées comme à mettre à l'abri du vice : femmes non-prostituées, enfants. Le réglementarisme participe d'une vision de la prostitution comme un mal nécessaire qu'il convient d'encadrer et de réglementer afin qu'il ne déborde pas sur la vie sociale « normale », au sens des « normaux » d'après Ervin Goffman, « ceux qui ne divergent pas négativement des attentes particulières, je [les] appellerai les normaux »⁴¹. La prostituée, si elle peut être utile d'après une vision strictement pragmatique et hygiéniste, notamment alimentée par le médecin Alexandre Parent-Duchâtelet⁴², appartient néanmoins à la catégorie d'indésirable au sein de l'espace public. Perçue comme agent du vice, il

⁴¹ Ibid, p.15

⁴² Alexandre Parent-Duchâtelet, La prostitution à Paris au XIX^{ème} siècle, Le livre de Poche, 2008

convient de la surveiller afin qu'elle ne contamine le reste de la société. On a ici une vision de la prostituée comme potentielle coupable, susceptible d'être incarcérée si elle n'entre pas dans les critères du contrôle (l'hôpital pénitentiaire de St Lazare à Paris fut un lieu symbolique de l'enfermement des prostituées).

L'abolitionnisme est un courant qui s'est monté, initialement, contre le réglementarisme. Il correspond à la volonté d'interdiction d'une réglementation autour de la prostitution. « L'abolitionnisme vise, originellement, à l'abolition de la réglementation relative à la prostitution. À l'origine de ce mouvement une féministe anglaise, Joséphine Butler qui luttait tant contre les mauvais traitements faits aux prostituées et leur stigmatisation que contre l'immoralité étatique consistant à encourager leur activité. »⁴³. L'abolitionnisme dans un premier temps revêt plusieurs aspects. Le mouvement féministe, s'il luttait contre la réglementation de la prostitution, entendait se battre contre les traitements humiliants et la dimension liberticide pour les femmes prostituées que cela impliquait. L'autre penchant de l'abolitionnisme, fortement appuyé par l'Église catholique, comporte une volonté de moralisation de la vie sexuelle des hommes et des femmes, dans un esprit de réforme des mœurs. En évoluant dans le temps, l'abolitionnisme s'est forgé comme un mouvement non seulement pour l'abolition de réglementation de la prostitution, mais pour la fin de l'activité en elle-même, considérée intrinsèquement comme une violence faite aux femmes, et comme l'aboutissement de la domination patriarcale. Le courant abolitionniste s'est notamment mobilisé contre la menace que constituait le phénomène relativement nouveau, ou du moins remis à l'agenda politique, de la « traite des êtres humains », thématique qui a traversé les âges puisque chère à l'abolitionnisme contemporain. Une période internationale d'alerte autour de la traite des êtres humains, et de la « traite des blanches » en France, a favorisé des prises de position contre le commerce intercontinental de prostituées. Épinglée au rang de problème public dans les années 1890, la traite des blanches concerne le phénomène de femmes européennes emmenées notamment dans les anciennes colonies, pour renouveler l'offre des maisons closes. « Une circulation internationale de prostituées s'est effectivement mise en place,

⁴³ Maffesoli Sarah-Marie, « Le traitement juridique de la prostitution », *Sociétés* 1/2008 (n° 99) , p. 33-46

organisée par des courtiers et destinée à renouveler l'offre des bordels, européens en premier lieu, mais également des colonies sud-américaines » [Mathieu, 2015]. Cependant le thème de la « traite des blanches » a pu être analysé a posteriori comme une panique morale alimentée par des scandales médiatiques, dont la consistance aurait été grandement exagérée, et utilisée pour justifier des législations répressives à l'encontre de la prostitution. Au niveau international, en 1910, est adoptée la Convention relative à la répression de la traite des blanches. En France, avec une législation plutôt floue au niveau national, c'est en 1946 avec la loi Marthe-Richard, « tendant à la fermeture des maisons de tolérance et au renforcement de la lutte contre le proxénétisme » que l'État lance un changement de perception de la prostitution. Cependant si cette loi fait fermer les maisons closes, elle n'en abolit pas moins la réglementation concernant les prostitué-e-s. Les fichiers d'enregistrement et les contrôles sanitaires des prostitué-e-s, déplacé-e-s dans la rue, sont pourtant maintenus. Le mouvement abolitionniste n'est donc pas pleinement satisfait, puisque ces résidus de réglementations participent à reconnaître l'existence de la prostitution, au lieu d'œuvrer à sa suppression. Dans la foulée, l'Organisation des Nations Unies vote le 2 décembre 1949 la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. La France l'adoptera en 1960, et c'est cette signature qui marque le tournant réellement abolitionniste du pays. Cette convention postule que « (...) la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté »⁴⁴. Ainsi, le cadre national s'accorde avec le supranational et plusieurs outils juridiques confirment une position clairement abolitionniste de la France dès la seconde moitié du XXème siècle. On peut voir la diffusion d'un large panel législatif abolitionniste comme le fruit d'une « croisade morale ». La définition des croisés de la morale par Howard Becker se recoupe de façon significative avec les luttes menées pour une abolition de la réglementation sur la prostitution, et contre le trafic d'êtres humains : « La comparaison des réformateurs de la morale avec les croisés est pertinente, car le réformateur typique croit avoir une mission sacrée. Les prohibitionnistes en sont un excellent exemple, ainsi que tous ceux qui veulent supprimer le vice, la délinquance

⁴⁴ Texte de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains, disponible en ligne: <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/TrafficInPersons.aspx>

sexuelle ou les jeux d'argent. (...) De nombreuses croisades morales ont une coloration humanitaire marquée. Celui qui participe à ces croisades n'a pas seulement le souci d'amener les autres à se conduire « bien », selon son appréciation. Il croit qu'il est bon pour eux de « bien » se conduire. »⁴⁵

Les évolutions législatives vont de pair avec une évolution des représentations. Ainsi la figure de la prostituée, coupable de propagation de la dépravation et des maladies, enfermable et condamnable pour sa seule présence dans l'espace public, devient une victime à protéger par des instruments du droit. Bien que rentrer dans la catégorie « prostituée » soit indésirable pour toutes les femmes, la vision posée sur la prostituée passe de criminalisation à progressive victimisation. L'abolitionnisme n'ambitionne pas de ne plus se mêler de prostitution en cessant de la gérer, mais a pour but de « sortir » chaque personne de cette activité, qu'elle soit exercée avec ou sans consentement. La question du consentement est par ailleurs remise en question par ce mouvement, à l'appui de la thèse psychologique de la « décorporalisation », qui relèverait d'une « dissociation pathologique de la personnalité »⁴⁶ suite au traumatisme que constitue le fait de se prostituer, et qui altérerait ainsi le libre-arbitre des femmes concernées.

En France, l'abolitionnisme s'est notamment fédéré autour du Mouvement du Nid, émergé dans les années 50, qui est à l'origine une œuvre sociale catholique pour la réadaptation sociale et morale des prostituées. Le Nid se scindera en 1971 entre le Mouvement du Nid, œuvre de charité constituée de bénévoles, et l'Amicale du Nid, association de travailleurs sociaux salariés, pour l'accueil, la réinsertion, et le suivi social des prostituées.

Bien que s'opère un glissement dans la perception de la prostituée, passant de criminelle à victime, le statut de la prostitution est souvent resté trouble, car défini dans les ordonnances de 1960 comme « fléau social », aux côtés, entre autres, de l'homosexualité. L'acte de prostitution reste jusqu'à aujourd'hui absent du Code Pénal. La prostitution en soi n'est donc pas illégale, ce qui relève de la vie sexuelle étant de l'ordre de la sphère

⁴⁵ Ibid, p.171

⁴⁶ Mathieu Lilian, « Génèse et logiques des politiques de prostitution en France », Actes de la recherches en sciences sociales 2013/3 (N°198), p. 5-20

privée. Elle est « considérée comme une activité privée sur laquelle l'État n'a pas à se prononcer sous réserve qu'elle ne suscite pas de trouble à l'ordre public ». Sur la question de l'ordre public, le délit de racolage a été créé par la suite pour pouvoir pénaliser la prostitution de rue. Le proxénétisme, soit tirer profit des revenus de la prostitution est défini par l'article 225-5 du Code pénal. L'article 225-6 prévoit que « est assimilé au proxénétisme et puni des peines prévues par l'article 225-5 le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :

- 1° De faire office d'intermédiaire entre deux personnes dont l'une se livre à la prostitution et l'autre exploite ou rémunère la prostitution d'autrui ;
- 2° De faciliter à un proxénète la justification de ressources fictives;
- 3° De ne pouvoir justifier de ressources correspondant à son train de vie tout en vivant avec une personne qui se livre habituellement à la prostitution ou tout en étant en relations habituelles avec une ou plusieurs personnes se livrant à la prostitution ;
- 4° D'entraver l'action de prévention, de contrôle, d'assistance ou de rééducation entreprise par les organismes qualifiés à l'égard de personnes en danger de prostitution ou se livrant à la prostitution. »

Le spectre du proxénétisme recouvre un champ très large. Ainsi héberger ou être le conjoint d'un-e prostitué-e peut amener à être jugé proxénète. Si la prostitution n'est pas illégale, les moyens de l'exercer le sont. Le point commun aux différentes périodes législatives reste une prégnance du stigmatisme sur les prostitué-e-s. Indésirable ou inadaptée sociale, la prostituée est une figure repoussoir, et le devenir constitue une menace, en particulier pour les femmes.

En 2003 intervient un tournant qui replace la prostituée dans un rôle de délinquante : la Loi pour la Sécurité Intérieure de 2003 prévoit le délit de racolage public (par l'article 225-10-1 du Code Pénal). Cette politique s'apparente à une politique prohibitionniste, qui interdit la prostitution dans l'espace public en passant par la répression des personnes qui la pratiquent. Défendue par le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, le délit de racolage qui prévoit des amendes, l'incarcération et éventuellement le

« raccompagnement dans leur pays »⁴⁷ des personnes prostitué-e-s, s'inspire d'une volonté de respect de l'ordre public notamment en lien avec les riverain-e-s de certains quartiers concernés. La prostitution qui était jusqu'alors traitée « en termes psychosociaux »⁴⁸ le devient en 2003 en terme punitif.

Le 13 avril 2016, la loi de « Lutte contre le système prostitutionnel », qui prévoit entre autres la pénalisation de l'achat d'actes sexuels, a été adoptée par l'Assemblée Nationale. Cela marque un nouveau revirement dans l'appréhension de la prostitution au niveau de l'État. En effet, en adoptant cette législation, la France affirme sa position abolitionniste et semble vouloir tirer un trait sur sa politique prohibitionniste. La loi prévoit, entre autres, la suppression du délit de racolage. Elle ne criminalise plus les prostitué-e-s, et la charge pénale revient aux clients. Les personnes pratiquant le sexe tarifé dans la rue sont désormais libres d'aller et venir sans se voir inquiété-e-s par les forces de l'ordre. Les client-e-s, eux, peuvent désormais se voir attribuer une amende forfaitaire de 1500€, pouvant aller jusqu'à 3500€ en cas de récidive. Des sensibilisations en milieu scolaire sont aussi prévues, notamment pour parer aux risques de la prostitution chez les adolescent-e-s. Pour les personnes concernées elles-mêmes, un parcours de « sortie de la prostitution » est imaginé par la loi. Ce parcours est prévu pour être élaboré par un comité réunissant le Préfet, la délégation régionale aux droits des femmes, et une association de travail social agréée. Un agrément sera proposé aux structures travaillant avec les prostitué-e-s afin de rentrer dans le cadre de la loi et de participer au parcours de sortie avec un accompagnement social et une insertion dans le travail formel. Le parcours prévoit aussi de distribuer des titres de séjour avec autorisation de travail de 6 mois renouvelables pour les personnes en situation irrégulière. Les débats parlementaires autour de cette loi ainsi que son contenu insistent fortement sur la notion de traite des êtres humains et de lutte contre les réseaux de proxénétisme. On assimile ainsi la prostitution à la traite, et les parcours d'accompagnement semblent être orientés pour les migrant-e-s essentiellement. La position affichée par l'État français fait de la prostitution une violence en soi dont les personnes, en majorité les femmes, sont des victimes, qu'il convient de réinsérer.

⁴⁷ Nicolas Sarkozy lors du débat au Sénat du 14 novembre 2002

⁴⁸ <http://www.passant-ordinaire.com/revue/44-515.asp>

On constate un cadre mouvant autour de la prostitution. L'État a depuis le siècle dernier oscillé entre une tolérance qui ne dit pas son nom et une répression ouverte. Le sujet convoque une part importante de morale personnelle, d'éthique et de convictions de la part des législateurs, des entrepreneurs de morales ou des militant-e-s féministes de différentes obédiences. En effet, nous verrons que, si le courant abolitionniste bénéficie d'une large visibilité et peut influencer sur la prise de décisions politiques, des associations féministes, notamment à l'origine de la santé communautaire (équipes paritaires de travail entre prostitué-e-s et non-prostitué-e-s dans le champ de la santé et du social) se positionnent pour une reconnaissance de la prostitution, dit aussi travail du sexe.

Le mouvement abolitionniste bénéficie d'une grande visibilité et le Mouvement du Nid s'est constitué depuis la seconde moitié du XXème siècle comme chef de file en France des associations pour l'abolition de la prostitution. Au départ mouvement chrétien prosélyte, il s'est peu à peu institutionnalisé et a acquis une légitimité en devenant une fédération d'associations d'action sociale pour l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des prostituées. C'est notamment une des associations qui a défendu le projet de loi de Lutte contre le système prostitutionnel adopté en avril 2016. Cependant, dans les années 80 et dans la période d'explosion de la question de l'épidémie de VIH en France, sont apparues des associations de prévention du sida, notamment dans le milieu de la prostitution. C'est ainsi que se sont diffusées les associations de santé communautaire, qui défendent un autre regard sur la prostitution. La prostitution a alors été assimilée à un groupe social « disposant de sa propre sous-culture, légitimant ainsi une démarche de santé communautaire » [Mathieu, 2004]. En cela, ces actions sont devenues complémentaires des politiques traditionnelles en matière de santé publique, qui s'adressent au grand public, à travers des campagnes aux mots d'ordre généraux. La santé communautaire s'appuie sur la définition de la santé donnée par l'OMS. Selon celle-ci, la santé correspond à «un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.»

La santé communautaire se veut être une démarche inclusive et participative, qui valorise

les compétences non reconnues institutionnellement des personnes issues d'une communauté, dans ce cas, des travailleuses du sexe. Le terme est utilisé et revendiqué dans une démarche militante. Ce terme est issu de la communauté des prostituées. Il a été utilisé notamment par Margo St James, « (...) première prostituée à revendiquer des droits en tant que *sex worker*, elle a créé quelques années plus tard, avec Gail Pheterson et Priscilla Alexander, le Comité international pour les droits des prostituées (ICPR) qui a organisé en 1986 à Bruxelles le second Congrès mondial des «putes» »⁴⁹. De ce terme vient la nécessité de reconnaître la prostitution comme un travail, et de mettre en place les droits sociaux qui en découlent. Il s'agit donc d'un choix sémantique pour valoriser la prostitution et les personnes qui l'exercent. L'idée est que les personnes ont acquis des compétences du fait de leur parcours migratoire, de l'expérience de la prostitution, et une connaissance du terrain. La spécificité de la santé communautaire est d'intégrer des personnes concernées à tous les échelons de l'association, afin de travailler en alliance avec elles à partir de leurs demandes. Plusieurs associations de santé communautaire relatives à la prostitution existent en France et sont regroupées au sein du collectif Droits et Prostitution, réseau de structures pour la défense des droits et de la santé des travailleurs et travailleuses du sexe. « La mobilisation des prostituées (et de leurs soutiens) a adopté plusieurs déclinaisons organisationnelles (France Prostitution, Les Putes, etc.) avant la fondation en 2009 du Syndicat du Travail Sexuel (STRASS) qui revendique plus de 400 adhérents. »⁵⁰. Ainsi s'est modelé, au sein du paysage associatif et militant, un champ d'action social et sanitaire non-abolitionniste, qui entend reconnaître la prostitution comme un travail. Ce courant féministe peut être qualifié de sexe-positif ou pro-choix. Il est difficile de le catégoriser uniformément. Les féministes non-abolitionnistes sont parfois qualifiées de « réglementaristes ». Or, au vu de l'histoire du réglementarisme et de ce qu'il signifie dans l'histoire de la prostitution, il ne semble pas correspondre aux exigences d'un militantisme féministe qui lutte pour une prostitution libre de contraintes, qu'elles soient issues d'un proxénète ou du contrôle étatique sur leurs corps et leurs activités.

⁴⁹ Dorlin Elsa, « « Les putes sont des hommes comme les autres. » », *Raisons politiques*3/2003 (no 11) , p. 117-132

⁵⁰ Ibid

A Toulouse, c'est l'association Grisélidis, fondée en 2000, qui travaille pour l'accompagnement des prostituées et milite contre les différentes législations qui ont pu être établies en France, de la LSI de 2003 à la Loi de lutte contre le système prostitutionnel qui pénalise le client. Elle s'est aussi illustrée par son opposition à la mise en place de l'arrêté municipal « Troubles prostitution » à Toulouse, considérant que l'éloignement des prostitué-e-s des centres habités constituait un facteur supplémentaire de précarisation et de mise en danger pour les travailleuses du sexe. Le fonctionnement de l'association est paritaire. Son équipe est composée pour moitié de personnes exerçant ou ayant exercé la prostitution.

L'Amicale du Nid et Grisélidis, implantées à Toulouse, ont fait partie des interlocuteurs des pouvoirs publics relativement à la mise en place de l'arrêté municipal interdisant la prostitution dans certaines zones de la ville. Les deux associations, bien qu'elles ne possèdent pas la même conception de la prostitution et donc, de la façon de travailler dans l'accompagnement des prostituées, se sont toutes deux opposées à la mise en place d'un arrêté jugé répressif, d'inspiration prohibitionniste, et allant à l'encontre des libertés des personnes visées.

Bien qu'il ne soit pas du ressort des prérogatives municipales de définir un régime pour la prostitution, la gestion municipale d'une ville donne une tendance sur l'appréhension de la question. Il s'agit d'envisager quels tournants ont pris les municipalités successives à Toulouse dans l'approche du problème posé par la prostitution, afin de situer une prise de décision politique dans son cadre idéologique.

Une première tentative de gestion de la question de la prostitution de rue dans des quartiers ciblés de Toulouse a été faite par la mairie de Pierre Cohen (PS) entre 2008 et 2014. Il semble que nous pouvons classer cette perspective sous le prisme abolitionniste. En effet la gestion des troubles liés à la prostitution de rue sous le mandat de P. Cohen était guidée par une vision, celle de la prostituée avant tout comme victime de sa condition, analysée quasiment exclusivement au prisme des réseaux de prostitution dans lesquelles elle pourrait être impliquée. Nous avons rencontré Christian Ayerbe, directeur

de l'Amicale du Nid à Toulouse, qui a retracé succinctement l'histoire des relations entre riverain-es et prostitué-e-s depuis l'émergence des plaintes des voisins de certains quartiers, notamment Ponts-Jumeaux, et Barrière de Paris. Il évoque la volonté de médiation qui a guidé l'ancienne municipalité :

C.Ayerbe. : « La municipalité dirigée par Cohen a eu une démarche de travail et une pensée autour de ça qui consistait à dire, on ne va pas prendre des mesures qui vont faire que ces personnes là devront se déplacer ailleurs si on les empêche d'être là, mais par contre, on va mobiliser des moyens avec la Police Municipale pour assurer une présence et faire un deal avec ces personnes en disant, bon, les riverains ne sont pas contents de vous parce que vous ne les respectez pas. A ce moment là Cohen décide qu'il ne va pas être répressif, il prône avant tout l'éducatif. Cohen considère ces personnes avant tout comme victimes. Il voulait faire en sorte que tout le monde puisse cohabiter. Il a établi des liens de travail avec la police, la mairie. [...] La police faisait de la médiation et était sensible à la question du proxénétisme. Il y a eu un travail de médiation et de sensibilisation, de l'éducation autour de ça. On avait trouvé un lien avec eux qui était très constructif. »

Nous avons aussi rencontré Olivier Babin, commandant à la Brigade de la sûreté départementale en charge de la répression du proxénétisme, qui avec d'autres acteurs a participé à l'élaboration de l'arrêté municipal. Il parle notamment de la succession des politiques publiques concernant la prostitution toulousaine et du changement de paradigme entre les deux:

«(...) il a fallu que la municipalité change pour qu'on les applique enfin, [les arrêtés Trouble prostitution] parce que Monsieur Cohen avait toujours refusé de les mettre en place.

Enquêtrice : Quand vous dites "on les réclamait" c'est les services de police?

O.B. : Les services de police de sûreté départementale. (...). On s'est basés à l'époque, sur ce qui avait été fait dans d'autres villes, notamment à l'époque Béziers, Montpellier, Lyon, etc. Lille, l'agglomération lilloise. Et on a proposé ça, ce qui a été complètement

refusé par l'équipe de Monsieur Cohen. Je ne fais pas de politique, je m'en fous, moi je suis au service de la République, mais en l'occurrence ça a été refusé d'un point de vue complètement dogmatique.

Enquêtrice : Qu'est ce que vous entendez par dogmatique dans ce cas là?

O..B. : C'est clair pourtant ce que je vous dis. Monsieur Cohen était à la tête d'une équipe de gauche complètement hétéroclite, avec des gens notamment proche extrême gauche, et qui considérait que le simple fait de parler de ces zones d'exclusion prostitutionnelles était une atteinte fondamentale à la liberté d'aller et venir. (...) Les gens n'en pouvaient plus. Si vous voulez, ces gens là votent, et là c'est une partie de l'échec de Monsieur Cohen, on lui a dit hein, vous savez on se mêle pas de politique, mais méfiez vous. »

On peut percevoir dans ces deux discours, l'un favorable à la politique menée par P. Cohen, un autre critique, une commune vision de la démarche de la Mairie de Toulouse à cette période-là, c'est à dire de la prostitution comme une violence dont les protagonistes sont des victimes qu'il ne convient pas de directement réprimer. Au long de cette période, les prostituées ont continué à pratiquer leurs activités au sein du quartier Pont Jumeaux et Boulevard de Suisse. Cependant l'action de médiation s'est vue entravée, entre autres, par les prérogatives limités d'une Mairie et par la loi nationale en vigueur à propos de la prostitution. Les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, déclencheurs de la question mise au rang de problème public sont les comités de riverain-e-s des quartiers dans lesquels s'exerçait la prostitution.

Nous souhaitons maintenant aborder plus précisément les mécanismes qui ont conduit à mettre en place l'arrêté municipal « Troubles prostitution » désigné aussi communément par « arrêté anti-prostitution ». Nous verrons que la prise d'une telle mesure marque un tournant répressif dans l'appréhension qu'un pouvoir public peut avoir d'une question sociale. Si les arrêtés municipaux se sont constitués comme modèles de référence de la gestion de la prostitution dans plusieurs villes de France, nous voulons ici tenter d'approcher l'imbrication des dynamiques qui ont conduit à faire émerger la prostitution

comme une question primordiale sur la scène publique qui a exigé une mesure d'action publique de la part d'une municipalité fraîchement élue.

Section 2. Pour l'élaboration d'un arrêté : la mise en exergue d'un problème public qui passe par la désignation de la déviance

A. Genèse d'un arrêté municipal : construction de l'objet de la prostitution en tant que problème public, quand les législations nationales sont jugées insuffisantes. L'exemple de Toulouse.

Pour comprendre le mécanisme de mise en place d'une politique publique, il faut en appréhender la construction au sein d'un contexte global. Nous étudierons ici comment la mise en place d'un arrêté municipal a impliqué au préalable que la prostitution de rue à Toulouse soit envisagée comme un problème public. Cela passe par la mise en avant d'une problématique précise par un ou des acteurs, qui vont faire de cette question une priorité de l'agenda politique. Nous analyserons l'émergence d'un problème public, avec comme pendant la création ou le renforcement de normes pour le résoudre. Selon Erik Neveu, « Pour qu'une norme soit créée, il faut que quelqu'un appelle l'attention du public sur les faits, donne l'impulsion indispensable pour mettre les choses en train, et dirige les énergies ainsi mobilisées dans la direction adéquate. »⁵¹. Ici, c'est l'action concomitante des riverains, en tant que «claim-makers»⁵², autrement dit exprimant leurs revendications sur la scène publique, qui, relayée par la presse locale, ont notamment mis la question des « nuisances » liées à la prostitution au centre du débat. Stanley Cohen développe le concept de panique morale⁵³ qui nous est ici utile, dans lequel un groupe en identifie un autre comme source d'un problème défini qui met en péril l'organisation de la communauté : « Une condition sociale, un épisode, une personne ou un groupe émerge, se voit défini comme menace pour les valeurs et les intérêts de la société ; sa nature est représentée d'une façon stylisée et stéréotypée par les médias, les barricades morales sont édifiées par les rédacteurs en chefs, les évêques, les hommes politiques et autres gens bien pensants ; des experts socialement accrédités prononcent leurs diagnostics et leurs

⁵¹ Neveu Erik, « L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication*, 22 | 1999, 41-58.

⁵² Chaumont Jean-Michel, « Présentation. Entre paniques et croisades : sociologues et *claims-makers* », *Recherches sociologiques et anthropologiques* page 9

⁵³ Cohen Stanley, *Folk Devils and Moral Panics. The Creation of the Mods and Rockers* (2002).

solutions; des traitements sont formalisés et le plus souvent mis en œuvre » (p. 9). La notion de valeurs est pertinente ici dans le sens où l'on se réfère à la prostitution, activité sujette en toutes circonstances à des controverses éthiques et morales. La panique morale d'après Cohen nous sert ici à analyser comment des entrepreneurs de morale, au sens d'Howard Becker deviennent « claim-makers ». Nous pouvons tout d'abord définir ainsi les entrepreneurs de morale: « Les normes sont le produit de l'initiative de certains individus, et nous pouvons considérer ceux qui prennent de telles initiatives comme des entrepreneurs de morale. » Ainsi les entrepreneurs de morale cherchent à faire émerger un problème qu'ils ont fait leur à l'aide d'un discours empreint d'éléments moraux.

Si c'est le changement d'équipe politique en 2014 qui a impulsé à Toulouse la création d'un arrêté ayant pour but de lutter contre la prostitution dans certains secteurs en la rendant illégale dans des rues définies, l'application de cette politique est le fruit d'une mobilisation multiforme aux acteurs divers, qui converge sur un point : l'interpellation du pouvoir politique. Nous étudierons ici un triptyque composé de riverain-e-s, de forces de police et d'un journal de presse quotidienne locale, La Dépêche, qui, faisant écho aux uns et aux autres, ont participé à faire du phénomène de l'exercice de la prostitution de rue une priorité de l'agenda politique.

« La prévention, si vous voulez, moi je sais, enfin je vous accuse pas de ça, mais on vit dans un monde angélique où tout le monde a de grandes idées. Moi j'avais moi-même l'idée plus jeune que on pouvait, en discutant avec les gens, arriver à les raisonner et à obtenir des résultats plus sympathiquement qu'en leur mettant un coup de matraque. Je suis pas pour le coup de matraque non plus, c'est pas ce que je vous dis (...). Mais bon ce que je peux vous dire c'est que la prévention fonctionne pas avec elles, pour des raisons simples: et au premier rang desquelles, si elles ramènent pas des thunes à leurs maquereaux, surtout les roumaines et les petites tziganes, elles se font massacrer. (...) Enfin voilà, vous savez qu'il faut qu'elles ramènent de la thune, vous passez, vous les engueulez un bon coup, elles disent oui oui d'accord, tous les flics municipaux leur disaient rhabille toi, elles disaient bon d'accord elles baissaient un peu la jupe elles cachaient un peu les fesses... Donc elles se cachaient 3 rues plus loin et dès qu'ils étaient

partis, elles revenaient. »

Résumée ainsi, par Olivier Babin, commandant à la Brigade de Répression du Proxénétisme de la Police Nationale à Toulouse, la situation peut expliquer la détermination d'acteurs à mettre au jour un phénomène perçu au fur et à mesure comme un trouble à l'ordre public, et à réclamer un arrêté municipal. Les comités de riverains, premiers concernés par la prostitution car exercée dans « leur » quartier, suite à une politique de médiation considérée comme en échec, n'ont cessé de se faire entendre sur la question. Ce processus a fait sortir la question de la prostitution comme enjeu central de politique locale, au point que Jean-Luc Moudenc, lors des élections municipales de mars 2014 a fait de l'élaboration d'arrêtés interdisant l'exercice de la prostitution dans les rues une de ses promesses de campagne. Le premier arrêté municipal a été pris le 7 juillet 2014. Il concerne cinq secteurs : Matabiau, Ponts-Jumeaux, Les Minimes, Les Sept Deniers, et une zone comprenant l'Avenue Collignon. Pour le secteur Matabiau, l'interdiction de se prostituer est valable vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Concernant les quatre autres secteurs, la proscription s'applique de dix-huit heures à cinq heures du matin. Chaque personne qui se prostitue dans ces zones-là aux horaires interdits se voit pénalisée d'une contravention de première classe, d'un montant de 38 euros. La distribution de Procès Verbaux ne peut excéder une amende journalière.

Aussitôt les habitants du secteur Barrière de Paris se sont mobilisés, anticipant une arrivée de la prostitution dans les rues de leur quartier. En effet, les prostitué-es évincé-es du Boulevard de Suisse et des rues alentours ont décalé leurs activités plus loin dans le secteur élargi des Minimes, au niveau du Métro Barrière de Paris et des boulevards adjacents.

Nous avons rencontré les représentants du comité de quartier Barrière de Paris qui, après la mise en place du premier arrêté « Troubles prostitution » a réclamé son extension, l'activité s'étant déplacée aux portes des maisons des riverain-e-s. A l'époque du mandat de Pierre Cohen, ce comité était déjà en discussion avec les pouvoirs publics.

S.B, représentant du comité de riverain-e-s de Barrière de Paris :

« Pour pouvoir interdire y'a un premier arrêté qui a été déposé en juillet 2014, sur le Bd de Suisse, très rapidement on a rencontré Mr Arzac chargé de la sécurité et de la prévention, parce qu'on s'est dit, à interdire là, ça va venir sur l'avenue des États-Unis, où il n'y en avait pas avant».

Suite au déplacement des travailleur-ses du sexe sur différents boulevards, a été constatée une concentration de prostitué-es qui perpétraient différents troubles à l'ordre public. Le premier arrêté a été étendu le 10 mars 2015 vers l'avenue des États-Unis, l'avenue de Fronton et la route de Launaguet, et renouvelé pour douze mois. Sur ce nouveau périmètre, l'interdiction de la prostitution est appliquée vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en raison de la proximité d'une école primaire, souvent citée par les riverains de ce quartier comme élément clé nécessitant une interdiction. L'école elle-même est intervenue dans le processus d'élaboration des arrêtés, selon le récit qu'en font C. et F., étudiants en stage à la Police Municipale. Nous les avons rencontrés dans le cadre de cette recherche, puisqu'ils sont chargés de mener une enquête pour la Police Municipale, sensée déterminer l'efficacité et les conséquences de l'arrêté municipal étendu et renouvelé, à presque deux ans de l'élaboration du premier arrêté « Troubles prostitution ».

C. :« Les parents d'élèves ont pas porté plainte, mais y'a des écoles qui ont appelé, qui ont porté plainte, par exemple ils ont trouvé des préservatifs à côté des écoles. »

Les comités de quartiers, qui ont centralisé les griefs contre la prostitution, les ont fait remonter au niveau des institutions, ont été les interlocuteurs réguliers de Monsieur Arzac, adjoint à la sécurité du Maire de Toulouse. Après l'élection de Jean-Luc Moudenc en 2014, l'Office de la Tranquillité est devenue Allô Toulouse, plateforme téléphonique de doléances diverses des riverain-e-s toulousain-e-s. Les anciens « chuteurs », médiateurs employés pour répondre aux appels, ont été remplacés par des policiers municipaux. Le nouveau dispositif est un moyen de recensement des plaintes, et de

classification selon leur sujet et la fréquence avec laquelle ils sont évoqués. Cela a ensuite permis notamment à la police municipale de mettre en place des statistiques pour évaluer le nombre d'appels en lien avec la prostitution de rue, et de justifier de l'intérêt de l'établissement d'un arrêté contre la prostitution. Les étudiants en stage à la Police Municipale rencontrés dans le cadre de cette recherche ont pu justifier de l'utilisation de cet outil, avec une carte présentant un recensement du nombre d'appels effectués par quartier au numéro d'Allô Toulouse, avec pour thématique les nuisances liées à la prostitution dans leur quartier.

C. (faisant référence au quartier de Barrière de Paris) « Là t'as les cartes des appels, avant l'arrêté, et là, t'as la carte aujourd'hui. Le 1er arrêté 2014-2015 y'avait pas encore l'Avenue des Etats-Unis. Tout ce qui était Boulevard de Suisse elles étaient parties sur Avenue des États-Unis. Et là, y'a eu explosion des appels, les riverains supportent pas (...) Mais il y a aussi beaucoup d'appels, si tu regardes sur la carte, qui viennent de Belfort. Moins que sur Matabiau, mais y'en a encore. Et souvent c'est les nouveaux arrivants. »

Les habitants, de façon indépendante et hors du cadre de la représentation par un comité de quartier, se sont saisis de l'outil mis en place par la Mairie pour faire remonter leurs plaintes. Elles ont ensuite été rassemblées et traitées par la Police Municipale qui a été en mesure d'établir des statistiques sur les nuisances constatées, et leur provenance. On est ici face à une « défense de l'ordre moral par la maîtrise de l'ordre spatial »⁵⁴, impulsée par les mobilisations des riverains des quartiers concernés.

Dans toute panique morale, il semble qu'un acteur décisif soit la presse, qui permet une diffusion à plus large échelle des problématiques que de façon interindividuelle. Nous prendrons l'exemple ici du quotidien local La Dépêche. Il s'est fait le relais de la voix de certains habitants de quartiers, avec la diffusion de leurs témoignages, sous formes de récits ou d'extraits d'entretiens, qui ont pu avoir pour but de favoriser la constitution de la question de la prostitution en problème public, alertant l'opinion sur les effets négatifs de

⁵⁴ Séchet Raymonde, « La prostitution, enjeu de géographie morale dans la ville entrepreneuriale. Lectures par les géographes anglophones. », L'Espace géographique 1/2009 (Vol. 38), p. 59-72

la prostitution de rue, insistant sur les aspects chamboulés de la vie quotidienne des riverains. Il conviendra ici de nuancer l'influence du contenu de la presse, chaque lecteur ayant un rôle actif dans la réception de l'information, à différents degrés. Nous prendrons ici le cadre la théorie des « effets limités » de l'américain Paul Lazarsfeld dans son ouvrage *The People's Choice*⁵⁵, qui nuance l'effet unilatéral de la communication politique en prenant l'exemple des campagnes électorales américaines, dont le contenu n'a révélé que très peu d'influence sur le vote des citoyens. Ce postulat de la « two-step flow theory » explique que chaque individu appartient à un ou des milieux, ou groupes de socialisation. Ces groupes ont leur influence dans la façon dont une personne va recevoir une information. Les messages sont reçus et interprétés à travers le prisme de sensibilités, de croyances, de postures préalables. Ainsi il ne s'agit pas de considérer la presse locale comme entité toute-puissante capable d'agir unilatéralement sur une opinion générale. Cependant nous prendrons en compte le nombre et le contenu des articles sur la prostitution dans le contexte des plaintes successives des riverains et des revendications de la police nationale pour la mise en place d'arrêts, postulant que la présence répétée d'un sujet au sein de la presse d'information insiste sur la construction d'une question comme problème public.

Nous prenons donc ici la presse locale comme élément de diffusion de la panique morale au sens de Cohen. Les articles recensés sont publiés sur le site internet du journal La Dépêche du Midi, ladepeche.fr. Entre le 19 avril 2014 et le 30 juillet 2016, 50 articles ont été consacrés à la prostitution de rue à Toulouse et aux troubles engendrés par celle-ci. Sur les 50 articles, 10 sont des interviews d'O. Arzac, adjoint à la sécurité de la ville, sur la mise en place puis l'effectivité des arrêts. 7 articles sont consacrés aux mobilisations d'associations ou de militant-e-s contre leur mise en place. 33 articles concernent les doléances des riverain-e-s toulousain-e-s. La période choisie correspond aux articles publiés après l'élection de J-L. Moudenc à la Mairie de Toulouse, comme point de départ d'un changement de paradigme : de la médiation à la répression. A titre de comparaison, entre le 30 septembre 2011 et le 5 novembre 2013, 28 articles ont été consacrés à la prostitution de rue et aux revendications des comités de quartiers. Si cette succincte

⁵⁵ P. Lazarsfeld, B. Berelson & H. Gaudet, *The People's Choice. How the Voter Makes up his Mind in a Presidential Campaign*, New York, Columbia University Press, 1940

analyse quantitative ne prétend pas à la scientificité, il semble que les articles concernant la période qui suit l'élection de J-L Moudenc illustrent un contexte de montée en épingle d'un problème public, avec la mobilisation de la presse pour alerter l'opinion des toulousain-e-s sur la question de la prostitution, comme sujet récurrent et exigeant une réponse politique. Nous avons choisi des extraits d'articles qui concernent la troisième catégorie remarquée, la parole des riverains, qui viennent compléter l'entretien réalisé avec deux membres du comité de quartier Barrière de Paris. Dans ces extraits, nous pouvons relever le vocabulaire lié à l'enfance et à l'hygiène, éléments prégnants de l'élaboration de la panique morale dans le cas que nous étudions.

Article du 24/09/2014 ⁵⁶, « Barrière de Paris, les riverains exaspérés » :

« Avenue des États-Unis et dans les rues adjacentes, la ronde perpétuelle des voitures dès la nuit tombée ne fait qu'augmenter l'inquiétude des habitants, dont de nombreux parents d'élèves qui se sont manifestés auprès du directeur de l'école primaire Jules-Ferry, avenue de Fronton. «On sait déjà qu'un gamin a trouvé un préservatif, sur le trottoir de l'établissement, a confié Maurice Mery, le directeur. »

Article du 19/04/2014 ⁵⁷, « Elles se sont approprié le quartier » :

« Car il faut bien l'admettre : depuis deux ans, la prostitution déborde sur ce quartier. «Depuis deux ans, on est confrontés à cette situation devenue insupportable au quotidien par le nombre exponentiel des filles (entre 15 et 25) et leur agressivité croissante. Disons-le : on a l'impression qu'elles se sont approprié ce quartier». Pétitions, manifestation et rendez-vous avec l'ancienne municipalité ont d'ailleurs émaillé ces années. »

Article du 11/11/2015 ⁵⁸, « Des prostituées devant l'école Bayard » :

« [...]Quatre prostituées venues de l'Est s'installent pour travailler devant l'école primaire Bayard où 150 enfants âgés de 6 à 11 ans sont scolarisés. Une situation devenue intolérable pour les familles qui peinent à comprendre malgré les pétitions, comment la

⁵⁶ <http://www.ladepeche.fr/article/2014/09/24/1957622-prostituees-fallait-pot-depart-barriere-paris-riverains-exasperes.html>

⁵⁷ <http://www.ladepeche.fr/article/2014/04/19/1866519-un-riverain-elles-se-sont-approprié-le-quartier.html>

⁵⁸ <http://www.ladepeche.fr/article/2015/11/11/2214732-chalets-roquelaine-des-prostituees-devant-l-ecole-bayard.html>

ville peut accepter une telle situation». »

Article du 17/03/2016⁵⁹, « Les espoirs déçus des riverains »:

« «Des très jeunes apparemment», observent les riverains, qui retrouvent régulièrement préservatifs et autres détritiques dans le caniveau, devant chez eux. «Et puis, surtout, ils font ça dans la rue ! Quand même pour les enfants, c'est inadmissible!» »

Objet de légitimation d'une politique destinée à mettre fin aux « nuisances », la figure du riverain est au centre de l'élaboration du premier arrêté municipal puis de son extension. Depuis l'application de la Loi sur la Sécurité Intérieure (LSI) de 2003, « désormais, une quatrième figure apparaît, celle des riverains. Cette figure prend une importance capitale dans le débat ces dernières années, et la place du riverain est aux premières loges de la pénalisation du racolage » [Monnet, 2005]. On voit un lien de continuité avec le modèle émergé par la LSI depuis plus d'une dizaine d'années, d'autant plus que la frontière est poreuse entre l'arrêté « Troubles prostitution » et la pénalisation du racolage prévue par la loi de 2003, et donc déjà censée être appliquée dans les villes françaises. Les objectifs semblent converger : ils visent l'éviction des prostitué-es des zones habitées, et les confrontations avec les passants. Cependant, il semble que la charge de la preuve, qui incombe aux forces de l'ordre, soit difficile à établir dans le cas du délit de racolage. Une mesure comme un arrêté municipal permet de ne pas s'embarrasser de la détermination juridique des faits.

Bien que le délit de racolage ait perduré pendant 16 ans, il semble que la mise en place d'arrêtés municipaux contre la prostitution ait constitué un modèle de politique publique adopté par plusieurs grandes villes de France. Il semble ainsi que le délit de racolage n'ait pas été jugé comme un outil efficace de la part des concepteurs de l'action publique qui n'ont pas su répondre aux demandes des riverain-e-s uniquement sur la base de cette législation.

Extrait d'entretien avec O.Babin de la Brigade de répression du proxénétisme:

⁵⁹ <http://www.ladepeche.fr/article/2016/03/17/2305950-les-espoirs-decus-des-riverains.html>

*Enquêtrice : « Le racolage actif et passif dans la loi de 2003 existait déjà, il me semble ?
O.B : Oui mais dans les faits ça n'a jamais existé. Parce que personne n'est capable de poursuivre quelqu'un pour racolage actif. Si moi demain j'ai envie de me foutre en short moulant, en maillot à trous, de me mettre du rouge à lèvres, (...) et de me foutre à l'angle de la rue là, je défie quiconque de venir me dire que je suis en racolage passif. Qui peut présumer que j'attends une relation sexuelle tarifée ? Personne. »*

Ceci pourrait être une explication sur l'adoption devenue presque systématique d'arrêtés municipaux interdisant la prostitution. Plusieurs villes avant Toulouse ont fait le choix d'élaborer des arrêtés municipaux bannissant la prostitution : Lille, Albi, Montpellier, Lyon...

A Toulouse, la Brigade de Répression du Proxénétisme (BRP) de la Sûreté départementale est un pilier important de conception de l'arrêté :

Enquêtrice : Je voulais savoir quel était le rôle de la sûreté départementale dans la mise en place de ces arrêtés-là.

O.Babin. : On les a créés. On les réclamait depuis des années, il a fallu que la municipalité change pour qu'on les applique enfin, parce que Monsieur Cohen avait toujours refusé de les mettre en place.

Enquêtrice : Quand vous dites "on les réclamait" c'est les services de police?

O.B. : Les services de police de sûreté départementale.

Enquêtrice : J'avais cru comprendre que ça venait avant tout des comités de riverains.

O.B : Évidemment, entre autres, ça venait avant tout, enfin non, pas exactement, c'est moi qui menait avec mon service de l'époque les réunions notamment au marché aux cochons qui était très touché, il y avait les gens qui étaient riverains du Bd de Suisse, Silvio Trentin, Barrière de Paris, qui étaient très touchés à l'époque. »

La voix des comités de riverains a été relayée par la presse locale et validée par différents

départements de police. Nous qualifions ici l'action concomitante de ces acteurs d'élément d'entreprise de morale qui crée et fait respecter la norme.

La croisade morale, lorsqu'elle arrive à son terme, ou du moins qu'elle commence à porter ses fruits, aboutit à la création d'un nouvel ensemble de lois. Il s'agit de réprimer des comportements qui ne l'étaient pas jusqu'alors, ou de rendre à nouveau légitimes des pratiques considérées marginales avant la nouvelle législation. Dans tous les cas, l'exécutant premier du corpus législatif sera la police, agent du « monopole de la violence légitime »⁶⁰ [Weber, 1919] puisqu'une Mairie est un représentant de l'État, qui est d'après Max Weber « (...) une institution politique à activité continue, quand et dans la mesure où son cadre administratif revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique dans l'optique du maintien de l'ordre en vigueur »⁶¹. Dans le cas de la prostitution de rue toulousaine, le changement paradigmatique se fait de la médiation à la répression, avec les agents de Police Nationale en première ligne de la conception, et la Police Municipale comme corps exécutant de la directive locale. Pour citer à nouveau Becker, « La conséquence la plus évidente d'une croisade réussie, c'est la création d'un nouvel ensemble de lois. Avec la création d'une nouvelle législation, on voit souvent s'établir un nouveau dispositif d'institutions et d'agents chargés de faire appliquer celle-ci. (...) Le résultat final d'une croisade morale, c'est une force de police. »⁶²

La prostitution, constituée en problème public, a suivi un chemin qui a mené à la mise en place de l'arrêté municipal « Troubles prostitution » à Toulouse. Nous avons pu voir que Toulouse n'est pas la première ville à prendre ce genre de mesure, et que la politique de la municipalité de J-L. Moudenc s'inscrit dans une dynamique commune à d'autres grandes villes qui ont eu aussi tendance à vouloir l'éviction de la prostitution des centres villes. La construction d'un problème passe ainsi par une prise de poids croissante de la question envisagée. Ici, elle se fait par différents biais, et le problème public reçoit différentes justifications pour sa mise à l'agenda politique. Différents acteurs entrent en jeu et nous identifions ici que la construction d'une panique morale a créé une question politique qui

⁶⁰ Weber M., *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, coll. Le Monde en 10-18, 1963, p. 29.

⁶¹ Weber M., *Economie et Société*, Paris, Plon, 1971 édition originale (posthume) 1921

⁶² *Ibid*, p.179

a exigé des réponses concrètes.

Partant du postulat que sous la question de la gestion d'un trouble à l'ordre public, s'est construit une certaine idée de la déviance, nous allons analyser plus en profondeur les discours de perpétuation du stigmaté, qui font de la prostitué-e une indésirable à reléguer aux portes de la ville.

B. La réaction du corps social : la construction de la déviance qui émerge en creux de la dénonciation des nuisances.

Si l'arrêté anti-prostitution ambitionne de traiter le trouble à l'ordre public, il cloisonne des comportements considérés comme appartenant à la catégorie de la déviance. En effet si les voisins du quartier Barrière de Paris veulent éloigner les nuisances, il est aussi question d'évincer un phénomène qui, proche de leur habitat, pourrait altérer l'éducation des enfants, perturber la vie familiale. Nous étudierons ici comment la déviance construite par les entrepreneurs de morale perpétue un stigmatisme et légitime un éloignement des personnes stigmatisées.

Dans le cas que l'on étudie ici, nous relevons le vocabulaire de l'hygiène et de l'enfance qui compose le discours des représentants du comité de quartier de Barrière de Paris. Nous pouvons y voir des notions symboliquement sensibles, faisant appel à des images qu'il ne convient pas de mettre en péril.

S.B. : « Je me dis si je pense même à l'usine SEVESO, en terme de risques ça peut être pareil, la proximité avec des écoles. On a des problèmes qui peuvent y ressembler, telles que les antennes téléphoniques, telles que les usines SEVESO. (...) on peut pas se retrouver le matin avec des gamins comme à l'école Jules Ferry, avenue des États-Unis où le directeur de l'école est intervenu, parce que quand les enfants arrivent à l'école le matin avec tant de seringues et tant de préservatifs, c'est pas conforme à ce que l'on attend d'une école. »

F.G. : « Et les relations sur la voie publique, parce que c'est des choses qu'il faut pas nier non plus, ça peut se passer devant la maison, et ça peut se passer avec des enfants par exemple, qui regardent par la fenêtre. »

S.B. : Quand on dit il faut l'organiser la prostitution c'est pas la faire déplacer. C'est pas, "virez moi ces filles". C'est: "mais qu'on l'organise", qu'il n'y ait pas ce souk dans la rue. Avec le bruit, les seringues dans les écoles. C'est pas un rejet, si les filles étaient

assises, même en mini-jupe, au troquet, avec cet ensemble, je suis pas sûr que les gens seraient opposés. »

La comparaison de l'activité prostitutionnelle et de ses conséquences avec une usine classée SEVESO (faisant référence à une norme européenne de classification des sites industriels dangereux et l'obligation de prévention des risques qu'ils présentent) donne le ton de l'alerte dans le discours. Le parallèle fait avec un risque d'explosion d'usine semble exprimer la « menace » évoquée par Cohen lorsqu'il définit la panique morale et ses protagonistes. Si on peut y voir une menace sanitaire, la menace de l'ordre moral ne semble pas loin. L'évocation de la tenue des personnes prostituées, « même en mini-jupe » pousse à croire que, bien qu'elle ne soit pas l'élément premier d'une critique de l'activité de prostitution, la tenue vestimentaire des personnes évoquées fait partie d'un bouleversement des attentes liées au comportement et à l'attitude d'une femme : « L'image ou la représentation que l'on se fait d'une personne ou d'un groupe de personnes est construite à partir d'un cadre normatif érigeant en modèles les caractéristiques physiques, sociales, morales ou culturelles conformes aux valeurs dominantes. Selon ces normes, les femmes doivent être hétérosexuelles, mères, pudiques, réservées face au monde masculin et devenir la femme d'un seul homme. Leur statut social n'est reconnu qu'à ce prix. »⁶³. Le discours est ambivalent. Les représentants du comité de quartier disent ne pas rejeter en bloc la prostitution. Cependant plusieurs éléments de langage expriment le fait qu'ils ne veulent pas de la prostitution dans l'état actuel où elle s'exerce. Le vocabulaire de l'hygiène et de l'enfance, récurrent, fait référence à l'intime, au vécu personnel de chaque riverain potentiel dont l'enfant pourrait être exposé à un acte de prostitution, ou contaminé par un déchet laissé au sol. Franck Sanselme a étudié les mouvements et revendications de riverains dans la ville de Rennes, réclamant un arrêté municipal pour écarter la prostitution à proximité de leurs habitations⁶⁴. Dans son article, il relève le même type d'argumentaires venant d'habitants de quartiers nouvellement « envahis » par le phénomène : « Objet de toutes les souillures dans l'imaginaire collectif, le corps de la prostituée ne se contenterait plus d'occuper et de

⁶³ Gil Françoise, « La prostituée, une invention sociale », *Sociétés* 1/2008 (n° 99), p. 21-32

⁶⁴ SANSELME Franck, 2004, « Des riverains à l'épreuve de la prostitution. Fondements pratiques et symboliques de la morale publique », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 95, pp. 111-117

revendiquer ouvertement un lieu. Il le contaminerait. (...) Les riverains se plaignent ainsi de retrouver au matin seringues, kleenex, boîtes de médicaments psychotropes, excréments et autres préservatifs usagés dans la rue, les cours intérieures et les parcs investis par les prostituées et leur clientèle durant la nuit. Porteurs d’humeurs suspectes (sang, sperme), ces déchets nocturnes alarment tout particulièrement la population dont les craintes se focalisent principalement sur l’exposition des jeunes enfants (venus le lendemain jouer innocemment dans les parcs) au danger d’une contamination par le virus du sida. »⁶⁵ . Le risque sanitaire évoqué en filigrane dans les velléités d'application d'arrêtés par les riverains n'est pas sans faire penser au péril vénérien du XIXe siècle, qui incitait à contrôler les prostituées et à les éloigner de l'espace public, afin de diminuer les risques de contamination. La présence de seringues dans l'article de Sanselme, est soulevée ici aussi dans le cadre des revendications du quartier de Barrière de Paris. Nous avons cependant pu constater au fil de l'entretien réalisé avec les représentants du comité de riverains de Barrière de Paris que l'envahissement des seringues usagées, notamment dans la cour de l'école Jules-Ferry, était à relativiser.

F.G. : « (...) On entend ça, on entend le directeur de l'école sur les seringues le matin, les préservatifs...

Enquêtrice : Les seringues, c'est quelque chose d'important? Beaucoup ont été retrouvées ?

F.G. : Non, mais en fait à un moment donné, à la pharmacie Negreneys, la vente de seringues avait augmenté. On sait pas trop si c'était lié à la drogue, ou peut-être un truc comme ça... Donc voilà, les préservatifs, les bruits... »

En approfondissant le sujet avec une question, nous pouvons remarquer que le rôle des seringues change. D'abord racontées comme trouvées le matin dans la cour de l'école, l'explication change pour exprimer qu'il y a eu une augmentation des ventes à la pharmacie du quartier. Il est donc difficile de déterminer la réalité des éléments de discours constitutifs de la panique morale, d'autant plus que l'objet est une image

⁶⁵ Ibid, p.113

récurrente au sein de la lutte contre la prostitution, utilisée dans le discours médiatique notamment. Tâche délicate donc que de faire la part des choses entre l'influence que le discours global sur la prostitution de rue peut avoir sur les habitants de Barrière de Paris, et les faits qu'ils ont réellement constaté dans leur quartier.

La question morale et sanitaire est aussi mise en exergue par le responsable de la Sûreté Départementale lorsqu'il justifie la mise en œuvre de l'arrêté municipal.

O. Babin : « Quand les gens se levaient le matin et commençaient avec un seau et une pelle à nettoyer les préservatifs devant leur porte d'entrée, ça va bien quoi. Quand les prestations sexuelles se déroulaient à l'aplomb des fenêtres de petits immeubles où à l'arrière vous avez des jardinets, et que vous arriviez vous aviez 2 gamins à la fenêtre en train de regarder ça en se demandant ce que c'était...ça va bien aussi quoi, à un moment donné il faut quand même raison garder, et bien faire comprendre aux gens que tout ça c'est juste pas possible. »

Dans le discours collectif, la prostitution dans le quartier vient perturber les vies de famille, et met en danger la santé de chacun. L'argumentaire condamne les externalités négatives de la prostitution. La volonté se concentre essentiellement sur le fait de repousser le travail sexuel aux limites des quartiers, afin que les rues habitées ne soient plus concernées par les conséquences jugées néfastes de l'activité prostitutionnelle. L'argument qui se lit derrière les positions du comité de riverains n'est pas un rejet de l'activité, mais qu'elle ne se passe pas sous leurs fenêtres. Un argument sur le mode de « pas de ça chez moi » se fait entendre, avec l'éventualité que l'activité illicite perde dans d'autres zones, non-visibles, qui seraient dédiées aux activités de l'économie souterraine.

Deux thèmes s'articulent dans les discours des riverains en tant que créateurs de normes: en premier lieu, la défense d'un espace personnel, d'un lieu de vie contre les expressions de la prostitution. L'autre pendant du discours est un malaise exprimé face aux pratiques prostitutionnelles, et un questionnement à propos de l'acceptation de la prostitution en

elle-même. La prostitution pose des divisions idéologiques. Bien que les riverains luttent originellement contre les nuisances, une réflexion globale sur la perception de la prostitution a été menée.

S.B. : « Ce qu'on a pu voir sur les moments d'échanges ou de rencontres, c'était des propos durs que ce soit des hommes ou que ce soit des femmes, de la part des habitants vis à vis des personnes qui se livraient à la prostitution. (...) Il y a eu des femmes qui disaient il faut rouvrir des maisons closes, d'autres qui parlaient que c'était insupportable que des hommes puissent y aller, nous on a continué à se pencher sur la prostitution, on a essayé de voir un petit peu au niveau des pays européens et au niveau des États-Unis. C'est vrai que par rapport à ça, on a mis en place un cycle de conférences en invitant l'Amicale du Nid, en invitant Grisélidis pour échanger sur leur travail auprès des personnes qui se livrent à la prostitution, et en même temps pour échanger sur qu'est ce que peut amener l'abolition, qu'est ce que peut amener la légalisation, pour amener la réflexion au niveau des personnes qui ont pu venir. »

Loin de se cantonner aux questions d'ordre uniquement matériel et de la gestion des troubles, le comité de quartier concerné a ainsi lancé une expérience de débat collectif autour de la prostitution, même après la mise en œuvre de l'arrêté dans leur quartier, et donc la résolution du problème initial. La question dépasse alors le seul trouble à l'ordre public pour apporter une réflexion sur des questions plus larges de projet de société.

F.G. : « Nous on est bien conscients que les personnes qui se livrent à la prostitution surtout ici, parce que c'est une prostitution que j'appellerai une prostitution mafieuse, qui vient des réseaux, c'est des personnes qui sont plus victimes qu'autre chose. »

Les activités les moins acceptables sur le plan social sont questionnées, mais toujours repoussées sur les couronnes périurbaines. Raymonde Séchet en étudiant la géographie de la prostitution dans les villes anglo-saxonnes analyse la façon dont un certain type de commerce sexuel est réprouvé, quand d'autres expressions de l'industrie du sexe peuvent trouver une place dans les centres: "(...) Alors que les centres-villes fixeraient les formes

moins réprouvées du commerce sexuel : hôtels avec des chaînes pornographiques payantes (*pay-for-view porn*), magasins de lingerie coquine, sections érotiques à l'intérieur de boutiques ordinaires, mais aussi bars à hôtesse, clubs de danse érotique (*lap dancing*), agences de rencontres, etc. (Cameron, 2004, p. 1653), une césure se serait donc établie entre la prostitution de luxe – ou les activités commerciales érotico-sexuelles devenues acceptables – et la prostitution de rue, tout particulièrement réprouvée dans les régimes réglementaristes.”

Les riverain-e-s ont ici dépassé le cadre fixé par une simple mobilisation pour l'arrêt d'un trouble à l'ordre public. La confrontation au phénomène de la prostitution a amené les voisins du quartier de Barrière de Paris à entamer un véritable processus de réflexion, philosophique et politique, par rapport à la prostitution. Une fois le trouble éloigné de chez eux, il n'en est pas moins source de débat et de discussions plus globales autour de grands projets de société. Cependant, si des réflexions se sont développées, et que certains curseurs des jugements de valeur ont pu être déplacés, la solution envisagée n'a pas sensiblement changé : la nécessité d'éloigner la prostitution est restée une constante de la mobilisation collective. Il semble ressortir de la satisfaction générale qu'une fois que le problème est éloigné, il est déjà presque intégralement solutionné.

Ainsi, nous allons voir ici que le fait de cacher un phénomène social fait partie d'une volonté pluridimensionnelle de façonner une nouvelle image de la ville, en rendant invisibles des comportements et transactions informelles qui peuvent donner à voir une version non-désirée de la ville en mutation qu'est Toulouse.

II. La gestion d'un problème politique par son invisibilisation : éloignement des prostitué-e-s et dynamiques de gentrification

Section 1. Une limite des pouvoirs municipaux en façade...

A. Une politique publique en apparence neutre sur la prostitution

Nous l'avons vu, la prostitution n'est pas en soi un acte qualifié juridiquement, puisque renvoyé à la sphère personnelle. Seul le délit de racolage instauré en 2003 a pu incriminer l'acte de se prostituer, puisque « racoler » revient à faire ostentatoirement valoir son activité dans l'espace public. Punir le racolage empêche la prostitution de rue d'avoir lieu. L'arrêté municipal de Toulouse, semblable à qui a pu être mis en place dans plusieurs grandes villes françaises pour évincer les prostitué-e-s des rues habitées, et éviter les rencontres avec les riverain-e-s, ressemble dans la pratique à la pénalisation du délit de racolage. Cependant, pour prendre un arrêté municipal anti-prostitution n'est retenue que la notion de trouble à l'ordre public. Bien que nous postulions ici que la mise en place d'un arrêté s'inspire d'un croisement entre politiques prohibitionnistes et réglementaristes, les décideurs politiques ainsi que les comités de quartier insistent sur la question : le but d'un arrêté, s'il pénalise les prostitué-e-s pour leurs activités, n'a pas pour ambition de statuer sur la prostitution, mais seulement de régler le trouble à l'ordre public. Ainsi le précise O. Arsac, adjoint à la sécurité de la Mairie de Toulouse :

«Enquêtrice : Après un an d'application des arrêtés "Troubles prostitution" dans les quartiers toulousains, quel est le bilan de la mairie ? Remarquez-vous une baisse de la prostitution de rue dans la ville de Toulouse ?

O.A. : Le bilan est très bon. L'objectif est atteint, à savoir non pas l'interdiction de la prostitution sur la ville, qui n'est pas de notre compétence, mais la réduction du trouble à

l'ordre public qui justifiait l'action du maire et donc la dispersion du phénomène prostitutionnel là où il était très concentré autour de deux zones, Minimes et Roquelaine.»

Nous avons posé la question aux étudiants travaillant à la police municipale du rôle des agents municipaux par rapport à la sécurité des prostitué-e-s, suite aux alertes émises par les associations Grisélidis et l'Amicale du Nid après l'arrêté municipal.

« Enquêtrice : Qu'est ce qui est faisable, quelle est la prise en charge pour une prostituée qui va être victime de violence d'un client par exemple?

F.R. : C'est pas le rôle du maire ça. C'est très terre à terre mais lui, son devoir c'est le trouble, qu'est ce qui va être le trouble pour le toulousain. Et pas la sécurité de la personne qui se prostitue. Ça c'est la Police Nationale, c'est l'État. »

En effet une Mairie détient des pouvoirs de police administrative. La municipalité n'a pas à légiférer sur des sujets de société. Le but d'une politique publique municipale est de répondre à une question donnée qu'elle peut résoudre par ses prérogatives administratives. Le maire assume une double fonction: il est à la fois agent de l'État et agent de la commune en tant que collectivité territoriale. C'est aussi ce qui a pu limiter la municipalité de Pierre Cohen dans gestion de l'ordre de la médiation de la prostitution :

S.B., comité de quartier de Barrière de Paris : « Dans les échanges qu'on a pu avoir à ce moment-là avec l'ancienne municipalité ça a été, « mais pourquoi pas essayer d'organiser quelque chose qui soit respectueux même par rapport aux personnes qui se livrent à la prostitution avec quelque chose comme des genres de boxes pour que les voitures puissent se garer, avec un point téléphone si jamais elles sont en difficulté ? »

Enquêtrice : Vous auriez été favorable à quelque chose comme ça?

S.B. : C'étaient des échanges qu'il pouvait y avoir mais c'est vrai que les personnes aux commandes de la ville nous disaient "mais ceci on ne peut pas le faire sinon on est

considérés comme des proxénètes” après il faut qu’il y ait un débat national pour légiférer sur la prostitution, et c’est ce qui s’est passé. »

Bien qu'ayant des prérogatives limitées, les communes décident de l'occupation de l'espace public, par qui, et comment. Sous la période réglementariste, la question de la prostitution n'était pas prise en charge par l'État mais relevait de la décision municipale. Noyau le plus petit des collectivités territoriales, Catherine Deschamps dit que c'est « d'abord au sein de la commune, (..) que s'illustrent la notion de territoire et les possibles batailles qui y sont associées. » En effet, c'est uniquement avec les décideurs locaux que les riverains peuvent obtenir un dialogue, c'est « aux maires que s'adressent les riverains, ces riverains contemporains mécontents ou compatissants, (...) qui jouent un si grand rôle dans les changements législatifs en matière de prostitution. Ces maires peuvent alors user de leurs prérogatives locales pour justifier que soit relancé le débat, en dépit de ce qui est dorénavant statué au niveau national. »⁶⁶[Deschamps, 2008, p.11]. Les riverains font remonter à la Mairie des doléances sur des questions précises. S.B. du Comité de quartier de Barrière de Paris, les énumère ainsi :

« Il y a la nuisance bruit, la nuisance insalubrité publique, et ça c'est aussi un terrain sur lequel il existe des lois, je veux dire si vous voulez vous, vous avez un problème de bruit de voisinage, c'est géré, la municipalité ça fait partie de ses prérogatives, il y a le bruit, les nuisances, la pollution, la propreté d'un endroit . »

Cependant, il semble clair pour les habitants que leurs réflexions ne pourront avoir directement d'influence sur les décisions municipales :

S.B. : « Et vous voyez d'ailleurs, on est dépendants, vous êtes, en habitant à un endroit précis sur tous les sujets que l'on traite, on est dépendants des décisions nationales, on va rien résoudre. »

Les protagonistes de l'élaboration de l'arrêté à Toulouse renvoient la question de la

⁶⁶ Catherine Deschamps, « Ville et prostitution : rivales ou riveraines ? », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 39-1 | 2008

législation sur la prostitution à l'État. Les décisions relevant des conditions matérielles d'exercice de la prostitution se prennent au niveau national. L'adjoint à la sécurité de Toulouse affirme que le rôle d'une politique locale est de régler des questions de vie quotidienne, et insiste sur le caractère concret, autour de la vie des riverains. Lorsque le questionnaire d'enquête lui a été soumis, la Loi de lutte contre le système prostitutionnel était adoptée, et la ville de Toulouse semblait de fait appliquer deux politiques antagonistes : alors que le niveau étatique ne pénalise plus la personne qui se prostitue, l'arrêté municipal, lui, la rend coupable. Ainsi, une question a été posée à l'enquêteur sur la contradiction entre le niveau national et local, et sur la potentialité de repenser les arrêtés municipaux pour être en accord avec le cadre de l'État.

Enquêtrice : Comment peuvent se coupler l'application de la récente loi de pénalisation des clients de prostitué-e-s, qui font des prostituées des victimes, et la verbalisation des prostitué-e-s par le biais des arrêtés? Cela n'entre-t-il pas dans une contradiction?

O.Arsac, Maire-adjoint à la sécurité: (...) En vérité, ce ne sont que des artifices juridiques pour dissuader une présence afin de réduire des troubles à l'ordre public et des nuisances fortes que vivent les riverains. Les gestionnaires d'une collectivité sont toujours dans le concret et n'ont pas toujours les préoccupations de haute considération des penseurs qui, eux, en général habitent des quartiers bobos, des quartiers où il n'y pas de nuisances. (...) Quand on ne vit pas les problèmes, on peut toujours se poser des questions métaphysiques. »

L'adjoint à la sécurité parle de « questions métaphysiques » pour une réflexion globale face à la prostitution. Cette phrase semble souligner le fait que selon l' élu à la Mairie de Toulouse, la commune n'a pas à prendre en charge le traitement à opposer à la prostitution. Cependant nous postulons qu'une prise de décision politique est située idéologiquement. Il semble ainsi que sous couvert de neutralité, l'application de l'arrêté traduise une prise de position du pouvoir local sur la prostitution en tant que telle. Le représentant de la Mairie semble voir un avantage à une certaine disparition de la prostitution des rues de la ville. Il ajoute ceci suite à une question sur une potentielle

extension de l'arrêté :

« Il s'agit d'une arme à utiliser avec modération. De plus, il n'y a pas que cette arme. Il y a aussi la présence quotidienne en soirée des patrouilles sur le terrain qui, même lorsqu'il n'y a pas d'arrêté, constituent une présence dissuasive pour les clients et donc pour la prostitution. »

La fin du phénomène de la prostitution de rue semble présenter un intérêt pour la municipalité puisque des pratiques « dissuasives » en dehors du cadre de l'arrêté municipal permettent aux policiers municipaux de limiter globalement l'activité de prostitution sur la ville. Ici, la vision tanguée entre réglementarisme et prohibitionnisme. L'application de l'arrêté semble d'inspiration réglementariste, puisqu'elle définit où peuvent et ne peuvent pas exercer les prostituées. Concernant le réglementarisme, Mathieu écrit ceci : « Les villes se dotent en effet, à partir de la fin du XVIIIe siècle, de grands boulevards propices aux rencontres vénales, et si le flâneur dépeint par Walter Benjamin [1939] est prêt à se laisser tenter par les sollicitations des prostituées, la police doit veiller à ce qu'un racolage trop ostensible ne perturbe pas la pratique bourgeoise de la promenade familiale » [Mathieu, 2015, p. 26]. Cette description de la surveillance policière à l'égard de la présence ostentatoire des prostitué-es n'est pas non plus sans rappeler des législations plus récentes comme le délit de racolage instauré par la Loi pour la Sécurité Intérieure de 2003. Les régimes s'entrecroisent, et force est de constater qu'aucune des visions proposées ne suppose une réhabilitation du rôle de la prostituée ou la reconnaissance de son activité comme socialement et économiquement légitime. O. Arzac semble satisfait de la promulgation de la pénalisation du client, voyant l'opportunité d'une disparition complète de la prostitution au sein de la ville :

« La nouvelle loi nous permet de faire une pression et une menace sur les clients et donc de dissuader leur présence dans les zones où il n'y a pas d'arrêté. Si la demande est asséchée alors l'offre devra quitter cette rue. C'est donc un outil complémentaire très utile pour nous, même si sur le plan du phénomène de société on peut toujours se poser les questions de l'interdiction de la prostitution car en fait cela revient un peu à cela. »

Au vu de ces assertions nous considérons ici que la prise de position municipale n'est pas neutre sur la prostitution et que l'arrêté municipal ne répond pas uniquement à la question du trouble à l'Ordre Public. Cette décision municipale paraît s'ancrer dans un système de valeurs où la prostitution ne saurait s'étendre dans l'espace public. La panique morale mise à l'agenda politique a acté ici un tournant répressif.

La déviance ainsi construite justifie un éloignement qui ne répond pas à l'unique nécessité d'écartier les différentes nuisances occasionnées. La solution réclamée puis mise en œuvre, est une gestion du problème par l'éloignement. Bien que différents acteurs soient conscients du fait que cela ne donne pas de nouvelles perspectives à la question de la prostitution, il apparaît que le problème posé serait néanmoins résolu dans le cas où les activités de prostitution viendraient à s'éloigner définitivement et passer les frontières de la ville. Tel est ce qui ressort des propos tenus par les étudiants qui travaillent auprès de la police municipale sur ce thème :

Enquêtrice : Ça va donc être un déplacement de la prostitution mais pas la fin de la prostitution ?

F.R. : Ah oui, après c'est pas le but de l'arrêté, c'était assumé même dans la presse, 'était pas de mettre fin à la prostitution, mais de revenir à la tranquillité publique. Même à l'échelle nationale c'est très compliqué, c'est pas sûr que la pénalisation du client arrange beaucoup les choses.

Enquêtrice : La pénalisation des clients en Suède a pu décaler l'activité au pays voisin quand les filles passent les frontières pour aller travailler ailleurs, comme en Norvège ou au Danemark. Cela pourra être le cas ici ?

F.R. : Ah oui, même sur Toulouse, on le disait en rigolant, enfin, oui, en fait on on le disait, si on prolonge les arrêtés de plus en plus au nord elles vont se retrouver à Aucamville. Et là ce sera plus le problème du maire de Toulouse.

La réponse donnée à la question posée du trouble à l'ordre public est son éloignement, pour contribuer à un essor nouveau du centre-ville, et éventuellement déléguer la gestion

du problème à d'autres instances dans d'autres communes. La gouvernance par l'éloignement permet aux artisans d'une politique locale de répondre aux exigences des habitant-e-s sans aborder l'essence du phénomène et les questions de positionnement sur le travail du sexe, qui sont de fait limitées par les prérogatives d'une Mairie. Cependant, nous postulons ici que se lit en creux une volonté de diminuer voire mettre fin à la prostitution sur la ville de Toulouse. Cette politique de l'invisibilisation, semble être une solution positive qui a porté une partie de ses fruits pour les riverain-e-s. Si elle est effective, elle dessine une nouvelle géographie des transactions économique-sexuelles de prostitution dans la ville, avec des conséquences tangibles pour les individu-e-s concerné-e-s.

Nous envisagerons désormais les déplacements engagés par l'application de l'arrêté, et les conséquences directes que cela peut avoir sur les personnes concernées : les prostitué-e-s de rue toulousaines.

B. Déplacements successifs, relations de voisinages entre prostitué-e-s et nouvelle cartographie du danger

L'arrêté municipal initialement appliqué puis étendu a créé divers déplacements des travailleur-se-s du sexe. Du Boulevard de Suisse, les prostitué-e-s sont parties travailler Barrière de Paris. Désormais, le Boulevard des Minimes et le secteur élargi autour de Barrière de Paris leur étant interdits, les prostituées se sont déplacé Avenue des États-Unis, jusqu'au Marché d'Intérêt National. Elles sont passées d'un « espace plein » à un « espace vide », « d'un lieu de vie vers un lieu de passage et de transit »⁶⁷. Ces changements géographiques ne sont pas sans conséquences, en terme de places, de caractéristiques du quartier, et donc de conditions d'exercice pour les travailleur-se-s du sexe. La stratégie d'éloignement fonctionne, et la prostitution s'effectue en grande partie dans des secteurs où il n'y a pas d'habitations. Nous avons analysé que cela introduit des risques effectifs au niveau de la sécurité des personnes, qui pouvaient se trouver rassurées par la présence d'un voisinage qui, bien que souvent hostile à la présence des prostitué-e-s, pouvait être une présence dissuasive pour les potentielles agressions. Le commandant O.Babin de la Police Nationale ainsi que les riverains de Barrière de Paris réfutent les éventuels dangers qu'amène un déplacement vers des zones non-habitées et peu éclairées.

Enquêtrice : « Dans le fait de les déplacer vers Sesquières et tout ça, au niveau de leur sécurité, est-ce qu'elles ne sont pas mises encore plus en danger, puisqu'elles sont complètement isolées? »

O.B. : Ça c'est l'argument fallacieux de tous les gens qui veulent pas évoluer, qui veulent pas régler le problème définitivement. »

S.B., du Comité de quartier de Barrière de Paris : « Moi je pense que là bas c'est relativement éclairé, la police passe, y'a de la clientèle... Si on le prend en tant que tel, je pense pas que ce soit pire que si c'était ailleurs... Il n'empêche que nous... Nous on a pas de remontées de violences fortes dans ce coin là. On a même des filles qui tapinent la

⁶⁷ Mayer Sibylla, « Enquêter sur la prostitution de rue... De quelques enjeux qui engagent une prise de position du chercheur », Pensée plurielle 2011/2 (n° 27), p. 15

journée, Avenue des États-Unis, donc elles doivent bien trouver des clients, et le soir et la journée pour leurs activités. »

Cependant, les prostitué-e-s déplacées ont partagé leurs expériences des violences vécues et du danger qu'il y a à rester une grande partie de la nuit dans un secteur peu fréquenté. Les agressions sont facilitées au vu de la difficulté que les travailleur-se-s ont à faire appel à une aide extérieure du fait de leur isolement. Lors d'une tournée de nuit, des travailleur-se-s du sexe originaires d'Afrique subsaharienne, postées à la station service de l'Avenue des États-Unis, nous ont raconté une situation de violences perpétrées par un homme et sa petite amie en voiture, qui à ce moment-là durait depuis plusieurs semaines. Le couple a volé plusieurs sacs des filles qui tapinent à ce niveau de l'Avenue. La veille du récit, l'homme est arrivé avec un couteau en les menaçant. Elles sont parties en courant. Elles ont appelé la police qui leur a demandé la plaque d'immatriculation de l'agresseur. Sans la plaque d'immatriculation, ils n'ont rien pu faire. Nous discutons avec P., qui auparavant travaillait au métro Barrière de Paris. Les échanges sont traduits de l'anglais, langue parlée par une majorité de prostitué-e-s originaires d'Afrique subsaharienne.

« Enquêtrice : Avant, tu travaillais au métro Barrière de Paris ?

P. : Oui, j'étais au métro avant.

Enquêtrice : Qu'est ce qui a changé maintenant ?

P. : Maintenant c'est différent, il y a moins de clients.

Enquêtrice : Les clients n'ont pas suivi ?

P. : Certains ont suivi, d'autres non, mais c'est différent. Avant j'étais bien, je me mettais près des lumières du métro Barrière de Paris. Maintenant ici personne ne me voit. Alors je me mets là où il y a un peu de lumière.

Enquêtrice: Tu constates du danger ?

P. : Au début j'avais peur, mais maintenant je me suis habituée. Mais oui, c'est plus dangereux.

Enquêtrice : A cause de quoi ?

A cause des « crazy guys » [les hommes fous]. [Elle nous raconte l'histoire de l'homme

qui vole les sacs des Travailleuses Du Sexe du quartier]. Moi j'ai pris une bouteille, je l'ai cassée, je lui ai dit « ok, je vais pas courir ». On doit pas partir en courant, si on court, on a perdu. On doit se défendre nous-mêmes. J'ai appris à me défendre moi-même. Avant, quand j'ai commencé, j'avais peur, j'appelais mes amis. Mais j'ai appris maintenant.

Enquêtrice : Est-ce que tu appelles la police quand tu te fais agresser ?

Oui, j'appelle, ils viennent, mais ils ne peuvent rien faire, ils me demandent l'immatriculation de la voiture, mais souvent je connais pas la plaque. Alors la police ne sert à rien, donc il faut juste prier pour qu'il ne t'arrive rien. Juste prier. »

L'association Grisélidis qui travaille avec des prostitué-es a recueilli depuis l'application du premier arrêté anti-prostitution, les témoignages de violences ou d'abus qu'ont pu vivre des travailleuses du sexe. Un « cahier des agressions » recense différents témoignages de violences verbales ou physiques vécues par les prostitué-es usagères de l'association. Quelques extraits de ces archives permettent de récolter la parole des prostituées après l'extension du premier arrêté, quant aux dangers créés par un éloignement du centre-ville, la nuit.

09/04/2015

« J., Avenue des États-Unis, est harcelée par la police qui contrôle régulièrement son identité, parfois même celle de ses clients. La nuit dernière, la police a contrôlé en masse les femmes qui travaillent sur l'Avenue, même celles qui travaillent sur une partie autorisée. Elle veut rencontrer des riverains et des policiers pour leur expliquer que c'est dangereux et qu'après 2h du matin il n'y a plus de passage de voitures et que les agresseurs se sentent libres de passer à l'acte.

-Anita se sent harcelée par la police qui lui dit que toutes les rues sont interdites et vient sans cesse lui demander de se déplacer et d'aller vers des rues éloignées, sans lumières et sans habitations. Elle ne veut pas aller travailler si loin. »⁶⁸

Les déplacements successifs dans différents quartiers changent considérablement les

⁶⁸ « Cahier des agressions » consulté au local de l'association Grisélidis

habitudes des prostituées, modifient leur terrain de travail, influent sur leur activité et donc sur leur revenu. Plusieurs prostitué-e-s rencontrées au cours de maraudes effectuées avec Grisélidis témoignent d'une précarisation croissante. S'il n'y a « pas de travail » comme beaucoup le disent, cela peut s'expliquer par une raréfaction des clients, notamment influencée par une invisibilisation des travailleuses du sexe. Cet éloignement vers des zones périurbaines complique les conditions d'exercice de la prostitution. Les passes s'effectuent dans des lieux souvent très précaires: plus sombres, plus étroits, parfois plus sales : si les quelques espaces d'intimité sont moins attractifs pour les prostitué-e-s, il semble logique qu'ils attirent ainsi moins de clientèle. Nous avons effectué plusieurs tournées de nuit au sein du bus de prévention de Grisélidis, et réalisé des observations participantes en entamant plusieurs conversations sur le thème de l'arrêté municipal et de ses modalités d'applications :

« Enquêtrice : Ça va le travail? La police passe beaucoup?

E. : Ça va, la police ça va. Mais y'a pas de travail.

Enquêtrice : Ils te disent de partir quand tu es ici, ou alors ici ça va?

E. : Non, ils disent rien mais ils passent tout le temps. Plusieurs fois, ça passe, et repasse. Après les clients ils ont peur. Et nous on est là, et y'a pas de travail. »

L. est une travailleuse du sexe de rue qui a exercé dans différents secteurs de la ville et a régulièrement l'occasion de collaborer avec Grisélidis lors de tournées de jour ou de nuit dans le bus de prévention. Dans ce contexte, elle joue le rôle d'animatrice de prévention et de médiatrice culturelle roumaine. Lors de l'entretien réalisé avec elle, elle donne une analyse du phénomène de paupérisation des prostitué-e-s de rue à l'aune de la présence de plus en plus importante de la police sur les trottoirs. Selon elle, d'une part, la présence policière effraie les potentiels clients, mais influe aussi sur la façon dont les personnes qui se prostituent vont fixer leurs prix, leurs limites, choisir leurs clients :

L. :« (...) Le seul truc le plus important qui a changé, c'est les filles qui ont eu des moments de faiblesse, qui on dit on va se faire attraper, si un client arrive avec 30 euros, on va y aller pour continuer à faire des sous, au lieu de 50 euros. Et pour moi, c'est là que ça a commencé tout le bordel. Donc là y'en a qui le savent, que les filles sont

embêtées par rapport à la police et ils en profitent. Et c'est pour ça que le travail ça marche plus.

Enquêtrice : Les clients savent qu'ils peuvent négocier ?

L. : Moi personnellement je les ai rencontrés, ils te regardent, ils te disent oui je te donne 20 ou 30 euros et si tu veux pas y'en a d'autres qui le font. »

Selon l'expérience de terrain de L., la crainte de se faire arrêter par la police a amené les prostitué-e-s à choisir leurs clients à la hâte et surtout, à abandonner certaines négociations autour du tarif, faisant chuter le prix des prestations sur le marché global de la prostitution de rue toulousaine:

« (...) Là maintenant il y a beaucoup de filles qui arrivent de partout, qui acceptent de négocier, des clients qui en profitent...Et voilà, il y a la police aussi... Les quartiers où on peut travailler et les quartiers interdits...Tout ça s'accumule et les choses changent quoi. Quand je suis venue aujourd'hui, y'a un client qui vient qui me demande 10 euros pour faire l'amour, c'est pas possible des trucs comme ça. Ou alors y'en a un qui vient et qui te dit « allez viens avec moi gratuit, je suis beau gosse ». Mais moi j'en ai rien à foutre qu'il soit beau gosse, je suis là pour le travail, moi j'ai ma vie privée. »

La présence policière s'inscrit dans une conjoncture globale de déplacement des prostitué-e-s, de nouvelles arrivant-e-s sur le trottoir, et de législations répressives. Cela a participé depuis plusieurs années à une baisse de la qualité de vie des prostitué-e-s de rue, en particulier due à la difficulté croissante à rencontrer des clients, et à maintenir une certaine gamme de prix, qui serait garante du maintien d'un capital économique stable et d'un niveau de vie confortable.

Une des questions soulevée par les travailleuses du sexe est le manque d'efficacité des forces de l'ordre quant il s'agit d'intervenir en leur faveur, si elles sont victimes de violences. Il ressort dans certaines conversations autour des différentes observations participantes réalisées, que la police n'est que peu encline à se déplacer si elle identifie que la demande vient d'une prostitué-e. Les prostitué-e-s dans leurs propos font état d'un

certain mépris dû à leur activité, que l'on rapportera au stigmata qui délégitime la parole des personnes qui le vivent. En effet, on peut lire dans certains communiqués de travailleuses du sexe qu'elles se voient souvent opposer, lorsqu'elles portent plainte pour violence, que les agressions font partie des « risques du métier », ce qui pourrait expliquer un manque de volonté de la part des forces de l'ordre à se mobiliser pour résoudre leurs situations.

Au cours d'une tournée de jour, c'est A., travailleuse du sexe en appartement, qui a évoqué cette question, alors même que son activité n'est pas menacée par l'arrêté municipal. Bien qu'elle exerce en intérieur et reçoive des clients chez elle, elle est identifiée en tant que prostituée par certains membres de la police.

[Au cours d'une discussion sur les clients, elle parle des clients violents, qui sont d'abord aimables quand ils discutent sur le trottoir, et qui en profitent par la suite pour avoir des comportements violents]

« Enquêtrice : Et tu fais quoi dans ces cas là?

A. : Des fois j'appelle la police, mais tu sais comme nous on fait ce métier... ils s'en foutent. Une fois, quatre heures après ils sont arrivés.

Enquêtrice : Ils sont souvent aux alentours, ils te connaissent pour ton activité?

A. : Oui, ils savent des fois. Des fois ils viennent vite. Mais sinon, ils s'en foutent des prostituées.»

L., travailleuse de la rue, raconte l'agressivité de certains policiers lorsqu'ils distribuent des procès-verbaux. Selon elle, le comportement des policier-e-s face aux prostitué-e-s explique l'inaction des agents lorsqu'une fille les appelle en cas de violence:

« (...) Après tu t'imagines par rapport aux violences, déjà si la police a des réactions comme ça avec elles quand elle leur met des amendes, donc quand y'a une fille qui va se faire agresser et qu'elle va appeler la police tu imagines comment ça va se passer.

Enquêtrice : La police en cas d'agression n'est pas efficace ?

Non, non pas du tout. Ça fait depuis l'année dernière que je fais les tournées de nuit, que

toutes les filles parlaient d'un retour des violences dans la rue. »

Les relations entre forces de police et travailleur-s-es du sexe peuvent être conflictuelles, et l'application de l'arrêté mener à des frictions :

« Un soir la police municipale a voulu verbaliser une prostituée, qui s'est insurgée. C'est une fille qui a une détermination à toute épreuve. Seulement, un policier est intervenu, et la fille a subi un abus de pouvoir, l'a vécu comme ça. Donc là, il y a un souci. Ça crée des tensions. Et si la police n'a pas de relations cordiales avec les filles, ça ne va pas, car il n'y a pas de confiance. Ça instaure des coupures, même des fois des affrontements. »

C. Ayerbe, de l'Amicale du Nid explique que le rôle de la police peut être flou pour les travailleur-e-s du sexe qui, une fois qu'elles sont verbalisées pour leur présence dans les rues interdites à la prostitution, n'acquerront peut-être pas le réflexe d'appeler la police pour leur protection :

« La Mairie de Cohen était claire, c'était de la médiation, les flics étaient pas là pour réprimer. Ici, et maintenant, il y a une double fonction de la police, une double identification de « à qui j'ai affaire ». Ça n'aide pas au repérage de ce qu'est l'institution de la police. En plus, des fois il y a la confusion entre la nationale et la municipale. »

La présence policière est en effet dissuasive, et les prostitué-e-s, au contraire d'établir un lien de confiance, auront plutôt tendance à fuir les agents :

N. est travailleuse du sexe originaire d'Afrique subsaharienne et travaille vers la place Roquelaine en journée, sur une rue interdite à la prostitution :

« Enquêtrice : Comment ça se passe avec les rues interdites? Tu travailles quand même ici? »

N. : Oui. La police me dit de partir alors je pars, après je reviens. Moi j'ai pas eu d'amendes pour le moment. Je me cache. La journée ça va, je travaille pas la nuit parce que c'est pire.

Enquêtrice : Pourquoi c'est pire?

N. :Parce qu'il y a beaucoup plus de police. La journée c'est plus tranquille. Je veux pas travailler la nuit parce que ce serait pas possible. »

Ainsi, la police municipale qui a pu être identifiée auparavant par les prostitué-e-s comme agent de médiation, est désormais repérée comme une entité de répression, auprès de laquelle demander secours devient plus compliqué pour les personnes, qui peuvent avoir perdu de la confiance envers l'institution policière.

Il semble que la voix des prostitué-e-s concerné-e-s par l'arrêté municipal «Troubles prostitution» ne soit pas légitimée, les artisans de l'arrêté municipal ne reconnaissant pas les potentiels dangers dus à un déplacement des personnes dans des secteurs reculés de la ville. Quand différents représentants institutionnels et les comités de quartier se mettent en première ligne de la construction du problème public, la parole des prostitué-e-s ne peut s'entendre qu'à la seule condition de se rendre sur le terrain à leur rencontre. Dans ce cas, leur bilan de la situation, bien qu'il soit négatif en ce qui concerne les personnes rencontrées au cours de cette enquête, ne sera pas pris en compte pour une évaluation postérieure de l'arrêté, ni par les acteurs institutionnels ni par les riverain-e-s qui ont désiré la mise en place d'une telle politique publique. Nous l'avons vu, la mise en place d'arrêtés municipaux fait partie d'une logique commune à plusieurs grande villes françaises. Les villes françaises sont soumises à des dynamiques de modernisation des centres-villes, inscrites dans une logique de métropolisation, avec une transformation en profondeur de l'espace social et spatial.

Nous partons de l'idée que Toulouse entame un processus similaire de transformation, qui implique de revoir son organisation intérieure. Nous envisagerons donc l'application de l'arrêté municipal comme partie prenante d'un processus de gentrification qui traverse le centre-ville de Toulouse.

Section 2. ... qui occulte une dynamique de gentrification. Étude de cas sur le quartier Matabiau

A. Sous le discours officiel : panique issue de la menace de la perte de la valeur foncière, perspective des riverains

« De base, c'est un problème immobilier pour tout le monde. Parce que là on a vu sur le quartier Matabiau, ça s'est déplacé vers les Châteaux et les gens disent "nos biens perdent de la valeur là". En fait la prostitution, ça les choque un peu, mais faut pas oublier que derrière c'est leur thunes. »

Ainsi est résumée la situation par un des étudiants stagiaire de la police interrogés pour cette recherche, suite à différentes rencontres avec les comités de quartiers de la ville de Toulouse qui ont déposé des plaintes auprès de la municipalité concernant la prostitution. Raymonde Séchet fait une analyse des transformations de la géographie de la prostitution d'après les mutations des villes anglo-saxonnes dans une dynamique compétitive néolibérale, qui tendent à évincer les réseaux d'économies informelles. Il s'agirait de « maximiser la productivité de l'espace et reproduire les valeurs sociales dominantes ». Elle avance ainsi l'hypothèse que « l'intensité des mobilisations et des résistances face à la prostitution s'expliquerait par les enjeux liés à la gentrification »⁶⁹

Toulouse étant une ville attractive, ces secteurs sont particulièrement prisés sur le marché de l'immobilier et la prostitution en tant qu'activité déviante fait courir le risque de l'inversion de cette tendance. La peur de la part des riverains de voir baisser la valeur de leur bien est aussi relayée par le commandant Babin :

« Partant de ce constat que le prix de l'immobilier à Toulouse a tendance à stagner maintenant, après avoir monté beaucoup, aujourd'hui on constate, à part les 2 triangles d'or que sont le quartier des Chalets et en bas de la Côte pavée, ça monte encore un peu, le reste est arrivé à statut quo, par rapport aux autres villes de France, on a rattrapé le

⁶⁹ Séchet Raymonde, « La prostitution, enjeu de géographie morale dans la ville entrepreneuriale. Lectures par les géographes anglophones. », L'Espace géographique 1/2009 (Vol. 38) , p. 59-72

retard, sauf que tous les endroits à maisons avaient perdu jusqu'à 45% de leur valeur, ils ne trouvaient pas preneur depuis 3 ans de mise en vente. Maisons mises en vente par ailleurs parce que les gens n'en pouvaient plus. »

L'évocation du « triangle d'or » renvoie à la zone attractive du centre-ville, notamment le quartier des Chalets, où le prix de l'immobilier a vu une augmentation significative. Ce quartier, entre la gare et le canal du midi, voit régulièrement des prostitué-e-s postées sur les trottoirs. N'ayant pas le droit de pratiquer la prostitution dans le secteur de la place Roquelaine, plusieurs ont opéré un décalage au niveau des rues de la Concorde, rue d'Orléans et rue Jarry, en journée et en soirée. Le secteur est un nouveau point de pratique de la prostitution, ce qu'il n'était pas avant l'arrêté municipal. Ce déplacement, s'il n'opère pas encore de réelle transformation d'une identité du quartier, fait courir le risque d'une chute des prix de l'immobilier, ce qui peut constituer un facteur d'inquiétude supplémentaire pour les habitants.

« Ce quartier c'est le premier triangle d'or de Toulouse, l'immobilier y est très cher, bobo à mort, tout le monde voulait sa petite maison dans le pourtour des Châlets, c'est très merveilleux, c'est génial, oui mais, y'a des putes. Dommage. (...) En tout cas, des gens de l'hyper centre qui disaient non, on veut absolument pas qu'elles soient réprimées, ce sont des victimes on est d'accord, mais quand même vous pourriez leur expliquer que, je dis oui d'accord on va essayer, et globalement 3 mois après c'est « putain on en peut plus, virez les ». Je vous le fais simple, mais c'était ça. Donc ces gens là, ils ont fait quoi, ils ont acheté des petits appartements à 450-550 000 euros, 80-90 000 euros de travaux, et ils se sont retrouvés avec Joanna, Roxanna et Beba sous leur porte qui tous les soirs tapinent et leur font "coucou, ça va bichou" et qui, sous les fenêtres de leurs enfants se font attraper sur les capots de bagnoles, c'est quand même la réalité. »

Le commandant Babin est très clair sur la situation des riverains du quartier des Chalets, qualifié de « bobo », terme dont la définition peut être hasardeuse mais qui renvoie à une population qui dispose de moyens financiers aisés. La référence est exprimée frontalement, et les riverain-e-s des pourtours de la gare Matabiau auraient un intérêt

grandissant à faire s'éloigner les prostitué-e-s en bas de chez eux. La prostitution qui nuit à l'image du quartier fait perdre de la valeur symbolique à un bien immobilier, et la dissuasion que la prostitution constituerait pour de potentiels acheteurs fait perdre de la valeur financière à ces biens, notamment après divers investissements qui ont pu être réalisés sur des maisons ou appartements.

Les riverains du comité de quartier barrière de Paris, bien qu'ils ne l'évoquent pas en premier lieu lorsque nous parlons des nuisances dues à la prostitution, ne nient pas que l'activité puisse être préjudiciable à l'image de leur quartier, et influencer sur le cours de l'immobilier.

« Enquêtrice : La prostitution a pu nuire à l'image du quartier Barrière de Paris?

S.B. : Nuire à l'image du quartier, bien sûr, mais ce qui est certain c'est qu'on a des personnes qui sont venues nous voir et qui nous ont dit, mais moi, je dois vendre, et des agents nous ont dit que le prix de l'immobilier de mon appart ou de ma maison baisse de 10 à 20% parce que y'a la prostitution. Après qu'est ce qu'on en fait de ceci? (...) Y'a pas de moyen, le moyen qu'on a c'est l'ordre public et l'arrêté. Tout peut être image. Une usine de traitement de l'eau peut être image du quartier. SEVESO 2, image du quartier. Drogue, image du quartier. Prostitution, image du quartier. »

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, une des manières d'édification d'un problème public peut être le lancement d'une panique morale autour de thématiques collectives qui mettraient en péril l'organisation sociale à l'intérieur de la norme. Cependant le prix de biens immobiliers individuels ne semble pas constituer un argument pouvant être mis au rang de problème public. C'est pourquoi nous postulons que la lutte pour le maintien de la valeur des biens fonciers concernés s'effectue en creux, et n'est pas publiquement exprimée dans la revendication pour la mise en place d'un arrêté municipal. Les étudiants stagiaires à la police municipale interrogés résument la situation ainsi :

« C'est triste à dire mais c'est comme à St Pierre par exemple. Les gens achètent au dessus des bars, ils font chier le bar, comme ça le patron lâche l'appartement au dessus moins cher, ils essayent de faire de la plus-value immobilière. Ils essayent d'améliorer le

quartier, après ils revendent, et ils font une plus-value sur l'appart. Et là ils font chier la mairie. »

La gentrification peut se définir comme « phénomène spatial et social » marqué par « l'arrivée dans un quartier historiquement populaire de populations plus dotées économiquement (et plus proches aussi de la culture légitime) »⁷⁰. Le terme de gentrification vient du géographe Neil Smith, qui la définit comme conséquence de logiques économiques qui induisent des transformations socio-spatiales : « c'est la rentabilité foncière, dans une logique capitaliste, qui est la cause de cet embourgeoisement. »⁷¹. L'étude de Raymonde Séchet permet de voir un lien concret entre logiques d'investissement économique, notamment immobilier, et éviction des indésirables : « la présence de la prostitution est une entrave à l'amorce de la phase de réinvestissement dans les quartiers ciblés pour des opérations de gentrification. De contrepois au déclin, la présence des sex-shops et autres activités visibles liées au sexe et moralement condamnées devient alors un problème. Le zonage destiné à les faire partir s'avère alors un puissant outil aux objectifs convergents avec les pressions des résidants. »⁷² Ici, les revendications des riverains ont une prise directe sur le phénomène de gentrification appuyé par les pouvoirs publics. La gentrification se fait au moyen d'acteurs publics et privés, notamment entre institutions publiques (pouvoir politique, plan d'urbanisme, développement de l'économie de la Métropole) et investisseurs privés, comme c'est le cas ici de l'immobilier. Nous nous tournerons aussi vers les travaux de Sylvie Tissot, qui a étudié le phénomène de gentrification au sein du quartier du South End de Boston, et donne des éléments de définition de la gentrification qui peuvent trouver des points de convergence avec le phénomène que nous étudions ici. D'après

⁷⁰ Clech Pauline, « De bons voisins », *Sociologie* [En ligne], Comptes rendus, 2012, mis en ligne le 30 mai 2013

⁷¹ Jourdan Silvère, Du processus de métropolisation à celui de la gentrification, l'exemple de deux villes nord-méditerranéennes : Barcelone et Marseille, Thèse de doctorat en géographie sous la direction de Bernard Morel, Soutenue le 06-12-2013 à Aix-Marseille, dans le cadre de l'École Doctorale Espace, Culture, Sociétés (Aix-en-Provence)

⁷² Séchet Raymonde, « La prostitution, enjeu de géographie morale dans la ville entrepreneuriale. Lectures par les géographes anglophones. », *L'Espace géographique* 1/2009 (Vol. 38), p. 59-72

Pauline Clech, « Sylvie Tissot nous montre ainsi (chapitre 2) qu'il y a progressivement une prise de pouvoir local d'un groupe qui a su imposer ses normes d'habiter. »⁷³

Différentes dynamiques concourent à la mise en place d'un phénomène de gentrification. Elle est le fruit d'une politique de la ville où la municipalité met l'accent sur une réorganisation de l'espace, introduisant des mutations qui entraînent une nouvelle répartition de l'espace selon les populations, au profit des mieux dotées en capital économique, culturel et social. Les riverains sont partie prenante du processus à partir du moment où ils obtiennent une légitimité à exiger des droits sur un espace donné, en l'occurrence le droit d'influer sur qui est autorisé ou non à occuper l'espace qu'ils ont fait leur. « Des acteurs fabriquent la ville et se fabriquent en même temps »⁷⁴: les riverain-e-s en s'approprient un quartier de la ville et se constituent en groupe social, dont les revendications communes peuvent aider à favoriser une homogénéité, celle-ci allant croissante au vu des caractéristiques socio-économiques des voisins qui tendent à se rapprocher dans une dynamique de gentrification.

Nous ferons une analogie avec le terme de « community » issu de l'analyse de Sylvie Tissot pour évoquer le processus de légitimation dont bénéficient les riverain-e-s des comités de quartier, ceux qui donnent le « ton légitime » au quartier, et qui assoient leurs revendications au niveau institutionnel. Dans l'analyse de Tissot, ce sont deux groupes d'habitants qui s'opposent, structurés en groupes sociaux différenciés dont l'enjeu est la lutte pour l'imposition d'une certaine vision du quartier et les modes d'habitat devant y être privilégiés. Dans le cas que nous étudions ici, il ne s'agit pas de deux groupes d'habitants, les riverain-e-s des comités de quartier disposant déjà de fait d'une légitimité étant donné qu'ils habitent officiellement le quartier, et que l'enjeu est la disparition d'une population indésirable qui est venue se greffer au quartier de manière irrégulière. Cependant, le terme de *community* nous est ici utile pour montrer comment se consolide la légitimation de ce groupe de riverain-e-s, notamment à travers la création d'une association de quartier : « par le biais des associations mais aussi des interactions quotidiennes, des surveillances et rappels à l'ordre multiples auxquels elles donnent lieu,

⁷³ Clech Pauline, « De bons voisins », *Sociologie* [En ligne], Comptes rendus, 2012, mis en ligne le 30 mai 2013

⁷⁴ Ibid

s'est constitué un groupe très intégré et très régulé. Tous les habitants ne sont pas également intégrés en son sein et régulés par ses normes(...) mais c'est lui qui donne le ton légitime au quartier. C'est ce que résume le terme *community*. »⁷⁵ La « *community* » instaure donc des critères d'acceptabilité et des barrières morales par rapport aux différents groupes qui occupent l'espace public. « Elle instaure « barrières » et « niveau » tant dans le domaine de la morale et des valeurs, de la culture, que de la consommation et de l'occupation de l'espace public. Ceux qui ne se soumettent pas à ces prescriptions assez strictes sont perçus comme déviants. La *community* assume envers les nouveaux habitants une fonction éducative. Sont ainsi apprises les normes, et les différents marqueurs sociaux ayant cours dans le quartier. Ils sont socialisés à l'ethos du « bon voisin ». »⁷⁶. C'est ainsi que nous faisons l'analogie avec un comité de quartier comme celui de Barrière de Paris : «*via* leur engagement dans la gestion des affaires publiques, c'est le pouvoir des propriétaires blancs qui se consolide. Se créant un véritable « capital d'autochtonie », ils finissent, par le biais de leurs associations de quartier dont l'ensemble crée la *community*, par devenir un véritable contre-pouvoir. » Dans le cas que nous étudions, nous ne parlerons pas nécessairement de propriétaires blancs, néanmoins les riverain-e-s de quartiers, s'ils ne sont pas propriétaires, sont des occupants légitimés de leurs habitations et disposent de ce fait d'une assise sur le quartier. Les riverain-e-s se construisent comme une catégorie dominante, de surcroît en s'opposant à un groupe racisé.

⁷⁵ Ibid, p. 7

⁷⁶ Ibid

B. L'enjeu d'éloignement des travailleur-e-s du sexe du centre-ville : des secteurs stratégiques

La ville de Toulouse fait partie de la communauté urbaine du grand Toulouse. Cette communauté de communes est devenue Toulouse Métropole le 1^{er} janvier 2015. Toulouse Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)⁷⁷. Une des prérogatives de la Métropole est entre autres la « Gestion de l'animation commerciale et des paysages urbains ». En tant que ville la plus importante de la communauté de communes, Toulouse est une sorte de vitrine de la Métropole. Le projet d'aménagement de la ville a en effet pour projet, entre autres « d'étendre le centre-ville de Toulouse pour qu'il soit à la hauteur de son rang de capitale régionale »⁷⁸ Nous allons ici évoquer le phénomène de métropolisation et son lien avec une transformation du centre-ville, et avec l'interdiction de la prostitution. La ville de Toulouse devenant une « ville entrepreneuriale »⁷⁹, accueille un processus de gentrification.

Nous envisagerons ici la métropolisation comme une des « politiques de « régénération urbaine » visant au renforcement de l'attractivité de la ville dans un contexte de concurrence interurbaine croissante. Ces politiques s'inscrivent dans ce que nombre d'auteurs appellent le « tournant entrepreneurial » des villes. »⁸⁰La constitution de larges espaces urbains en Métropoles qui regroupent différentes communes sur un territoire amène une concurrence interurbaine. En effet chaque métropole entre dans une dynamique de rayonnement du territoire de valorisation du « patrimoine urbain »⁸¹ et d'attractivité de ses espaces, en terme notamment touristique et économique. Si nous parlons de concurrence, c'est aussi que le principe des Métropoles est de fonctionner en réseau : « (...) les métropoles, leurs réseaux assument et diffusent une série de fonctions essentielles : politiques, économiques, culturelles. Ce sont avant tout des lieux

⁷⁷ Source : site officiel de Toulouse Métropole:

<http://www.toulousemetropole.fr/collectivite;jsessionid=4011E101AFFFFF04596B714B00EEAF83B>

⁷⁸ Ibid

⁷⁹ Ibid

⁸⁰ Cusin François, « Y a-t-il un modèle de la ville française ? Structures urbaines et marchés immobiliers », *Revue française de sociologie* 1/2016 (Vol. 57) , p. 97-129

⁸¹ Ibid

stratégiques de production, de diffusion et de captage de l'information. »⁸²La constitution de communautés urbaines en Métropoles est un processus observable au niveau des différentes régions françaises, qui voient émerger les grandes villes comme des capitales régionales qui captent un faisceau nouveau de compétences au vu de leur nouveau statut. Nous retiendrons que la métropolisation « serait ainsi un ensemble de processus favorisant la concentration des populations et des activités dans les plus grands ensembles urbains, seuls capables d'offrir une masse d'attributs devenus décisifs: diversité et taille du marché du travail, accès à un ensemble complet de services supérieurs aux entreprises, connexion aux réseaux de transport, de communication, et de recherche... »⁸³

Ainsi se dessine une nécessité de valoriser le centre-ville, image de marque d'une capitale d'agglomération. On perçoit une volonté de favoriser une « centralité métropolitaine »⁸⁴. La métropolisation se caractérise donc entre autres par une concentration des activités valorisées et considérées comme attractives dans le centre de la ville. Nous pensons ici au « quartier d'affaire Matabiau » prévu pour les alentours de la gare à Toulouse. Zone d'interdiction de la prostitution, le secteur Matabiau est une zone stratégique d'aménagement pour une certaine reconversion du quartier et sa valorisation. Nous le prendrons donc en exemple central du postulat que l'arrêté municipal participe d'une dynamique de gentrification, partie prenante du processus de métropolisation. La transformation de la rue Bayard, voisine de la place Belfort et emblématique de la prostitution à Toulouse, fait partie du plan d'aménagement de Toulouse sur la période 2015-2020 afin de donner une image nouvelle du quartier et drainer des activités commerciales. Avec pour titre l'« Attractivité du quartier d'affaires Matabiau », l'article du site de Toulouse Métropole présente le futur quartier comme devant « devenir le cœur de l'économie tertiaire de la Métropole, au carrefour de la Gare, du centre-ville et branché sur l'aéroport via le tram et le métro. »⁸⁵. Les travaux s'inscrivent dans un plan global de réhabilitation de zones clés de la ville, pour favoriser le tourisme et les

⁸² Di Méo Guy, « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », *L'Information géographique* 3/2010 (Vol. 74) , p. 23-38

⁸³ Ibid

⁸⁴ Gaschet Frédéric, Lacour Claude, « Métropolisation, centre et centralité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 1/2002 (février) , p. 49-72

⁸⁵ Site officiel de Toulouse Métropole <http://www.toulouse-metropole.fr/projets/schema-de-developpement-economique/l-attractivite-du-quartier-d-affaires-matabiau>

échanges. A proximité du centre-ville, la rue Bayard fait la jonction avec les secteurs Alsace-Lorraine et Jeanne d'Arc, artères passantes où se concentrent un grand nombre de boutiques, un campus universitaire et des lieux importants de patrimoine comme la basilique Saint-Sernin ou la place du Capitole. Le projet est ainsi présenté sur le site internet de Toulouse Métropole : « L'idée ? Relier Matabiau au centre-ville et présenter aux voyageurs une première impression inoubliable de la ville rose et les guider tout droit vers un centre-ville rénové et apaisé. (...) Le projet s'inscrit dans la métamorphose des quartiers Marengo/Matabiau Toulouse Euro-Sud-Ouest. » Ainsi se « reconfigurent les formes de domination sociale et les modes de gestion de la pauvreté à l'échelle de la société »⁸⁶ (p. 54)

L'ambition de la commune est ainsi de remodeler le quartier de la gare, identifié comme zone de prostitution et de trafic de drogue, afin d'en faire une zone attractive. Cette dynamique donne à voir les stratégies d'éviction du centre ville des prostituées sous un angle autre que seulement moral.

Le quartier cible une rénovation qui ne semble pas intégrer à terme l'activité prostitutionnelle dans son espace. Nous nous appuyons à nouveau sur l'analyse de Séchet, applicable à la ville de Toulouse qui vit une réalité similaire : « L'expansion des surfaces commerciales et d'affaires liée au développement économique des centres-villes peut éloigner les prostituées et, sur le temps court, le renforcement des réglementations locales peut être utilisé pour déplacer les activités liées au commerce sexuel (...) »⁸⁷. De fait la métropolisation participe de l'établissement d'un centre moral et de marges immorales, et « suppose le nettoyage et la mise en beauté des quartiers centraux. Le contexte de compétition interurbaine renforcée impose en effet à chaque ville d'améliorer son image (McLeod, 2002, p. 604). Contrairement à certaines formes plus huppées de commerce sexuel, la prostitution de rue ne saurait trouver place dans cette ville. Plus largement, tout ce qui porte atteinte à l'image de la ville et remet en cause les places acquises dans la société, tous les indésirables *out of place* doivent être évincés au nom de la sécurité et de

⁸⁶ Clech Pauline, « De bons voisins », *Sociologie* [En ligne], Comptes rendus, 2012, mis en ligne le 30 mai 2013

⁸⁷ Séchet Raymonde, « La prostitution, enjeu de géographie morale dans la ville entrepreneuriale. Lectures par les géographes anglophones. », *L'Espace géographique* 1/2009 (Vol. 38) , p. 59-72

la qualité des espaces urbains centraux. »

Nous parlerons ici de gentrification, c'est-à-dire de « reconquête des anciens quartiers populaires des grandes villes par des classes moyennes économiquement et, souvent, culturellement dotées. »⁸⁸ Cette dynamique s'accompagne d'une augmentation des loyers, d'un changement de la population et des habitants d'un quartier. En effet, la mutation d'un quartier dans le sens d'une modernisation et d'une « requalification » participe d'une « articulation dialectique entre social et spatial » et « constitue un point important de l'analyse, plus particulièrement l'articulation entre stratification sociale et migration résidentielle »⁸⁹. La mise en œuvre de politiques qui établissent le centre moral et les marges immorales nous semble correspondre à cette analyse des dynamiques de gentrification, processus qui charrie avec lui toute une transformation de la configuration sociale d'un quartier, lui donnant une nouvelle image, de nouvelles valeurs et un regain de légitimité normative, ayant évincé les acteurs de la déviance de ses rues. Nous postulons que la gentrification n'est pas un phénomène neutre et qu'elle induit des velléités d'endiguement de certains phénomènes marginaux de la part des pouvoirs publics.

La prostitution étant dépendante des possibilités de rencontre entre l'offre et la demande, restreindre l'espace de rencontre entre clients potentiels et prostituées participe de fait à la réduction de l'espace de la prostitution. O. Arzac de la Mairie de Toulouse précise d'ailleurs dans le questionnaire qui lui a été soumis que selon lui, la prostitution s'est faite plus rare dans les rues toulousaines depuis l'arrêté municipal.

« L'objectif a été atteint. La prostitution s'est à la fois dispersée, déconcentrée et déplacée vers les zones hors habitations. Il s'en est suivi également une baisse de la prostitution dans la ville, un déport à l'extérieur de la ville et une baisse globale du phénomène. »

Ainsi, à terme, nous pourrions supposer que la politique locale couplée à la législation

⁸⁸ Lilian Mathieu, « Sylvie Tissot, *De bons voisins. Enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2011, p.1

⁸⁹ Pauline Clech, « De bons voisins », *Sociologie* [En ligne], Comptes rendus, 2012, mis en ligne le 30 mai 2013

nationale de pénalisation des clients pourrait venir à assécher les capacités de rencontres entre offre et demande de prostitution au sein de la ville, qui ne serait plus un espace disponible pour la prostitution de rue.

L'efficacité de l'arrêté municipal mis en place puis étendu n'est remis en question par aucun des acteurs que nous avons rencontrés, qu'ils aient participé à la construction du problème public et/ou à la mise en place de la politique municipale. La police nationale, les comités de riverains ainsi que le département de la sécurité de Toulouse ont tour à tour exprimé leur satisfaction quant aux résultats constatés. Cependant les avis divergent sur la nécessité d'étendre encore cet arrêté municipal à différents secteurs. La prostitution ayant été successivement déplacée dans différents secteurs, de nouveaux quartiers sont touchés, notamment les rues autour de la gare et les Amidonniers, quartier proche des Ponts-Jumeaux. Ceci entraîne les plaintes de riverains qui jusqu'alors n'étaient pas concernés par le phénomène. Le commandant Babin soutient lui, une extension de l'arrêté municipal :

« Enquêtrice: Vous voyez des effets positifs à ces arrêtés là? »

O.Babin. : Très positifs, il faut les étendre. (...) étendre autour, aller jusqu'à la rue du Printemps, je pense qu'il faudrait même aller un peu plus loin, aller jusqu'à la rue Brouardel, en les protégeant port Saint-sauveur. Port Saint-sauveur, elles emmerdent personne. (...) Ensuite, y inclure toute l'avenue des Etats-Unis. A l'exclusion du MIN, peut être leur laisser là, à partir du MIN, juste avant le rond point de Sesquières. »

Cependant, la mise en place d'un arrêté ne dépend pas uniquement de la volonté municipale, et peut être cassée par le tribunal administratif si l'arrêté ne répond pas aux critères établis par la Loi. Il est nécessaire de prouver le trouble et la concentration d'un problème sur une zone définie, afin de justifier la mise en place de cette réglementation municipale. L'adjoint à la sécurité de Toulouse, lui, n'envisage donc pas pour le moment l'extension de l'arrêté au niveau des secteurs nouvellement concernés.

Enquêtrice : Pensez-vous élargir les rues d'application des arrêtés?

O.A. : Nous ne pensons pas, pour l'heure, élargir le nombre de rues de l'application de

l'Arrêté. Ce n'est pas à l'ordre du jour mais on ne se l'interdit pas non plus à long terme si le besoin s'en faisait sentir. Encore une fois, c'est lorsqu'il y a une concentration du phénomène dans une ou plusieurs rues au point que cela crée du trouble à l'ordre que nous utilisons cette arme. Mais il s'agit de l'arme ultime à utiliser avec précaution en raison des jurisprudences qui nous obligent à les délimiter dans le temps et l'espace.

Concernant les nouveaux quartiers potentiellement touchés par une arrivée de la prostitution, notamment les Chalets dont le prix de l'immobilier risque de voir une baisse significative, le dossier n'est donc pas complètement fermé et une potentielle extension peut être décidée si les faits démontrent un trouble effectif à l'ordre public.

La « métropolisation » de la ville de Toulouse apporte avec elle un mouvement de gentrification. Ce phénomène voit les quartiers changer pour se conformer à un idéal-type d'espace urbain qui favorise les échanges commerciaux, la consommation massive, le tourisme, et l'arrivée d'une population nouvelle qui peuple le quartier. Dans son ouvrage *La Distinction*⁹⁰, Bourdieu considère que « (...) les agents sociaux se distribuent dans un espace selon le volume global du capital qu'ils détiennent. »⁹¹ Nous supposons alors que les nouveaux riverains des quartiers gentrifiés cumulent un important volume de capital économique, social et culturel. Il semble que le modèle de gentrification des centres-villes lu au prisme de processus de métropolisation soit commun aux grandes villes occidentales, les villes françaises n'échappant pas à ce phénomène. La ville métropolisée est ainsi une ville « pacifiée », les activités qui s'y déroulent trouvant une forme d'homogénéisation, tout comme la population qui l'habite se trouve dans une certaine conformité avec la norme sociale en vigueur. Ferait donc partie intégrante de ce processus l'éviction des populations jugées déviantes, ou pour le moins indésirables. La gentrification peut donc être un paramètre qui influence une politique comme l'arrêté municipal anti-prostitution.

Si la gentrification peut être envisagée comme un processus objectivable et froid, nous allons voir qu'au sein de sa mise en œuvre se nichent des pratiques discriminatoires issues

⁹⁰ Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1979

⁹¹ Coulangeon Philippe et Duval Julien (Sous la direction de) « Trente ans après la Distinction de Pierre Bourdieu », *La Découverte*, 2013 p.74

de mécanismes de dominations qui traversent la société et qui atteignent une catégorie définie de personnes, d'autant plus quand elles sont sujettes à une relégation sociale.

III. La géographie de la prostitution à l'aune de discriminations systémiques

Section 1. Les prostituées ciblées par l'arrêté municipal correspondent à une certaine catégorie de femmes.

A. La hiérarchisation au sein de l'espace social de la prostitution. Certain-e-s travailleur-se-s du sexe seraient-ils/elles plus acceptables que d'autres ?

Si les efforts municipaux sont tournés vers la disparition des prostituées des Ponts-Jumeaux et de Barrière de Paris, le quartier « traditionnel » de la prostitution n'est pas concerné par l'arrêté étendu. Les « tradis » de la place Belfort sont admises dans le discours collectif, font même partie d'une certaine culture du quartier, et, nous allons le voir, participent de "l'établissement d'un centre moral et de marges immorales"⁹².

Extrait d'entretien avec les étudiants en stage à la Police Municipale chargés de l'évaluation de l'arrêté :

Enquêtrice : A Belfort, il y a des associations qui ne sont pas forcément contre la prostitution, comme le comité de quartier de l'Étoile de Belfort ; ils n'ont pas vraiment la même vision que les mairies de quartiers il me semble?

F.R. : Oui, on va surtout les voir pour la réappropriation du quartier par les habitants, à cause du deal. Après le quartier Belfort a quelque chose de caractéristique, c'est que c'est le quartier historique, ce qui nous fait dire qu'il y a eu moins de plaintes, et que c'est plus accepté. Si tu loues à Belfort, si t'achètes à Belfort, tu le sais.

⁹² Ibid p.21

Zone de tolérance, le quartier historique de la prostitution ne voit pas le même public se prostituer que les personnes travaillant le long du canal du midi ou au fond de l'Avenue des États-Unis. En effet les prostitué-e-s de la place Belfort exercent depuis plusieurs années, sont de nationalité françaises ou en situation régulière, parlent le français et peuvent parfois s'estimer à même de critiquer les pratiques et l'arrivée de «nouvelles». Lors de tournées de jour réalisées dans le cadre d'un stage à l'association Grisélidis, nous avons pu relever des commentaires émanant des prostituées considérées comme plus anciennes à l'égard des « nouvelles », des travailleuses étrangères, comme n'ayant « pas de respect », faisant «n'importe quoi», amenant leur familles de «délinquants en puissance». Les anciennes de Belfort revendiquent une certaine autorité de par leur expérience, l'ancienneté dans leur métier, qui leur donnerait une légitimité et une certaine autorité dans le milieu de la prostitution, que l'on peut considérer ici comme un espace social. Les prostitué-e-s traditionnelles de la place Belfort se distancient dans leur discours des travailleur-s-es du sexe étrangères, et participent à créer une zone d'exclusion pour les migrant-e-s qui officient sur les trottoirs toulousains. Les migrantes, en majorité d'Europe de l'Est ou d'Afrique subsaharienne, ne maîtrisent pas complètement le français, et ne reçoivent pas le même discours bienveillant que leurs consœurs de Belfort, notamment de la part de certain-e-s représentant-e-s institutionnels. Nous considérons que l'espace social de la prostitution est donc un espace hiérarchisé, dont certains acteurs bénéficient de plus ou moins de légitimité et de respectabilité que d'autres.

Olivier Babin :

Y'a 2 types de prostitution, y'a les vieilles putes qui font pas chier, qui sont dans le paysage depuis des années, et puis y'a la prostitution de rue qui est bordélique, le problème il est là. (...)Elles gueulent, elles foutent leurs capotes partout, vous savez comment elles fonctionnent, on vous a expliqué non ? C'est un préservatif, une lingette. Par client. Bon ben, si la poubelle est un peu loin, c'est par terre.

(...) [Les arrêtés] Il faut les étendre, les étendre sur le quartier historique, sauf le secteur

des vieilles prostituées en appart' qui sont accoudées à leur fenêtre, elles sont très gentilles là, elles sont adorables, c'est des mamies gâteaux, bon évidemment elles ont été prostituées toute leur vie mais elles emmerdent personne vous savez la plupart elles ont leur 10-12 clients habituels, elle font un petit roulement mensuel, elles vivent, elles ont toujours cotisé, payé leurs impôts, d'ailleurs c'est tout à fait paradoxal hein, prendre des impôts sur la prostitution ça s'appelle du proxénétisme, à mon sens, voilà bon elles emmerdent personne, la plupart du temps elles possèdent leur petit T1, T1 bis à elles, on va pas enquiquiner ces braves dames, on va boire le thé avec elles très régulièrement, ça ferait rire tout le monde mais c'est une réalité, moi je vais boire le thé avec elles, discuter, elles ont une très bonne vision d'ensemble du quartier.

Le commandant Babin dans sa description des « vieilles » prostituées de la place Belfort opère une distinction au sein de la catégorie prostituée. Si les travailleuses de la rue peuvent partager un stigmatisme de putain en commun, certaines sont mieux admises que d'autres. La référence est faite au paiement d'impôts, aux cotisations. La régularité administrative et la participation à la vie de l'État les hisse dans une catégorie de citoyenne, autrement dit mieux intégrées dans l'espace normatif de la société. L'officier ajoute un élément important, à propos du partage de moments de convivialité, qui ne semblent pas envisageable avec les migrant-e-s. Le langage admet, tolère les prostitué-e-s « traditionnelles » dans l'espace presque comme un élément de folklore local. Ici c'est à nouveau un élément de vocabulaire lié à la famille qui fait passer les prostituées de la place Belfort pour plus admissibles : les « mamies gâteaux » introduit une image chaleureuse, inoffensive.

L'écart souligné dans le discours entre d'un côté, les pratiques inciviques des prostitué-e-s migrant-es et de l'autre, l'attitude citoyenne des prostituées de Belfort creuse l'écart au sein de la « classe » prostituée dans la perception qu'en ont les concepteurs de l'arrêté.

Les prostituées sous le coup de l'arrêté municipal sont celles qui exercent dans l'espace de rencontre le plus immédiat, mais aussi le plus dévalorisé : la rue. C'est un lieu d'approche de clients plus précarisés que les consommateurs de prostitution *indoor*⁹³, ceux qui n'ont

⁹³Qui s'exerce en intérieur, où la rencontre entre l'offre et la demande ne se fait pas dans l'espace public

pas les moyens matériels de s'adresser à une prostitution qualifiée haut de gamme. Nous envisageons ici la prostitution non seulement comme un espace social où des dynamiques de légitimation et de privilèges s'exercent, mais aussi comme un marché. En cela, il y a une offre et une demande, avec des catégories de consommateurs, selon leurs ressources financières, pour différents types de services proposés. C'est ainsi que nous pouvons qualifier une prostitution moins haut de gamme qu'une autre, dont les actrices disposent de moins de ressources financières et matérielles pour proposer leurs services. C'est dans la rue que se positionnent les travailleuses qui n'ont pas de logement ou de local pour travailler, ou ne disposent pas de moyens intermédiaires pour rencontrer leurs clients. Nous voyons ici que « les conditions d'exercice participent à la hiérarchisation de l'espace de la prostitution en réservant les positions dominantes à celles et ceux qui disposent des conditions de confort et d'hygiène les plus favorables : de plus en plus rares, les « traditionnelles » disposant d'un studio occupent de ce point de vue les positions dominantes (...) » [Mathieu, 2015, p. 52] Nous l'avons vu, les travailleur-ses éloignées des Ponts-Jumeaux puis de Barrière de Paris constituent une classe « prolétaire » au sein de la prostitution, elles font partie des moins dotées économiquement. Leurs conditions matérielles d'existence expliquent leurs conditions d'exercice de la prostitution : si elles appartiennent au bas de l'échelle sociale de la prostitution, c'est qu'elles représentent de plus, au sein de la société, une catégorie marginalisée et précaire.

Ainsi, les personnes auxquelles s'adresse l'arrêté municipal appartiennent à une certaine catégorie de femmes, qui ne bénéficient pas de privilèges en terme de genre, de couleur de peau, de situation sociale. Elles présentent plusieurs critères d'indésirabilité par rapport à la norme. A Toulouse, les prostituées qui officient au niveau du métro Barrière de Paris sont essentiellement originaires d'Afrique subsaharienne et d'Europe de l'Est. Les statistiques des tournées de nuit de l'association Grisélidis révèlent l'origine géographique des prostituées éloignées de l'intérieur de la ville : le 10 mai 2016, sur 33 personnes rencontrées, 21 étaient originaires d'Afrique subsaharienne (essentiellement Nigeria et Ghana) et 12 personnes d'Europe de l'Est (de Bulgarie et Roumanie)⁹⁴. Migrantes en situation irrégulière, la situation de plusieurs personnes africaines traduit un contexte international de forte migration et de disparités économiques entre pays du Sud et du

⁹⁴ Statistiques de l'association Grisélidis, Cahier de nuit, consulté au local de l'association

Nord. Les migrantes sont tributaires d'une politique migratoire restrictive qui ne leur octroie pas de droit au séjour avec permis de travail. Plusieurs prostituées africaines ont réalisé des démarches de demande d'asile, en attente ou rejetée et sont déjà passées par un Centre de Rétention au vu de leur situation administrative. En 2015 les travailleuses de l'association Grisélidis ont réalisé 308 entretiens abordant le droit au séjour ou au travail avec des travailleuses du sexe. Suite à ces entretiens, 54 suivis ont été réalisés vers la régularisation, et 21 accompagnements sociaux individualisés vers l'asile auprès de femmes originaires d'Afrique subsaharienne⁹⁵. Les facteurs accumulés d'exclusion font des prostituées migrantes des indésirables qui au delà de subir l'unique répression au vu de l'activité informelle qu'elles exercent et le stigmate de putain, sont exposées au racisme. Elles sont donc susceptibles de vivre une répression administrative en qualité de migrantes irrégulières, risquant une expulsion du territoire français, au cours d'un contrôle policier ou d'un rendez-vous à la Préfecture. Leur mise à l'écart de l'espace public par le biais d'arrêté municipal semble renforcer leur statut d'indésirable, au sein d'un système de domination en terme de genre, d'origine géographique et de situation administrative.

On verra là encore un parallèle avec la pénalisation du racolage qui depuis 2003 visait en grande partie les travailleur.ses du sexe étrangères. Cette loi a pu être révélatrice d'une lutte contre l'immigration illégale, sous couvert d'une lutte contre la prostitution. En effet la loi de pénalisation du racolage a introduit la notion de lutte contre la traite des êtres humains, associant de fait les prostitué-es contrôlées à des réseaux de proxénétisme internationaux. Cette logique établie, c'est en priorité les prostituées étrangères qui ont été visées, étant donné que la lutte contre le racolage avait dans son intention de se battre contre la traite. Le ministre de l'Intérieur qui a mis en place cette loi, Nicolas Sarkozy, avait notamment exprimé sa volonté de « reconduire dans leur pays d'origine »⁹⁶ les prostitué-e-s afin de les extraire des réseaux de prostitution : « Que l'on ne vienne pas m'expliquer que je fais une mauvaise action en raccompagnant chez elle une personne qui se trouve dans un pays qu'elle ne connaît pas, où elle est exploitée par des proxénètes

⁹⁵ Rapport d'activité 2015 association Grisélidis : http://griselidis.com/sites/default/files/lesdocs/rapport_dactivite_2015_griselidis.pdf

⁹⁶ Débat au Sénat du 14 novembre 2002 : <https://www.senat.fr/seances/s200211/s20021114/sc20021114046.html>

sous la contrainte de la violence ! Qui voudrait que cette situation perdure ? »⁹⁷ « (...) la LSI s'est intégrée à la politique de lutte contre l'immigration irrégulière développée parallèlement par le ministre de l'Intérieur. Les évaluations de la loi mettront ainsi en évidence, outre une nette dégradation de la situation économique et sanitaire des prostituées, que la pénalisation du racolage cible en priorité les étrangères et, surtout, que le statut de victime de la traite s'efface le plus souvent devant celui de coupable de racolage ou de franchissement irrégulier des frontières »⁹⁸ Suite à l'application de la pénalisation du racolage, les associations de santé communautaire de prévention du VIH auprès des prostitué-e-s ont dénoncé le penchant sécuritaire de la LSI qui, dans son application aux prostitué-e-s avait pour but d'éloigner les migrantes. En 2008, l'ARCAT, association parisienne de lutte contre le VIH publie son désaccord avec la loi et notamment l'utilisation qui en est faite de répression des femmes étrangères sur le sol français: « En septembre dernier, la directrice de Cabiria⁹⁹ s'est vu proposer par un officier de la police aux frontières (PAF) de dénoncer les personnes sans papiers suivies par l'association. L'officier a clairement détaillé les menaces en cas de refus : gardes à vue répétées des salariés et inculpation pour aide au séjour irrégulier. »¹⁰⁰ Ainsi, autour des décisions de pénalisation de la pratique de prostitution de rue peut se lire en creux une volonté de restreindre la présence des migrantes sur le territoire, ou du moins dans l'espace public.

La zone de tolérance de Belfort traduit le fait que la prostitution ne soit pas le problème, mais bien un certain type de prostitution : les migrantes « qui foutent le bordel ». Nous retrouvons dans ce discours une certaine naturalisation d'un comportement relié aux femmes migrantes, et c'est ce que nous allons étudier en seconde partie, en voyant comment le sexe et la race ont en commun le fait d'essentialiser les personnes, et de rendre compte des rapports d'oppression comme naturels, au vu de la naturalité supposée des catégories sociales et raciales établies jusque dans nos sociétés contemporaines, « coup de force destiné à construire et à maintenir le pouvoir du naturalisant sur le

⁹⁷ Ibid

⁹⁸ Lilian Mathieu, « Génèse et logique des politiques de prostitution en France », Actes de la recherche en sciences sociales 2013/3 (N°198), p.17

⁹⁹ Association de santé communautaire basée à Lyon : <http://www.cabiria.asso.fr/>

¹⁰⁰ http://www.arcat-sante.org/a/JDS/article/835/Racolage_passif_Quand_la_loi_derape

naturalisé »¹⁰¹, d'après Colette Guillaumin.

Le quartier Belfort ne saurait rester éternellement un quartier de prostitution et de trafic de drogue: le secteur vit des transformations et les travaux de rénovation avancent à grands pas. Les activités du secteur Bayard sont vouées à changer afin de satisfaire un autre type de population. En effet, la rue Bayard qui a vocation à devenir un « prolongement de la rue Alsace-Lorraine » devrait plutôt voir se développer des activités régulières de commerce, accueillant nouveaux magasins, grandes surfaces et chaînes de grande distribution. Ainsi, si la prostitution du quartier Belfort est tolérée, elle est aussi vouée à disparaître, ce qui permet de laisser cette zone comme un espace de transition, où reste une prostitution «traditionnelle» qui prendra fin en même temps que va s'entériner le nouvel essor du quartier.

Ces éléments nous permettent de postuler que l'arrêté anti-prostitution s'inscrit dans une dynamique idéologique qui ambitionne d'invisibiliser les migrantes de l'espace public. Un arrêté a pour unique objectif de lutte contre un trouble donné à l'ordre public. Cependant d'après les tournées de nuit effectuées sur le terrain et les statistiques de l'association de santé communautaire Grisélidis, nous constatons que l'arrêté municipal concerne uniquement les personnes migrant-e-s. En effet, au cours de 8 tournées de nuit effectuées entre les mois de mars et juillet 2016, aucune personne de nationalité française n'a été rencontrée au niveau de l'Avenue des États-Unis, secteur qui correspond à l'éloignement du quartier Barrière de Paris, et à l'extension du premier arrêté municipal. Les personnes ne se trouvent pas dans les mêmes situations. Certain-e-s sont en situation régulière, ont obtenu des papiers français, ou sont ressortissante de l'Union Européenne, comme c'est le cas pour les personnes roumaines et bulgares. Certaines parlent la langue française. D'autres ne la maîtrisent pas. Plusieurs sont en situation d'irrégularité sur le territoire français. Ces disparités de situation créent des conditions de vie différenciées pour les prostitué-e-s, et donc des conditions d'exercice de la prostitution divergentes. Une maîtrise du français permettra à une personne de gagner en autonomie face à un contrôle

101

Naudier Delphine, Soriano Éric, « Colette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie », *Cahiers du Genre* 1/2010 (n° 48) , p. 193-214

policier, de refuser un fichage illégal, ou de notifier à un agent qu'elle a déjà reçu une amende dans les dernières vingt-quatre heures. Une personne qui ne parle pas la langue ne sera que très peu en mesure de dialoguer, compte tenu du fait que peu d'officiers municipaux maîtrisent d'autres langues que le français, d'après le témoignage de P., travailleuse du sexe nigériane rencontrée au cours d'une tournée de nuit au sein du bus de prévention de Grisélidis :

« Police, they no speak our language , I mean I try to tell them « no, no, I already have a muta¹⁰². Pff, they don't care and even talk to me in french. I say « I don't understand what you say » and they tell me « Non non madame interdit, interdit ». Ok « interdit » but if I want to talk with them there is no way. »¹⁰³

Ainsi nous pouvons supposer que la difficulté à atteindre de l'autonomie s'ajoutent pour les personnes touchées des difficultés et des expériences de stress, sachant que la police peut être une menace directe pour celles qui se trouvent sans papiers français. De plus, la relation à la police peut s'avérer conflictuelle.

Bien qu'il n'existe pas une seule situation de migration et donc une unique catégorie « migrant-e », nous constatons que l'arrêté municipal a vocation à déplacer dans les périphéries les personnes en situation de migration, qui ne bénéficient du statut de « traditionnelle », et qui semblent poser problème au delà de leur activité de prostitution, par l'image qu'elles représentent : des migrant-e-s difficile à cerner et à comprendre, qui ne rentrent pas dans une norme administrative et qu'il s'agit de contenir. Ainsi nous allons voir, à l'aune du postulat que l'arrêté municipal sert essentiellement à éloigner les migrant-e-s, que des situations de discriminations sont vécues par ces mêmes personnes dans le cadre de l'arrêté municipal.

Il nous semble que, si une certaine volonté d'endiguer la présence de migrant-e-s dans le

¹⁰² Expression spécifique utilisée par les personnes d'Afrique subsaharienne pour désigner les amendes.

¹⁰³ « La police, ils ne parlent pas notre langue, je veux dire j'essaye de leur dire « non non, j'ai déjà une amende. » Pff, ils s'en fichent et me parlent même en français. Je dis « Je ne comprends pas ce que vous dites » et ils me disent « Non, non, madame, interdit, interdit ». Ok, « interdit », mais si je veux parler avec eux il n'y a pas de moyens ». Extrait d'observation participante, tournée de nuit du 13 juillet 2016.

centre-ville est l'expression d'un système, notamment au niveau national de répression de l'immigration, les discriminations vécues par les personnes visées sont structurelles, c'est à dire sont l'expression d'un système de pensée et d'organisation sociale qui repose sur des rapports de dominations. Il s'agit maintenant d'observer comment s'expriment directement ces rapports structurels de dominations, ici notamment par une approche des comportements policiers.

B. Abus de pouvoir, dérives dans l'application de l'arrêté : des discriminations systémiques

Les prostitué-e-s sont tributaires du stigmate de putain et de la catégorie d'indésirables à laquelle elles appartiennent. Les différentes politiques menées pour la suppression ou l'éloignement de la prostitution, si elles ont pu être élaborées en concertation avec des associations de travail social, ne consultent pas les personnes concernées. Nous identifierons d'abord les discriminations, que nous qualifions de systémiques, que vivent les travailleuses du sexe, afin de saisir dans leur contexte les récits qu'en font les personnes concernées. Il s'agit ici d'esquisser rapidement un aperçu des différents types d'abus dont peuvent être victimes ces personnes sous le coup de l'arrêté municipal. Nous parlons de système, dans le sens où les discriminations ne sont pas perpétrées d'un individu à un autre de façon uniquement interpersonnelle, mais s'inscrivent dans un cadre social et culturel. Nous postulons que les discriminations sont issues de rapports de dominations. Nous n'analyserons pas les discriminations vécues par les travailleuses du sexe uniquement au prisme du stigmate de putain, mais nous prendrons ici en compte différentes dominations considérées comme systémiques : inégalités de genre, système de race, inégalités de classe. Une des grilles de lecture utilisées ici est notamment la création d'une division sexuelle du travail. Le féminisme matérialiste perçoit un mode de production patriarcal en interdépendance avec le mode de production capitaliste. Nous envisagerons ici la question du genre en termes de rapports sociaux de sexe, qui construisent une domination d'un genre sur un autre, en postulant que « ces rapports sociaux reposent d'abord et avant tout sur un rapport hiérarchique entre les sexes ; il s'agit bien là d'un rapport de pouvoir, de domination. »¹⁰⁴

Colette Guillaumin parle de « rapports sociaux de race »¹⁰⁵, en tant qu'analyse de rapports de dominations entre un groupe majoritaire et des groupes minoritaires « sociologiquement en situation de dépendance ou d'infériorité »¹⁰⁶. Selon Guillaumin,

¹⁰⁴ Ibid, p.40

¹⁰⁵ Colette Guillaumin : Sexe, Race et Pratique du pouvoir. Paris, Côté-femmes, 1992, 239 p.

¹⁰⁶ Ibid

« les notions de race et de sexe sont liées aux rapports et pratiques de pouvoir. »¹⁰⁷. Nous percevons ici la race comme un objet social. « Les groupes « racisés » sont des groupes altérés en fonction d'une caractéristique « somatique non changeable ». Toute catégorie sociale pensée comme « biologiquement différente » peut être racisée. »¹⁰⁸. Les personnes racisées sont non-blanches, et nous postulons ici que bien que la catégorie « blanc » ne soit pas un tout homogène, elle représente un groupe dominant au sein d'une société comme la société française marquée par une histoire coloniale, et en ce que les personnes racisé-e-s subissent des discriminations par leur appartenance vraie ou supposée à un groupe ethnique. Ainsi, percevoir des rapports de race permet une tentative d'analyse pour comprendre « comment l'Occident colonisateur a-t-il construit et continue-t-il de construire l'« Autre » colonisé·e ou racisé·e (généralement issu·e de peuples ou groupes anciennement colonisés) ». ¹⁰⁹

L'intersectionnalité est un concept développé par Kimberlé Crenshaw, qui met un nom sur le croisement des oppressions (sexe, race, classe), qui agissent de façon simultanée et non hiérarchiques sur les femmes de couleur en situation économique précaire. « Ces travaux examinent, entre autres, l'articulation du sexisme et du racisme, dans les sociétés esclavagistes et coloniales mais aussi dans les situations très contemporaines et inégalitaires de l'immigration et du système-monde. (...) Ainsi faut-il s'abstenir de tracer des parallèles entre les oppressions de classe et de race et d'en faire une simple somme arithmétique, pour adopter un paradigme multidimensionnel qui met l'accent sur l'interrelation »¹¹⁰. Crenshaw a développé son analyse en étudiant le traitement fait aux femmes de couleur (issues des communautés majoritairement noires et dans une moindre mesure hispaniques) aux États-Unis dans la gestion des violences faites aux femmes, notamment de la part des institutions comme les services sociaux et de police. Elle a démontré une inégalité de traitement entre femmes blanches et femmes racisées, passant

¹⁰⁷ Naudier Delphine, Soriano Éric, « Colette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie », *Cahiers du Genre* 1/2010 (n° 48) , p. 193-214

¹⁰⁸ Guillaumin Colette, *L'idéologie raciste, Genèse et langage actuel*, Paris, Mouton, 1972

¹⁰⁹ Benelli Natalie, Delphy Christine, Falquet Jules, Hamel Christelle, Hertz Ellen, Roux Patricia, « Les approches postcoloniales : apports pour un féminisme antiraciste », *Nouvelles Questions Féministes* 3/2006 (Vol. 25) , p. 4-12

¹¹⁰ Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doare Hélène, Senotier Danièle, *Dictionnaire critique du féminisme*, deuxième édition augmentée, Presses Universitaires de France, 2004 p.69

notamment par une forme de naturalisation de la violence au sein de communautés ethniques minorisées de la part du monde institutionnel, tout comme du féminisme blanc. Ainsi, le féminisme blanc hégémonique n'a pas su prendre en compte les enjeux spécifiques aux femmes racisées, ces dernières ne trouvant leur place ni dans les mouvements anti-racistes, ni dans les mouvements féministes, aucun n'étant capable de saisir la globalité de leur situation, ce qui induit la nécessité de créer un mouvement en soi, le Black Feminism. Initialement, «outil pour mieux cerner les diverses interactions de la race et du genre dans le contexte de la violence contre les femmes de couleur»¹¹¹, l'intersectionnalité est désormais utilisée comme une des possibles grilles de lectures dans une analyse féministe contemporaine qui entend ne pas tenir compte uniquement du prisme du genre pour comprendre les systèmes de dominations, mais aussi des autres facteurs de discriminations systémiques. « La prise en compte des imbrications multiples du racisme et du système patriarcal, ainsi que du système de classes, doit permettre d'affiner nos analyses de l'oppression sexiste. »¹¹². L'intersectionnalité situe les oppressions que vivent les femmes en tant que sujet des inégalités de genre, mais aussi au prisme d'une société post coloniale qui met encore en œuvre une marginalisation des personnes migrantes ou descendantes de migrant-e-s .

Les prostituées de rue toulousaines sont en majorité des femmes migrantes primo-arrivantes aux faibles ressources économiques. D'après le rapport d'activité de Grisélidis de 2014, « 88% de prostitué-es sont migrantes. 49% viennent d'Afrique subsaharienne (Nigéria, Ghana), 34 % d'Europe de l'Est (Bulgarie, Roumanie) et 5% d'autres régions »¹¹³. L'intersectionnalité est particulièrement utile pour la catégorie des travailleur.se.s du sexe de rue qui vivent un traitement différencié de la part de diverses institutions, notamment police et services administratifs, dû à leur couleur de peau et/ou origine géographique. La barrière de la langue est à nouveau évoquée comme facteur supplémentaire d'exclusion et d'inégalité dans l'accès à l'information et à l'autonomie. Ne parlant pas ou peu le français, elles se trouvent en difficulté dans différentes situations notamment dans les relations à l'administration. L'association Grisélidis le note ainsi dans

¹¹¹ Crenshaw Kimberlé Williams, Bonis Oristelle, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », Cahiers du Genre 2/2005 (n° 39)

¹¹² Ibid

¹¹³ Rapport d'activité 2014, Association Grisélidis

son rapport d'activité 2015 : « Nous avons réalisé des accompagnements au commissariat de police pour des dépôts de plainte et à la préfecture dans le cadre de demande d'asile et de régularisation. « Nous constatons à ce propos de nombreuses pratiques discriminantes : les femmes qui se rendent seules à la préfecture pour retirer un dossier repartent régulièrement les mains vides, leur interlocuteur-riche usant de techniques d'intimidation pour les décourager dans leurs démarches (jugement, questions posées très rapidement en français à des personnes dont ce n'est pas la langue natale, etc.) »¹¹⁴. Nous envisageons donc que les prostitué-e-s concerné-e-s par l'arrêté municipal se trouvent en situation de dominé-e-s sur le plan systémique. De par leur activité marginalisée, les prostitué-e-s de rue sont au bas de l'échelle sociale à l'intérieur même du secteur de la prostitution. De fait les prostitué-e-s de rue font partie d'une classe précaire au sein d'une catégorie déjà mise à l'écart de la norme. Exerçant une activité non déclarée, répréhensible, dont les revenus ne sont pas fixes, la prostitution de rue est synonyme de précarité, reliée dans l'analyse intersectionnelle aux « femmes de couleur ». Ces éléments de discriminations se retrouvent dans l'attitude dont peuvent faire preuve certain-e-s policier-e-s lorsqu'il s'agit de contrôler l'activité des travailleur-se-s du sexe. Nous envisagerons ici les violences symboliques qui peuvent leur être faites dans le cadre de l'application de cette politique. Si les excès de pouvoir qui peuvent être commis sont l'action de certains agents à titre personnel, nous postulons ici que les pratiques discriminatoires ou abusives sont renforcées par l'existence de dominations structurelles envers des personnes dont la position en termes de genre et d'origine géographique les place en position de vulnérabilité.

Extrait du cahier des agressions de Grisélidis :

9/04/2015 :

J., Avenue des Etats-Unis, est harcelée par la police qui contrôle régulièrement son identité, parfois même celle de ses clients. La nuit dernière, la police a contrôlé en masse les femmes qui travaillent sur l'Avenue, même celles qui travaillent sur une partie autorisée.

10/04/2015, Tournée de nuit

¹¹⁴ http://griselidis.com/sites/default/files/lesdocs/rapport_dactivite_2015_griselidis.pdf

V., qui travaille au Port de l'Embouchure, s'est faite embarquer en garde à vue à 2 reprises le mois dernier par la Police Nationale parce qu'il travaillait dans un secteur interdit par l'arrêté municipal. L'officier de Police Judiciaire a délégitimé l'activité quand V. revendiquait le fait de travailler ("mais vous êtes une pute"). »

L'arrêté municipal prévoit uniquement la verbalisation des personnes qui se trouvent sur les secteurs qu'il interdit, et ne mentionne pas de contrôles d'identités ou d'emmener des personnes au poste de police. Une politique de gestion de l'ordre public, si elle est décidée par les élus, est appliquée par des agents qui peuvent accroître le caractère répressif d'une décision politique. En effet, les policiers municipaux ou nationaux peuvent faire dépasser les cadres de ce qui est prévu par leurs fonctions dans l'accomplissement de leur travail, ce qui mène, selon les témoignages des prostituées, à des situations qui sont qualifiées par les personnes qui les vivent de harcèlement policier. En effet, certains passages de la police pour faire se déplacer les personnes se trouvant au mauvais endroit d'après l'arrêté peuvent s'accompagner de commentaires discriminants sur le physique ou l'origine géographique des prostituées.

J, travailleuse du sexe au niveau de la place Roquelaine, travaille en journée et a des contacts quotidiens avec la police municipale qui effectue des maraudes pour appliquer l'arrêté. Elle s'est rendue deux fois au local de l'association Grisélidis pour dénoncer le comportement de certains policiers municipaux qui ont majoré une amende qui lui a été administrée, pour des raisons qu'elle n'a pas comprises. Elle est aussi venue parler des propos discriminants à son encontre, concernant son apparence physique. Nous l'avons rencontrée au cours des temps d'accueil sans rendez-vous au local de l'association, ainsi que lors de tournées de jour :

« Ils m'appellent au micro par mon prénom, ils me font des remarques sur mon physique. Ils m'ont mis plusieurs amendes que j'ai reçues à la maison et qui ont été majorées. Je vais contester la 2ème amende que j'ai reçue là parce que j'ai pas signé le procès verbal.

Donc si vous pouvez m'aider moi je veux faire un recours. C'est pas normal qu'ils me suivent comme ça et disent mon nom tout haut, y'a toute la rue qui entend. »

La semaine suivante, J. est revenue à l'association et a raconté l'insistance des policiers à son égard :

« Il y en a un en particulier qui continue, il veut toujours me mettre des amendes. Mais on peut pas m'accuser sans preuves, j'ai quand même le droit de marcher dans la rue. »

Nous l'avons ensuite rencontrée dans la rue, lors d'une tournée de jour :

« Enquêtrice : Tu as eu de nouvelles amendes ?

J. : Oui, j'ai payé mon ancienne, et là y'a pas longtemps ils sont revenus la police, il m'a pris en photo la carte d'identité, donc je vais être obligée de payer, là, cette fois. J'ai rien reçu, mais je vais recevoir c'est sûr. Il m'a pris en photo la carte d'identité, il a dit "ah là cette fois je t'ai enregistré." »

Le mois suivant, au cours d'une nouvelle tournée de jour secteur Roquelaine, nous sommes passées au moment d'une maraude de la police municipale dans les rues proscrites par l'arrêté. Nous avons discuté avec J. après que la police soit passée et qu'elle et les autres filles se soient dispersées dans les rues alentour.

« Enquêtrice : Comment ça se passe avec la police quand elle passe ?

J. : Ah ils font chier tous les jours.

Enquêtrice : Tu prends des amendes ?

J. : Oui mais je signe pas les PV moi je reconnais pas l'infraction, c'est trop facile, je me ballade dans la rue et ils m'arrêtent, ça marche pas ! »

Ici la police municipale lorsqu'elle applique l'arrêté fait des commentaires sur le physique d'une femme concernée mais applique aussi un contrôle d'identité abusif. La prise en photo de papiers d'identité n'est pas autorisée par l'arrêté municipal et constitue du fichage illégal. A plusieurs reprises, J. fait référence à la liberté de circuler librement,

entravée par les contrôles policiers. Les agents l'arrêtent souvent parce qu'ils la reconnaissent, et non car ils seraient en mesure de prouver l'activité de prostitution. Cette question renvoie au problème posé par le délit de racolage et la difficulté d'établir une effective pratique de la prostitution, la tentative de preuve risquant d'amener avec elles des pratiques arbitraires, jugeant de la tenue ou de l'attitude d'une femme pour décider ou non de son arrestation pour racolage.

Au cours d'une autre rencontre dans le quartier Roquelaine pendant une tournée de jour, J. nous a fait état du comportement de certains agents municipaux concernant les prostituées étrangères.

« Enquêtrice : Comment sont tes rapports avec les policiers? »

J. : Ça dépend y'en a qui sont bien, je les connais. Y'en a c'est des horreurs, surtout moi ça va ils me demandent les papiers et comme je suis française ça va, mais l'autre fois y'avait B., ils se sont mis à plusieurs et ils l'ont encerclé.

Enquêtrice : Elle n'est pas française B.?

J. : Non, elle est roumaine. Et là ils la lâchaient pas. Alors moi je me suis pris un PV en plus parce que j'ai parlé à la policière, en parlant d'elle j'ai dit « la blonde » elle m'a dit « vous m'insultez pas » alors que je l'ai pas insulté j'ai juste dit qu'elle était blonde alors elle a écrit encore plus de trucs sur le PV mais moi je m'en fous, je signe pas le PV. »

Nous avons pu effectivement entendre des propos de la police municipale lors de son passage dans le secteur Roquelaine, auprès de travailleuses roumaines, en termes de remarques dépréciatives sur leur présence en France, lors de la première tournée de jour réalisée avec l'association :

« (...) on est pas en Roumanie ici, il faut avoir un travail pour gagner de l'argent, en France »

Le jugement de valeur sur le pays d'origine des personnes et la comparaison avec la France où il faudrait avoir « un travail » c'est à dire un emploi formel reconnu par l'État pour gagner sa vie, exprime la vision négative qu'a l'agent municipal des femmes auxquelles il s'adresse et de leur activité. Nous avons pu constater lors d'une tournée de

nuit, une autre pratique dépassant le strict cadre d'application de l'arrêté municipal. Le policier municipal ne s'est pas contenté de signifier à la personne concernée qu'elle se trouvait sur une portion de rue interdite, mais lui a aussi demandé de changer de tenue. Nous avons retranscrit ainsi l'événement dans notre carnet de terrain :

«_6 avril 2016, tournée de nuit

Barrière de Paris, V. (bulgare) travaille près d'un abribus dans la zone interdite par l'arrêté. Une voiture de police municipale s'arrête. L'agent l'oblige à mettre un legging sous sa jupe "trop courte". Il fait référence à la "longueur réglementaire" que doit avoir sa jupe. Sonia demande au policier où dans la loi est mentionné la longueur "réglementaire" des jupes. Il évite la question et dit que V. doit circuler. V. met un legging, acquiesce quand le policier lui parle, et monte ensuite dans le bus. Nous discutons avec elle :

Enquêtrice : Ça va V.?

V. : (elle rigole) ça va, je m'en fous. (elle enlève son legging). Voilà, je m'en fous, j'y retourne.

Enquêtrice : Tu reçois souvent des amendes?

V. : Ah oui. Il met des amendes, ils viennent me voir, ils me disent de bouger.

Enquêtrice : Ils t'en mettent une seule?

V. : Non, non beaucoup.

Enquêtrice : Ils t'en mettent plusieurs dans la nuit?

V. : Oui, une, deux, trois. (elle hausse les épaules)

Enquêtrice : C'est illégal, dans la loi c'est écrit seulement une amende par jour.

V. : Oui, mais ils en mettent beaucoup.

Enquêtrice : Tu peux leur dire tu sais qu'ils n'ont pas le droit.

V. : (elle hausse les épaules) C'est difficile le travail. Là bas maintenant je vais au canal, les filles noires elles me disent "dégage, dégage". Après l'autre côté c'est les roumaines, elles crient elles me disent que je dois pas être là. Alors là je viens ici et c'est la police il me dit "interdit, interdit. Alors moi je vais où? Je peux pas aller là, je peux pas aller là bas. Alors je m'en fous maintenant, je reste là. »

L'interdiction de travailler sur certains secteurs pour les personnes concerné-e-s apporte des problématiques en termes de place, et peut générer des situations de violences intra-

communautaires, comme en témoigne V. qui n'est acceptée ni par les « noires » ni par les « roumaines ». Ce genre de situation, qui amène une personne comme V. à rester à une place interdite par l'arrêté, la condamne logiquement à recevoir un nombre croissant d'amendes. Ainsi, la règle d'un seul procès-verbal par jour et par personne ne semble que peu respectée. Des travailleuses du sexe font état des nombreuses amendes reçues en une seule soirée :

Deux personnes, qui montent dans le bus Boulevard des Minimes (zone interdite par l'arrêté)

« Enquêtrice : Comment ça va ce soir? Il y a des policiers? »

TDS 1 : Oui, la police, toujours la police. Ils viennent tout le temps.

Enquêtrice : Vous avez beaucoup d'amendes?

TDS 1 : Ouh, oui. Plein plein.

Enquêtrice : Combien?

TDS 1 : 3,4,5 ça dépend des fois.

Enquêtrice : Par jour ?

TDS 1 : Oui.

Enquêtrice : Vous les payez?

Ensemble : Non ! Non non.

Enquêtrice : Comment vous faites, vous donnez une fausse adresse?

TDS 1 : J'ai rien reçu, je donne l'adresse au Grand Ramier, j'ai rien reçu. J'ai peur peut-être qu'après j'aille en prison ou quoi, parce que je paye pas les amendes. Peut être ils vont me chercher me dire que je dois aller en prison. J'ai peur de ça. »

Discussion avec une Travailleuse Du Sexe bulgare, Barrière de Paris

« Enquêtrice : Comment ça se passe les amendes? »

La police elle met des amendes, plusieurs par jour.

Sonia, travailleuse à Grisélidis : Tu sais qu'ils n'ont pas le droit d'en mettre plusieurs, juste une, plusieurs c'est interdit.

TDS : Oui, je le dis, mais il s'en fout. »

De plus, certain-e-s agent-e-s peuvent user de stratégies afin de verbaliser les personnes plusieurs fois par nuit, en jouant sur les horaires nocturnes et le fait de pouvoir mettre deux amendes dans la nuit, une avant et une après minuit, comme l'explique L. :

« (...) tu vois si moi je suis dans la rue à 22h et je me prends une amende, si eux ils passent après minuit c'est à dire 1h30 ou quoi ils ont le droit de me donner une autre amende, parce que on a dépassé les 24 heures. C'est un autre jour. Mais par contre ils ont profité de tout ça, y'a des filles qui se sont pris des amendes dans le même jour, à 21 heures ou à 23 heures. Par contre sinon sur l'Avenue des États-Unis, ils viennent ils font souvent ça, ils viennent à 23 heures et reviennent à 1 heure du matin. »

Les agents municipaux en tant que représentants de la force publique et détenteurs dans le cas d'un arrêté municipal d'une délégation de monopole de la violence physique légitime, appliquent une certaine coercition envers les prostitué-e-s qu'ils ont pour mission de verbaliser. L'application d'une politique publique par les forces de l'ordre peut générer des excès de zèle ou des situations de discriminations qui sont issues d'un système de rapports de pouvoir à l'œuvre dans la société française qui légitiment des comportements de domination envers des catégories de personnes naturalisé-e-s comme immorales, inférieures, ou violentes.

Cependant, nous avons ici l'ambition de ne pas dépeindre les personnes prostitué-e-s comme seulement victime des politiques publiques construites à leur égard, mais aussi de rendre compte des résistances et des stratégies d'évitement qui ont cours afin d'échapper à la répression en vigueur.

Section 2 : Résistances et négociations

A. Des formes de stratégies mises en place pour contourner les expressions de l'interdiction

Souvent objet de politique d'interdiction, de pénalisation ou d'éloignement, la prostitution sait aussi se couler dans les interstices de la loi et la mettre en échec. Ainsi, nous avons pu rencontrer au cours de quatre mois et demi de travail de terrain plusieurs prostitué-e-s qui, si elles ne semblaient pas approuver la politique mise en place par la Mairie de Toulouse, ne paraissaient pas particulièrement affecté-e-s par la mise en place d'un arrêté municipal. Une forme de lassitude a pu se lire dans les propos de trois d'entre elles, l'une ayant déplacé son activité au vu de l'interdiction de se prostituer secteur Matabiau/Roquelaine, les deux autres vivant une situation différente, car positionnées sur des rues autorisées.

« Enquêtrice : Alors tu t'es mise ici parce que tu es au courant que les rues à côté et la place Roquelaine sont interdites ?

TDS 1: Oui, ici ça va, c'est bon.

Enquêtrice : Tu vois beaucoup la police ?

TDS 1: Oui, oui, des fois.

Enquêtrice : Comment ça se passe quand il y a la police ?

TDS 1: La police elle passe, voilà, c'est comme ça.

Enquêtrice : Il ne se passe rien de particulier ?

TDS 1 : Police, pas police, c'est pareil. Des fois oui, des fois non, c'est toujours pareil.

Moi je suis là, je travaille et après je rentre. »

Nous avons aussi discuté avec plusieurs femmes d'Afrique subsaharienne qui sont positionnées rue Caffarelli, proche de la place Belfort, secteur non-impacté par l'arrêté municipal, et qui semblent en quelques phrases résumer une approche légale de la prostitution qui s'effectue en permanence dans une perspective répressive :

« Enquêtrice : Vous avez entendu parler de l'arrêté municipal ? Vous savez en quoi il consiste ?

TDS 1 : Ah, oui ! Encore la loi qui interdit. C'est les autres là-bas, nous on reste ici personne ne vient nous embêter. Tu sais c'est quoi la prostitution ? La prostitution c'est « interdit là, interdit là bas ». Tu sais quoi ? C'est toujours les lois pour dire interdit. Moi je suis pas illégale, je travaille ici, j'ai le droit.

Enquêtrice : Vous connaissez des personnes qui travaillent sur les rues interdites ?

TDS 1 : Non moi je connais ici c'est tout. C'est pareil toujours pour les prostituées c'est racolage et ils parlent du client aussi bientôt ils vont interdire les clients.

Enquêtrice : C'est fait, la loi est passée il y a 2 mois tu sais, maintenant le client peut recevoir une amende, par contre le racolage ça n'existe plus.

TDS 1 : La loi est passée déjà ? Mais tu vois c'est pareil toujours. Qu'est ce que tu veux que je fasse moi pour l'instant je suis ici, je suis pas illégale moi je suis dans les règles.

TDS 2 : Bien sûr que c'est passé pour le client déjà on le sait ça ! Mais il y a pas de travail ! Ça fait longtemps qu'il y a pas de travail. C'est toutes les lois, c'est comme ça. »

Bien que s'observe une relocalisation des prostitué-e-s et une transformation de la géographie de la prostitution sur la ville, plusieurs personnes continuent, malgré la présence policière et la distribution d'amendes, à pratiquer leur activité sur les secteurs où elles n'ont pas le droit de se prostituer. Ainsi elles marquent une forme de résistance, fuyant la police et revenant inlassablement faire les cent pas dans les deux mêmes rues proche de la place Roquelaine. Ici l'interdiction de se prostituer, la distribution de PV et les éventuelles pratiques discriminatoires ne semblent pas remettre en question pour ces personnes le fait de se prostituer sur cet espace défini. Les quelques femmes qui sont postées à ce niveau-là sont essentiellement roumaines, et sont selon les après-midi d'observation effectuées, entre cinq et huit. Bien que connaissant l'association Grisélidis, elles ne parlent que peu ou pas le français, il a donc été difficile d'entrer en communication avec elles. Nos rapports se sont limités à la distribution de préservatifs. Cependant au cours de l'entretien avec L., travailleuse du sexe roumaine qui est fréquemment en contact avec les personnes que nous évoquons, refusant de s'éloigner de

la place Roquelaine, nous avons évoqué cette résistance, pour élaborer une tentative d'explication du fait que ces personnes ne se soient pas déplacées :

« Enquêtrice : Les secteurs où sont les filles roumaines, la rue juste à côté de la place Roquelaine avec l'angle du canal sont toujours interdits, et j'aimerais savoir pourquoi elles restent à ces places là malgré l'interdiction.

L. : Elles ont l'habitude, c'est tout. Moi je sais comment ça se passe, tu vas sur la rue là, on peut pas se poser où on veut. Il y a des endroits où c'est pas interdit mais ça se passe pas comme ça, les filles elles vont là où elles sont habituées. Et après peut être qu'elles veulent bien changer d'endroit ou y'a des filles, et où c'est pas interdit mais elles peuvent pas, parce qu'on peut pas arriver comme ça. Travailler dans un endroit où on est pas connue.

Enquêtrice : Pourtant la journée il n'y a pas beaucoup de monde ?

Oui y'en a pas beaucoup mais ça dépend tu vois, il y a des jours où on voit 5 filles, l'autre jour je me promenais par là bas et je voyais les filles roumaines y'en avait, en tout 12 filles. C'est comme pour moi le soir, des fois j'ai envie de sortir, des fois je sors pas. »

G., travailleuse déplacée au niveau du Marché d'Intérêt National, évoque celles qui ont préféré conserver leur emplacement :

« Mais y'a des filles, roumaines aussi, qui ont reçu 30 ou 40 amendes, là bas c'est tous les soirs, tous les soirs elles prennent des amendes mais elles continuent à venir au travail. Voilà, puis elles ont rien reçu, rien payé. Du coup je sais pas à quoi ça sert. Je sais pas ce qu'ils vont faire à la fin. »

Les prostitué-e-s qui ont leurs habitudes dans un quartier sont repérées par leur clientèle, et ne désirent pas s'éloigner dans des secteurs de la ville trop retirés. Les clients passant généralement en voiture, elles veulent aussi rester à proximité des axes routiers, comme les entrées et sorties de rocade ou la route qui longe la canal du midi et permet de faire le lien avec différents points de la ville. C'est un des facteurs d'explication qu'avance C. étudiant stagiaire à la police municipale :

« Enquêtrice : Les prostituées se concentrent à côté des rues interdites, mais ne changent pas de secteur dans la ville, alors que Toulouse est une grande ville, c'est intéressant.

C.C. : Oui, après elles veulent rester près du périph, sinon elles perdent des clients. »

Ainsi, une concordance de facteurs comme l'habitude, le repérage d'un lieu par les clients et la difficulté à changer de place au vu des potentiels conflits avec des prostitué-e-s concurrentes font en sorte que certaines personnes ne sont pas prêtes à décaler leur activité, même au prix de contrôles de police et de distribution de contraventions. Nous avons pu observer un cas similaire avec une personne travaillant sur le Boulevard de Suisse, premier lieu visé par l'arrêté municipal en 2014 lorsqu'il n'était pas encore étendu. Une manière de résister à la politique imposée est donc de rester à la même place, dans un jeu de chat et de la souris avec la police :

« Enquêtrice : Tu vois pas trop la police par ici ?

V. : Si des fois ils passent. Moi je m'en fous.

Enquêtrice : Ils ne te mettent pas d'amendes ?

V. : Des fois ils veulent, mais souvent je me cache. Je pars plus loin. Des fois je vais avec la voiture du client plus loin comme ça c'est bon. Moi je reste là, c'est bon, ça va. »

Si les travailleur-se-s du sexe sont particulièrement visées par l'arrêté municipal, plusieurs d'entre elles sont conscientes du fonctionnement du système administratif, et du mode de fonctionnement de la distribution des amendes. Ainsi une grande majorité de personnes rencontrées disent ne jamais donner leur adresse. Les procès-verbaux restent donc lettre morte, et ne parviennent jamais à leur destinataire initial.

Z., qui travaille vers La Vache.

« Moi je vois souvent la police, ils mettent des amendes mais je donne pas mon adresse. Chaque fois ils me mettent une amende mais je paye jamais. Pff, jamais je paye les amendes. »

Lors d'un échange avec I. au local de l'association, elle nous raconte comment lors de ses contacts avec la police, elle a pu utiliser le stigmate de migrante à son avantage. Le fait de ne pas être d'origine française a pu lui permettre d'accentuer sa non-compréhension de la langue, et ainsi tenter de confondre les agents municipaux :

« La dernière fois que j'ai vu la police dans la rue c'était l'année dernière.

Enquêtrice : C'était quand plus ou moins? En été ou en hiver?

Mois de juin je crois. J'étais Avenue des États-Unis. Moi je travaille plus maintenant. Ils sont venus, ils ont voulu me mettre l'amende, alors j'ai joué j'ai fait semblant. Naïve tu vois, j'étais comme ça, je faisais comme si je cherchais mes papiers et après oh, ben ils sont à la maison après ils demandent la carte du métro pour avoir mon nom et prénom, mais pour l'adresse, j'ai dit que j'habite à l'hôtel par ici ou là bas, je montre plein de directions, je dis que je sais pas trop. Je dis désolée je comprends pas, je parle pas français. Je demande de répéter les questions. Tu vois, je les embrouille.

Enquêtrice : Tu le décourages en fait!

Oui, Après le policier il est parti, il a arrêté, il m'a juste dit « allez bouge décale toi ». J'ai jamais reçu l'amende. Je donne pas mon adresse moi, je paye pas l'amende hein. »

Nous l'avons vu, plusieurs travailleur-se-s du sexe revendiquent le fait de ne pas payer les amendes qui leur sont adressées. Sur l'ensemble des travailleur-se-s du sexe que nous avons pu rencontrer au cours du terrain réalisé avec l'association Grisélidis, uniquement une personne a affirmé avoir payé l'amende qui lui a été adressé dans le cadre de l'arrêté anti-prostitution. Nous voyons en cela une forme de récupération de libre-arbitre, face à l'arbitraire policier. Bien que les agents soient en droit de les arrêter et de les faire se déplacer, les prostitué-e-s sont libres de décider de l'adresse qu'elles vont donner et vont avoir une forme de marge de manœuvre sur la sanction qui leur est attribuée.

Nous nous sommes demandé quelle était la place de la solidarité communautaire, et si une résistance collective pouvait se mettre en place face à une communauté de vécu induite par la prostitution de rue. Pour reprendre une grille de lecture marxiste, si les prostitué-e-s constituent une « classe en soi », il semble difficile d'affirmer qu'elles constituent une « classe pour soi ». « Les « positions de classe » définissent des « classes-

en-soi » et, quand cette position de classe s'accompagne de sentiments d'appartenance et d'actions collectives on peut alors parler de classe pour soi »¹¹⁵. Une des limites à l'élaboration de stratégies collectives est la faible solidarité au sein du groupe prostitué-e-s. C'est ici une des limites que nous pourrions trouver à la définition de la prostitution comme une classe au sein des dynamiques que créent les rapports sociaux de genre. Ainsi, la question reste ouverte pour déterminer s'il ne faudrait pas se contenter de parler de communauté, la notion de classe introduisant trop souvent le paramètre de la prise de conscience d'une condition commune et de l'élaboration d'actions pour son amélioration.

Un des facteurs de ce manque de cohésion dans ce que nous pourrions désigner comme « groupe » de prostitué-e-s est la mécanique raciale qui opère au sein même de la classe prostituées. Les personnes de différentes communautés géographiques et culturelles refusent fréquemment la collaboration, à commencer par le partage de l'espace. L'extrait d'observation auprès d'une travailleuse du sexe qui ne trouve sa place ni avec « les noires » ni avec « les roumaines » que nous avons vu précédemment en est un exemple. L. avec laquelle nous avons mené un entretien, tempère la situation :

« Enquêtrice : Les rues interdites ont amené de nouvelles places, dans ce cas là c'est compliqué entre filles pour retrouver ces places, par rapport aux autres ?

L. : Oui, ça a été toujours compliqué, ça l'est toujours. Là maintenant ça va mieux par rapport à quand je suis venue. Quand je suis venue, une fille restait pas 5 minutes sur une autre place. Maintenant si la fille est pas là, une autre peut rester à sa place 2 ou 3 heures. Après c'est vrai qu'avec le temps on crée du lien entre nous, moi j'ai des copines nigérianes, bulgares, on travaille, et si je veux discuter avec elle sur sa place, si un client arrive et veut partir en fait avec moi ben j'irai avec lui, elle pareil sur ma place. On crée des liens entre nous tu vois, mais après c'est vrai que ça existe toujours ça, les trucs « oui c'est ma place t'as pas le droit de travailler là ».

¹¹⁵ Lemel Yannick , Les classes sociales, Que sais-je ? PUF, 2004, p.20

Si L. évoque des liens de solidarité, elle ne cache pas les difficultés qu'il peut y avoir à cohabiter dans un même secteur de prostitution. C. Ayerbe, travailleur social à l'Amicale du Nid parle aussi de violences au sein de la communauté:

« Il y a une évolution du public, c'est un milieu où il y a beaucoup de mouvement, et différentes nationalités. Ça ne se fait pas sans rivalité, et parfois sans violence. On entend des filles qui parlent des autres, on entend des histoires de violence... Mais on reste en dehors de tout ça ».

Nous avons eu un témoignage direct au cours d'une tournée de nuit de G., travailleuse du sexe déplacée au fond de l'Avenue des Etats-Unis depuis l'application de l'arrêté, qui a trouvé avec une collègue une place où personne ne travaillait avant. Elle dit ne pas être prête à accueillir de nouvelles sur le même espace, propos appuyé par la collègue qui l'accompagne :

« G. : Quand il y a des nouvelles qui arrivent, moi je les dégage.

D. : J'aime pas les nouvelles. Ca me fait peur, ça fait des embrouilles, quand y'a des nouvelles, j'appelle G. Elle est costaud. »

Ce rejet des nouvelles est mâtiné d'une « peur des embrouilles », et l'on peut ainsi comprendre que les situations de violences poussent à une certaine forme d'individualisme afin de conserver son intégrité psychologique et physique, et éviter les éventuels problèmes.

Nous constatons donc que les stratégies de résistances sont entravées par un manque de solidarité au sein de la communauté des prostitué-e-s. Tout comme une logique de domination au sein du groupe permet à certain-e-s, les traditionnelles notamment, de légitimer leur activité et leur situation en dévalorisant la présence et les pratiques des « nouvelles » migrant-e-s, une certaine forme de « chacun pour soi » émane des travailleur-se-s du sexe dans leur approche des autres prostitué-e-s. Les personnes semblent peu à même de se considérer en consœurs, ayant plutôt l'air de percevoir celles qu'elles ne connaissent pas comme rivales. Cependant, il serait facile de considérer que

les rapports entre les travailleur-se-s de la rue se résument à une « guerre des places », et cela serait encourager une certaine vision de la prostitution comme espace violent par essence, accordant du crédit à une certaine théorisation de la déviance. Nous constatons simplement qu'il n'y a pas de résistance collective, mais des actions individuelles de duperies du personnel policier, en jouant sur différents tableaux : cela peut être le refus de se soumettre à la loi en conservant sa place, ou une stratégie de détournement, en acceptant le procès-verbal sans donner son adresse, ce qui revient à une forme d'annulation de l'amende reçue. Les solidarités semblent fonctionner en grande partie sur la base d'origine géographique commune, permettant de partager une langue, et certainement une autre communauté de vécu qu'uniquement la pratique de la prostitution. Les prostitué-e-s peuvent refuser les injonctions à se soumettre à la loi, et ainsi faire partiellement échouer une politique donnée. Cependant l'espace des négociations est composite.

Nous allons voir comment le fonctionnaire de police a aussi son rôle à jouer dans le contournement des réglementations à faire respecter.

B. Négociations, marges de manœuvre des fonctionnaires : failles dans la mise en œuvre de l'action publique et intervention d'acteurs extérieurs

La mise en place d'une politique trouve ses limites, si ce n'est par la résistance directe des personnes concernées, dans les négociations et les rapports de pouvoir qui s'exercent à petite échelle au niveau des exécutants d'une politique visée. Il s'agit ici d'envisager la zone grise qui se crée au cours du déroulement d'une verbalisation. C'est à dire une forme de souplesse exercée par un-e agent-e et son rapport au comportement d'un-e travailleur-se du sexe qui essayera plus ou moins de coopérer avec l'injonction qui lui est faite. Il n'y a pas de figure unique de « l'officier municipal », qui agirait d'un même bloc en tant que mandataire de la fonction répressive. Les représentant-e-s municipaux sont aussi auteur-e-s de négociations et peuvent permettre des écarts, accordant aussi plus facilement une place à la résistance de la part des travailleur-se-s du sexe.

Nous nous appuyerons ici sur des éléments de sociologie de l'action publique, en ayant recours au concept de la *street-level bureaucracy*¹¹⁶ : cet espace d'arrangement où les fonctionnaires chargés de faire appliquer des directives usent aussi de leur libre-arbitre. L'idée de *street-level bureaucracy* traduit l'espace de réappropriation d'une politique par ses exécutants. Le concept de *street-level bureaucracy* est développé par Micheal Lipsky. Il montre que le comportement des agents d'exécution sont déterminantes dans le fonctionnement des services publics. Ces agents sont en contact avec le public, mais surtout ils se caractérisent par le fait que leur action a des effets directs sur l'existence même des individus concernés. Leur travail a donc un impact concret sur les « ressortissants » d'une politique publique. Dans son étude des fonctionnaires de guichet, il démontre une relative autonomie dans leur poste de travail, qui leur permet d'exercer un pouvoir discrétionnaire. Il s'inspire ainsi de la disparité entre hauts fonctionnaires, concepteurs de l'action publique et petits fonctionnaires qui seraient, par leur modalité d'action, eux aussi producteurs de l'action publique, la redéfinissant toujours par leurs pratiques et leurs usages. Les petits fonctionnaires sont en quelque sorte les agents de

¹¹⁶ Lipsky Micheal , *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation, 1980

terrain d'une politique. En cela, ces travaux ambitionnent de rompre avec une vision uniquement du haut vers le bas : nous verrons ici que les acteurs « périphériques » contribuent à la définition d'une action publique, et remettent en cause une application uniforme et uniformisée de la politique publique. Il ne s'agit pas, dans notre étude de cas, de fonctionnaires de bureau seulement nous voyons une similarité dans l'application arbitraire de certaines normes. Si les policier-e-s commettent des abus de pouvoir, ils peuvent aussi décider de ne pas verbaliser une personne, de la rappeler à l'ordre sans lui mettre d'amende, ou de la laisser à sa place alors qu'elle n'est pas censée y avoir droit. Pour une même situation, une personne peut, à infraction égale, se faire sanctionner ou pas :

L.: « Et sinon je sors le matin dans un endroit où c'est interdit, là où on trouve les filles roumaines, mais ça c'est que le matin, mais je me suis jamais fait attraper, j'ai des copines qui travaillent aussi au même endroit le matin et se sont pris des amendes mais ça m'est pas arrivée à moi. Y'en a qui laissent les choses passer et y'en a qui appliquent la loi. »

En effet, une entrevue au sein d'une tournée de nuit avec deux travailleur-se-s du sexe originaires d'Afrique subsaharienne et de Bulgarie positionnées au début de l'Avenue des États-Unis, dans une zone prohibée, nous expliquent le caractère aléatoire que peut avoir la présence policière.

« Enquêtrice : Quels sont tes relations avec la police ? C'est tous les soirs qu'elle vient ?

J. : Ils sont là souvent mais des fois ils disent rien. Ils passent devant nous à l'arrêt de bus, et ne s'arrêtent même pas. Alors on sait pas, on sait pas. Ils nous ont vu, pas vu. Peut-être qu'ils ont envie de rentrer chez eux ! La femme, manger à la maison. Moi je m'en fous. Sinon des fois ils sortent, on parle, on va sur le trottoir là-bas. Et on revient ici. Et ils reviennent et ils nous voient

Enquêtrice : Et, là, comment ça se passe ? Ils te mettent une amende?

Ça dépend. Des fois c'est « interdit interdit, dégage dégage ». Des fois on rigole. Des fois amende.

Enquêtrice : C'est toujours les mêmes, tu les connais ?

J. : Non...oui. Oui, un peu. Il y en a il me dit bonjour. Moi je dis « bonjour monsieur » tu vois, en français. « Bonjour madame, bonjour monsieur ». Alors je dis « allez, c'est bon, une heure, deux heures et je rentre ». Et des fois il dit rien.

Enquêtrice : Et les amendes, tu en as reçues beaucoup ?

J. : Oui beaucoup !

Enquêtrice : Est-ce que tu en as payée ?

J. : Non !

TDS 2 : Jamais, jamais on paye. Mais « interdit interdit », tout le temps. »¹¹⁷

La sanction d'une personne se trouvant sur le territoire interdit de l'arrêté dépendra aussi du degré de conflictualité des rapports entre policier-e-s et prostitué-e-s, chaque contexte semblant définir un niveau de répression. Cette question a été abordée avec C.C. Et F.R. Lorsqu'ils nous ont rendu compte de leur expérience de terrain d'accompagnement de la police municipale dans ses maraudes de nuit :

« Enquêtrice : Donc ce [l'arrêté] n'est pas uniquement répressif?

F.R. Ben franchement on file grand max 2 PV par nuit sur la zone de l'arrêté. De toute façon quand c'est en dehors y'a pas de PV. Par exemple dès qu'ils en voient une , surtout si ils la connaissent et qu'elle est un peu virulente, parce que les soirs ou on se fait direct insulter c'est pas pareil que si la fille elle est gentille, souvent ils lui mettent pas le PV, ils lui disent bon ben là t'as le droit, ou la t'as pas le droit. »

Une politique publique peut aussi trouver des limites dans son application par un dysfonctionnement de l'administration. Parfois, les prostitué-e-s donnent leur adresse, mais n'ont jamais reçu l'amende qui leur était destinée. L., qui travaillait Boulevard de Suisse au moment de la première version de l'arrêté municipal, n'a pas opposé de résistance lors des premières verbalisations qui lui ont été adressées :

« Enquêtrice : L'amende, quand tu l'as reçue, tu l'as payée ?

¹¹⁷ Échanges traduits de l'anglais

Non, j'ai rien reçu comme document. On signe mais on reçoit rien J'ai demandé comment ça se passe si je veux payer ils m'ont dit vous allez recevoir à votre adresse mais j'ai rien reçu.

Enquêtrice : Tu avais donné ta vraie adresse ?

Oui oui j'ai donné la vraie mais j'ai rien reçu. C'était en 2014 et depuis j'ai rien. »

Les impayés et les aléas de l'administration sont aussi évoqués par les étudiants travaillant à la police :

« Enquêtrice : Il y a beaucoup d'impayés?

C.C. : Ça c'est pour toutes les contraventions. C'est une contravention de catégorie A, 38 euros, c'est classique. Le Trésor te l'envoie chez toi, mais bon. »

L'action publique est aussi façonnée par ses exécutants, et les forces de police n'appliquent pas automatiquement les sanctions prévues pour les personnes sous le coup de l'arrêté anti-prostitution. Nous postulons que cet entre-deux donne aux travailleur-se-s du sexe des temps de répit face à la répression, et qu'elles peuvent envisager de se maintenir à un même emplacement si elles savent qu'un espace de négociation est possible.

Les actrices du monde associatif, nous parlerons ici des travailleuses de la santé communautaire, entrent en jeu comme élément de médiation et de négociation dans le vécu de la politique publique. La connaissance de ses droits est une phase importante pour permettre aux travailleur-se-s de la rue d'avoir une certaine confiance dans leurs acte de refus de l'application de la loi. Le rôle des associations est donc notable dans ce cas là. La maîtrise de la langue, de l'outil internet, et de fréquents contacts avec les institutions font que le personnel associatif dispose de ressources pour connaître les modalités d'application d'une politique et les droits dont disposent les personnes visées. Dans un premier temps car elles ont été un des interlocuteurs des pouvoirs publics lors des phases de négociation et de concertation préalable à l'élaboration d'une politique.

Elles agissent en tant que médiation et sont à même de recueillir des informations qui pourront être utiles aux travailleur-se-s du sexe. Ensuite, une fois la politique mise en place, cela passe par la transmission des informations. L'ambition est de donner certaines clés aux travailleur-se-s du sexe pour qu'ils et elles s'approprient le contenu de la directive municipale.

L'association Grisélidis lors de ses maraudes de jour et de nuit se déplace à la rencontre des prostitué-e-s avec des plans imprimés des secteurs interdits par l'arrêté municipal, pour informer les personnes dans la rue des lieux où elles peuvent ou ne peuvent pas exercer, et avec le souci d'actualiser les informations selon les évolutions des politiques locales. Au cours d'une tournée de jour, nous avons été amenées à distribuer des plans détaillés de la ville, entourant les rues « interdites » et les rues « autorisées » par l'arrêté. L'idée qui guide les médiatrices de l'association est, dans un premier temps, poser une limite à la répression des prostitué-e-s et favoriser de bonnes conditions d'exercice, et dans un second temps permettre aux personnes d'acquérir progressivement de l'autonomie face aux politiques qui ont été établies à leur égard néanmoins sans leur consultation préalable ou postérieure.

« Enquêtrice [au cours d'une tournée de jour, montrant la carte du secteur Roquelaine à une TDS] : Tu vois ici tu n'as pas le droit mais si tu vas après la rue de la Concorde la police ne pourra pas te mettre d'amendes.

TDS : Je sais, je connais maintenant. Annie [salariée de l'association Grisélidis] est déjà venue elle m'a dit. Maintenant je sais je dis à la police je dis non non ils peuvent rien me faire. »

Le travail associatif couplé aux volontés individuelles de refuser d'appliquer une politique sont des éléments qui permettent d'affirmer qu'une politique publique n'est pas un bloc monolithique qui s'applique uniformément. Certaines stratégies d'*empowerment* se mettent en place, et les personnes utilisent les ressources à leur disposition pour mettre en place des stratégies de résistance.

La concrétisation des politiques publiques correspond donc à des négociations répétées entre des acteurs multiples. Des dynamiques d'ajustement sont fondées sur la résolution des conflits, la négociation ou l'action d'intervenant-e-s extérieur-e-s. Si les travailleur-ses du sexe peuvent faire preuve d'une certaine autonomie et refuser, quand elles sentent qu'elles sont en mesure de le faire, l'imposition d'une norme répressive à leur égard, nous voyons que la négociation émane des différentes parties en présence, et que les premiers dépositaires de l'ordre public, ici la police municipale chargée de faire appliquer l'arrêté, dispose d'une marge de négociation et peut concourir à rendre plus souple l'ordre municipal.

Conclusion

Les marges de manœuvre des travailleur-se-s du sexe, si elles existent, sont relativement faibles au regard des moyens dont dispose la force publique pour faire appliquer la loi. La Municipalité pour faire mettre en œuvre l'arrêté municipal « Troubles prostitution » a recours à l'emploi de la force aussi bien physique que symbolique. L'institution bénéficie d'une assise légitime en sa qualité de pouvoir politique et de par ses prérogatives administratives et policières, le maire d'une ville étant de facto Officier de Police Judiciaire. Une partie de sa force réside donc dans la légitimation de son action et son caractère non-contestable. En tant que représentant de l'État, la municipalité fait appliquer la loi en ayant recours au monopole de la violence physique légitime, et ainsi dispose de moyens coercitifs. Nous pouvons penser à la biopolitique selon Michel Foucault, qui intervient notamment dans « le rapport entre l'espèce et le milieu, par exemple le problème de la ville. En somme, l'objet de la biopolitique est la population, conçue comme problème scientifique et politique ». La biopolitique porte donc sur des phénomènes collectifs ayant des effets politiques dans la durée et s'efforce de réguler ces phénomènes. Il s'agit d'« installer des mécanismes de sécurité autour de cet aléatoire inhérent à une population d'êtres vivants »¹¹⁸. Le pouvoir municipal ordonne, encadre les êtres et les activités. Il se veut régulateur des activités sociales qui se déroulent au sein de la ville. L'action publique peut agir directement sur les corps et leur position dans l'espace, c'est en cela qu'elle peut dicter des mouvements pour les personnes qu'elle administre. Ici elle limite les déplacements des travailleur-se-s du sexe, usant de sa force physique et symbolique.

En comparaison, les ressources mobilisées par les prostitué-e-s sont des stratégies d'évitement qui correspondent à une sauvegarde dans un premier temps de ressources économiques. La priorité n'est donc pas à la mobilisation collective, voire même à la création d'un capital militant propre à cette communauté. Nous n'avons pu observer que très peu voire aucune solidarité de groupe. Il n'est en effet pas possible de parler de

¹¹⁸ Genel Katia « Le biopouvoir chez Foucault et Agamben », *Methodos* [En ligne], 4 | 2004, mis en ligne le 09 avril 2004

l'espace de la prostitution de rue comme un ensemble homogène. Nous n'identifions n'avons pas identifié de stratégie de défense commune au sein de la prostitution de rue face à l'arrêté municipal. Nous l'avons vu, la prostitution de rue, si elle est composée d'actrices et d'acteurs qui disposent d'un certain nombre de caractéristiques communes en termes de précarité économique, parcours de migration et vécu du stigmaté, n'en constitue pas pour autant une « classe-pour-soi » qui impliquerait la mise en œuvre de tactiques d'auto-défense collective. Le sentiment d'appartenance passe souvent par une communauté d'origine géographique, des repères culturels, en somme, des liens affinitaires. Les logiques défensives face à la répression sont avant tout individuelles ou passent par une solidarité issue de rapports d'inter connaissances. Les travailleurs et travailleuses du sexe, si elles partagent une communauté de vécu et peuvent être identifiées comme appartenant à une classe au sein du genre, sont donc dans une logique individualiste qui peut être vue comme étant à l'œuvre dans l'ensemble de la société. En ce sens cela nous permet de démontrer que les prostitué-e-s sont en quelque sorte des « femmes comme les autres ». En effet, nous avons voulu montrer que les pratiques de discriminations sont issues d'un système, qui fait se croiser des dynamiques de dominations, et influencent l'organisation de la société. Les travailleur-se-s du sexe sont avant tout des individus interagissant dans le monde social, pouvant donc reproduire certaines mécaniques de discriminations. On ne s'étonnera pas de se trouver face à des pratiques excluantes, tels que des propos racistes au sein de l'espace de la prostitution de rue toulousaine.

Ainsi, nous constatons que les prostitué-e-s sont souvent ramenées à l'état d'objet et non de sujet. Encore une fois, prétendre que les travailleuses et travailleurs du sexe créent plus de solidarité qu'un autre groupe au prétexte d'une pratique partagée serait nier la multiplicité des identités des prostitué-e-s, et la pluralité des perceptions qu'elles ont du travail du sexe et des modalités de son exercice.

Cependant, bien que nous n'ayons pas pu mettre à jour une auto-défense spécifique aux prostitué-e-s toulousaines de rue en tant que « classe-pour-soi », nous avons constaté des résistances, même individuelles, actives. Ceci nous permet à nouveau de percevoir les travailleur-se-s du sexe non comme essentiellement victimes muettes de la répression,

mais aussi comme sujet de contestation. Malgré des obstacles systémiques comme la barrière de la langue, la situation administrative incertaine et la non-légitimation de leur présence dans l'espace public, les personnes visées sont néanmoins capables de refuser de se plier aux normes imposées par une politique publique. Ainsi, des personnes qui sont souvent migrantes primo-arrivantes sont cependant en mesure de comprendre certains rouages de l'administration, et d'influer sur le degré de répression qui leur sera opposé. Ainsi, les prostitué-e-s usent de tactiques de contournement « comme tout le monde », c'est à dire que les ressources mobilisées pourront être celle d'une personne qui n'est pas issue de la communauté de la prostitution, et qui tentera de déjouer certaines obligations administratives.

Aussi, si les personnes que nous avons rencontrées sont capables de contourner les pratiques répressives à leur encontre, la mise en œuvre d'un arrêté municipal qui les relègue aux marges de l'univers social normé semble toutefois constituer une violence additionnelle aux éventuelles situations de danger auxquelles peuvent faire face les prostitué-e-s dans la pratique de rue. Si nous ne pouvons affirmer que la prostitution soit une violence en soi, ce qui n'est d'ailleurs pas notre propos ici, nous avons constaté que l'application d'une politique répressive participe d'une progressive paupérisation du milieu. Certaines travailleur-se-s du sexe, dans un souci de rapidité et de discrétion, ont donc pu accepter d'effectuer des passes à moindre prix sans prendre le temps de la négociation, ceci entraînant une baisse générale des tarifs de la prostitution sur le « marché » global de la rue toulousaine. Au delà de la précarité économique, peut s'ajouter la précarité sanitaire et peuvent s'accroître les prises de risques physiques. Les potentiels clients peuvent rapidement prendre l'ascendant dans une situation d'instabilité, liée à la présence policière et à l'inquiétude qu'elle génère.

Cette situation semble en lien direct avec une politique de gentrification qui entend éloigner les populations indésirables de son centre visible, et participe ainsi à renforcer l'écart normatif entre pratiques jugées acceptables et comportements déviants. Les prostitué-e-s de rue, en particulier les migrant-e-s, ne sont pas intégrées dans un projet de ville qui renouvelle son centre urbain et de ce fait, les populations. La municipalité est néanmoins limitée dans ses prérogatives. Le délit de proxénétisme est toujours en vigueur

dans la législation française, et agir pour plus de protection des prostitué-e-s, comme imaginer des lieux dédiés à l'activité de prostitution et encadrés par les pouvoirs locaux, pourrait soumettre les responsables publics à de lourdes sanctions. Ainsi, le cadre national peut partiellement expliquer que les dynamiques locales s'orientent résolument vers la répression plutôt que la médiation.

Suite à deux ans d'application de l'arrêté municipal, désigné « Troubles prostitution » ou « anti-prostitution » selon qui l'énonce, la prostitution ne semble pas être un phénomène en régression. Il est en revanche entériné que les prostitué-e-s sont en permanence amenées à se déplacer, d'une zone à l'autre. Ainsi, les déplacements successifs dessinent chaque fois une nouvelle cartographie de la prostitution et un nouveau public auquel les travailleur-se-s du sexe vont se confronter. Nouveau voisinage, et donc nouveaux risques de troubles à l'ordre public. Le comité de quartier des Amidonniers à Toulouse, qui n'était pas concerné jusqu'alors par la prostitution de rue, voit actuellement naître une mobilisation contre les expressions de la prostitution au sein du secteur. Nous pouvons nous demander si ce mouvement n'entraînera pas alors une autre extension de l'arrêté municipal, impliquant de nouvelles interdictions d'évoluer dans l'espace public pour les travailleur-se-s du sexe.

Cependant, à l'heure où la Loi de lutte contre le système prostitutionnel a été définitivement adoptée, nous pouvons nous demander si la géographie de la prostitution ne va pas être à nouveau complètement bouleversée. La prostitution va-t-elle fuir la rue pour aller vers des espaces plus discrets ? Pour cela, nous savons qu'internet regorge de possibilités pour toute personnes souhaitant proposer des activités sexuelles tarifées. Néanmoins, bien que les politiques prises au niveau local comme national ne se revendiquent pas de la même idéologie, force est de constater qu'il n'est pas encore au programme de l'action publique de travailler à l'abolition du stigmate envers les prostitué-e-s. Présentée selon les institutions comme une victime à sauver ou une coupable à éloigner, il semble qu'au sein des grandes villes française, la conjonction de deux politiques qui visent simultanément à réprimer et à protéger les prostitué-e-s rende les situations plus que compliquées pour les personnes qui gagnent leur vie en faisant le

trottoir. L'exemple de Toulouse est édifiant pour cela : bien que la prostitution ne soit pas clairement interdite dans les textes, la démarche municipale semble encline à travailler pour la fin d'une activité qu'elle juge inappropriée pour ses projets à venir.

Bibliographie

Ouvrages :

BOURDIEU Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Les Éditions de Minuit, 1979

BROQUA Christophe et DESCHAMPS Catherine, *L'échange économique-sexuel*, Éditions de l'EHESS, 2014

BECKER Howard S., *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985

COULANGEON Philippe et DUVAL Julien (Sous la direction de) *Trente ans après la Distinction de Pierre Bourdieu*, La Découverte, 2013

GUILLAUMIN Colette, *L'idéologie raciste, Genèse et langage actuel*, Paris, Mouton, 1972

GUILLAUMIN Colette, *Sexe, Race et Pratique du pouvoir*. Paris, Côté-femmes, 1992

LAZARSFELD P., BERELSON B. & GAUDET H., *The People's Choice. How the Voter Makes up his Mind in a Presidential Campaign*, New York, Columbia University Press, 1940

LIPSKY Micheal, *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation, 1980

GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1963

HIRATA Helena, LABORIE Françoise, LE DOARE Hélène, SENOTIER Danièle, *Dictionnaire critique du féminisme, deuxième édition augmentée*, Presses Universitaires de France, 2004

LEMEL Yannick , *Les classes sociales*, Que sais-je ?, PUF, 2004

MATHIEU Lilian, *La Fin du tapin, Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution*, François Bourin, 2013

MATHIEU Lilian, *Sociologie de la prostitution*, Paris, La Découverte, « Repères », 2015

PARENT-DUCHATELET Alexandre, *La prostitution à Paris au XIXe siècle*, Le livre de Poche, 2008

PERSEIL Sonny, *Cadres de la prostitution*, l'Harmattan, 2009

PHETERSON Gail, *Le prisme de la prostitution*, traduction de Nicole Claude-Mathieu, l'Harmattan, 2001

SERANO Julia, *Manifeste d'une femme trans et autres textes*, 2007, Tahin party

TABET Paola, *La grande arnaque, sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, l'Harmattan, 2005

Articles :

BENELLI Natalie, DELPHY Christine, FALQUET Jules, HAMEL Christelle, HERTZ Ellen, ROUX Patricia, « Les approches postcoloniales : apports pour un féminisme antiraciste », *Nouvelles Questions Féministes* 3/2006 (Vol. 25) , p. 4-12

BOURDIEU Pierre, « Espace social et genèse des “classes” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52- 53, 1984, pp. 3-14.

CHAUMONT Jean-Michel, « Présentation. Entre paniques et croisades : sociologues et *claims-makers* », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 43-1 | 2012

CLECH Pauline, « De bons voisins », *Sociologie* [En ligne], Comptes rendus, 2012, mis en ligne le 30 mai 2013

COMTE Jacqueline, « Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe. », *Déviance et Société* 3/2010 (Vol. 34) , p. 425-446

COULANGEON Philippe, « Capital », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? »,

CRENSHAW Kimberlé Williams, Bonis Oristelle, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre* 2/2005 (n° 39)

CUSIN François, « Y a-t-il un modèle de la ville française ? Structures urbaines et marchés immobiliers », *Revue française de sociologie* 1/2016 (Vol. 57) , p. 97-129

DELPY Christine, MOLINIER Pascal, CLAIR Isabelle et RUI Sandrine, « Genre à la française ? », *Sociologie* [En ligne], N°3, vol. 3 | 2012, mis en ligne le 24 octobre 2012

DESCHAMPS Catherine, « Ville et prostitution : rivales ou riveraines ? », *Recherche sociologiques et anthropologiques*, 39-1 | 2008

DI MEO Guy, « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », *L'Information géographique* 3/2010 (Vol. 74) , p. 23-38

DORLIN Elsa, «Les putes sont des hommes comme les autres.», *Raisons politiques*3/2003 (no 11) , p. 117-132

GASCHET Frédéric, LACOUR Claude, « Métropolisation, centre et centralité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 1/2002 (février) , p. 49-72

GENEL Katia « Le biopouvoir chez Foucault et Agamben », *Methodos* [En ligne], 4 | 2004, mis en ligne le 09 avril 2004

GIL Françoise, « La prostituée, une invention sociale », *Sociétés* 1/2008 (n° 99) , p. 21-32

GUILLAUMIN Colette, Pratique du pouvoir et idée de nature, L'appropriation, *Questions Féministes* No. 2, les corps appropriés (février 1978), pp. 5-30

JOURDAN Silvère, Du processus de métropolisation à celui de la gentrification, l'exemple de deux villes nord-méditerranéennes : Barcelone et Marseille, Thèse de doctorat en géographie sous la direction de Bernard Morel, Soutenue le 06-12-2013 à Aix-Marseille, dans le cadre de l'École Doctorale Espace, Culture, Sociétés (Aix-en-Provence)

LENOIR Rémi, « Espace social et classes sociales chez Pierre Bourdieu », *Sociétés & Représentations* 1/2004 (n° 17) , p. 385-396

MARTIN Gilles et TRUONG Fabien, “ Nouveaux regards sur la déviance ”, Idées économiques et sociales 2015/3 (N° 181), Editions Réseau Canopé

MAFFESOLI Sarah-Marie, « Le traitement juridique de la prostitution », *Sociétés* 1/2008 (n° 99) , p. 33-46

MATHIEU Lilian, « Sylvie Tissot, *De bons voisins. Enquête dans un quartier de la*

bourgeoisie progressiste », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2011

MATHIEU Lilian , « Génèse et logique des politiques de prostitution en France », Actes de la recherche en sciences sociales 2013/3 (N°198)

MATHIEU Lilian, « Invisibiliser et éloigner: quelques tendances politiques de la prostitution », *Regards croisés sur l'économie*, 2014/2 (n°15), p. 290-301

MAYER Sibylla, “Construction sociales de la “prostitution” et des “prostituées” par les riverains”, *Déviance et société* 2011/1 volume 35, Éditions Médecine et Hygiène

MAYER Sibylla, « Enquêter sur la prostitution de rue... De quelques enjeux qui engagent une prise de position du chercheur », *Pensée plurielle* 2011/2 (n° 27), p. 11-27.

MICHARD Claire "Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique" dans *Mots*, 1996

MONNET Corinne, « Répression et prostitution », *Le Passant* (n°44)

NAUDIER Delphine, SORIANO Éric, « Colette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie », *Cahiers du Genre* 1/2010 (n° 48) , p. 193-214

SAMBO Rosinha, «Etre travailleuse du sexe en Suède: un enfer rempli de dangers », allocution de

Rosinha Sambo prononcée en 2001 lors de la conférence des travailleuses du sexe à Taipei, 2005, in

Luttes XXX, Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe, Les Editions du remue-ménage,

2011

SANSELME Franck, 2003, *Riverains et prostitution au quotidien. Quelques fondements de la morale publique*, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 52, 2, 191-206.

SANSELME Franck., 2004, “Des riverains à l'épreuve de la prostitution. Fondements pratiques et symboliques de la morale publique”, *Les annales de la recherche urbaine*,

n° 95, pp. 111-117

SECHET Raymonde, « La prostitution, enjeu de géographie morale dans la ville entrepreneuriale.

Lectures par les géographes anglophones. », L'Espace géographique 1/2009 (Vol. 38) , p. 59-72

TISSOT Sylvie, « Naissance d'un quartier « historique » : patrimonialisation architecturale et luttes politiques dans le South End de Boston (1965-1995) », Sociétés contemporaines 2010/4 (n° 80), p. 5-27.

VERNIER Johanne, « La répression de la prostitution à la conquête de nouveaux espaces. », Archives de politique criminelle 1/2010 (n° 32) , p. 75-92

Rapports et communications

Convention pour la répression de la traite des êtres humains, disponible en ligne:
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/TrafficInPersons.aspx>

Rapport d'activité Grisélidis 2014:

<http://griselidis.com/sites/default/files/lesdocs/ra2014.pdf>

Rapport d'activité Grisélidis 2015:

http://griselidis.com/sites/default/files/lesdocs/rapport_dactivite_2015_griselidis.pdf

Sources web :

Débat au Sénat 14 novembre 2002 :

<https://www.senat.fr/seances/s200211/s20021114/sc20021114046.html>

Site internet Cabiria :

<http://www.cabiria.asso.fr/>

Site internet de la Mairie de Toulouse :

<http://www.toulouse.fr/>

Site internet de Toulouse Métropole :

<http://www.toulouse-metropole.fr/>

Site internet de l'INA :

<http://www.ina.fr/video/3076192001007/prostitution-et-legislation-francaise-video.html>

Site internet vie publique :

<http://www.vie-publique.fr/>

ANNEXES

Arrêté municipal « Troubles prostitution »



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

ARVT-14-0557

ELECTIONS, ETAT CIVIL ET FORMALITES
ADMINISTRATIVES

ARRETE DE LA VILLE DE TOULOUSE

ARRETE TROUBLES PROSTITUTION

Le Maire de Toulouse,

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 131-1 et L. 511-1 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-24, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2214-4 ;
Vu les signalements et demandes d'intervention recensés par l'Office de la Tranquillité qui reçoit les doléances téléphoniques des habitants ;
Vu les pétitions et courriers reçus en mairie (riverains, associations de quartiers, parents d'élèves...) pour formuler plaintes et demandes d'intervention fondées sur les mêmes désordres ;
Vu les procès-verbaux de constat dressés par la Police municipale qui corroborent ces signalements, tout en relevant le nombre de missions d'ores et déjà dédiées en prévention situationnelle par la Police municipale et les contrôles et/ou enquêtes de la Police nationale.

Considérant que de nombreuses personnes se livrant à la prostitution exercent quotidiennement leur activité sur les dépendances de la voirie communale, rues, quais, places, trottoirs, espaces de stationnement et voies privées ouvertes à la circulation publique dans un certain nombre de quartiers de la Ville,

Considérant que dans les rues et secteurs susvisés, dont certains connaissent un fort trafic routier, cette activité génère des ralentissements répétés de la circulation et des arrêts intempestifs de véhicules portant atteinte à la sûreté et à la commodité du passage sur les voies publiques considérées et leurs dépendances.

Considérant que dans les rues et secteurs susvisés, le rassemblement de prostituées sur le domaine public routier coïncide avec de nombreuses altercations verbales, injectives, cris proférés à l'attention ou par des clients et curieux, auxquels s'ajoutent les autres bruits de véhicules (moteurs, avertisseurs, autoradios, portières...) provoquant de multiples nuisances sonores, notamment la nuit, constitutives de troubles de voisinage.

Considérant que cette activité s'accompagne d'une pollution quotidienne de la voie publique et de ses dépendances par le jet ou l'abandon d'objets divers tels que déchets alimentaires, mouchoirs en papier, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs usagés ou autres déchets de ce type présentant un risque pour l'hygiène, la salubrité et la santé publiques.

Considérant, enfin, que le caractère continu de ces faits (jours et nuit), à proximité immédiate d'établissements scolaires et structures « petite enfance », notamment les crèches, les écoles maternelles et élémentaires (ex. avenue des Minimes ; rue Matabiau ; place Roquelaine), ainsi que des squares et jardins publics, expose un jeune public particulièrement sensible à des propos et comportements inadaptés.

Considérant qu'en cas d'atteinte au bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, dont notamment à la commodité du passage dans les rues et autres dépendances domaniales et aux troubles de voisinage, le Maire est tenu de prendre les mesures de police qui s'imposent sur le fondement de son pouvoir de police administrative.

Considérant qu'en conséquence, sur l'ensemble des secteurs où sont observés ces faits, il y a lieu de prendre les mesures de police dictées par ces circonstances particulières.

ARRETE

Article 1 : Il est interdit aux personnes se livrant à la prostitution de stationner ou de se livrer à des allées et venues répétées sur les rues, quais, places, trottoirs, espaces de stationnement et voies privées ouvertes à la circulation publique situés dans les périmètres suivants :

1° Secteur Matabiau, délimité par :

- A l'est, la rue Bayard
- A l'ouest, la rue de la Concorde
- Au sud, les rues Claire Pauilhac et de l'Orient
- Au nord, les portions contiguës des boulevards Matabiau et de Bonrepos

Interdiction applicable de 0h à 24h

2° Secteur Ponts jumeaux, délimité par :

- Au nord, le boulevard Silvio Trentin / angle rue du Général Bourbaki
- Au sud, portion du boulevard de l'Embouchure
- A l'est, par le chemin du Sang de Serp, les rues Louis Varney et Salambo
- A l'ouest, par le boulevard de Suisse avec le décroché incluant les rues Dayde, Ferdinand Lassalle, Jacob Insel et l'impasse de Suisse

Interdiction applicable de 18H à 05H

3° Secteur Minimes, délimité par :

- Au nord, les portions connexes des boulevards Silvio Trentin et Pierre Marie Curie (Barrière de Paris incluse)
- A l'est par l'avenue Frédéric Estèbe
- A l'ouest, par la rue du Général Bourbaki
- Au sud, avenue des Minimes jusqu'au pont des Minimes

Interdiction applicable de 18H à 05H

4° Secteur Sept Deniers, délimité par :

- A l'Est : rue des Sports et rue F. Schubert jusqu'à l'angle de la rue des Troènes – sortie de la rocade aux abords de La Poste puis sous le pont de la rocade
- Au nord : début de la route de Blagnac jusqu'à la rue E. Guyaux
- A l'Ouest : rue E. Guyaux, rue Marcoux Debax, rue Bernies

Interdiction applicable de 18H à 05H

5° Secteur composé de :

- L'avenue Collignon et de la portion du Boulevard des Minimes entre l'avenue Collignon et la rue des Jumeaux (côté Nord du Canal)

Interdiction applicable de 18H à 05H

Article 2 : La présente mesure d'interdiction est adoptée pour une durée de 12 mois. Au terme de ce délai, les circonstances locales seront réexaminées afin de déterminer si elles peuvent ou non être assouplies au vu de l'atteinte portée au bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté sera constatée et poursuivie par tout Officier de Police Judiciaire ou tout agent habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur, sans préjudice des sanctions prévues par le Code de la route ou le Code de la santé publique.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur général de la sécurité publique et Monsieur le Directeur général des services de la ville de Toulouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne, affiché en Mairie, retranscrit au recueil des actes administratifs.

PJ : 5 plans de situation

Publié par affichage en Mairie
le :

Déposé à la Préfecture
le :

Publié au RAA le :

Fait à Toulouse, le

Le Maire,

Jean-Luc MOUDENC

Grille d'entretien

Les entretiens que nous avons réalisés se sont fait auprès d'acteurs et d'actrices variés, qui ont chacun-e eu un rôle dans l'élaboration de l'arrêté municipal, qu'il s'agisse des prostitué-e-s à l'origine du « trouble » comme des comités de quartier dénonçant ces mêmes « nuisances », ainsi que les acteurs institutionnels qui ont déclenché la mise en place de la politique publique. Ainsi, au vu de la variété des rôles des personnes rencontrées, les axes de recherche ont pu être différents d'une personne à l'autre. De ce fait, nous n'avons pas une unique grille d'entretien et les questions posées ont différé selon le contexte. Nous reproduisons ici la grille d'entretien élaborée avant la rencontre avec les représentatnts du comité de quartier de Barrière de Paris.

Si une grille de questions a été élaborée au préalable de la rencontre, le déroulé de l'entretien a sensiblement évolué. Il a pris la tournure d'une discussion, ne rendant pas compte d'un rapport enquêtrice-enquêtés, avec un jeu de questions-réponses formelles, mais s'est constitué comme un échange. Ainsi, la trame initiale a été partiellement respectée, mais des questions se sont greffées au fur et à mesure de la discussion, qui s'est déroulée de façon fluide, les questions et les réponses s'enchaînant rapidement. Cela Suite à cette grille d'entretien, nous reproduirons la retranscription de la rencontre telle qu'elle s'est déroulée.

I/ Présentation générale du comité de quartier et constitution de la mobilisation.

Pouvez-vous me présenter le comité de quartier ?

Et il y a un seul comité de quartier?

Qu'est ce qui a motivé le comité de quartier à agir sur la prostitution?

Est ce que vous pouvez me dire dans un premier lieu en quoi consistait pour vous les nuisances et les troubles que vous avez identifié?

Combien de personnes se sont mobilisées ? Des personnes hors du comité de quartier

sont-elles intervenues dans votre mobilisation ?

II/ Constitution de la prostitution en problème collectif, réflexions plus en avant sur la thématique

Comment s'est mis en place le problème ? C'est suite au premier arrêté, que les prostitué-e-s sont arrivé-es ici?

Avez-vous une philosophie particulière par rapport à la prostitution ?

Pensez-vous qu'il faut la supprimer ? Ou qu'il faudrait légiférer en faveur de locations d'appartement pour qu'elles ne travaillent pas sous les fenêtres des riverains par exemple?

Avez-vous eu l'occasion de rencontrer des prostitué-es? Ou êtes-vous seulement passés par des intermédiaires ?

III/ Au delà des considérations morales, creuser la question de la gentrification

La prostitution a pu nuire à l'image de votre quartier?

Pensez-vous qu'une mauvaise image du quartier puisse vous être défavorable ?

Estimez-vous que l'arrêté a ramené votre quartier dans son état d'avant?

IV/ Bilan de l'arrêté municipal

Quel est votre bilan de l'arrêté municipal ? Les riverains et riveraines sont-ils satisfaits ?

Cela pourrait-il être amélioré ?

Vous prononcez-vous pour la reconduction des arrêtés sur le long terme?

Entretien avec Mr G. et Mr B., Comité de quartier de Barrière de Paris, le 3 mai 2016 – Durée: 53min43

Pouvez-vous me présenter le comité de quartier ?

F.G. On est le comité de quartier le plus ancien de Toulouse, on a plus de 50 ans d'âge, ce qui nous réunit c'est le bien être et le vivre ensemble des habitants. Dans un des dossiers il y a la prostitution. Il peut y avoir le PPRT, le Plan de Prévention des Risques Technologiques, il y a le projet de 2 site classés SEVESO 2, stockage d'hydrocarbure, il y a les antennes, les eaux de traitement VEOLIA, le PLU, le Plan Local d'Urbanisme la circulation... Tous les sujets qui concernent le quartier sachant que le quartier ça part du Canal du midi jusqu'à la voie ferrée Pierre cazeneuve, ça va jusqu'à la rue Chaussas, et ça monte jusqu'au rond point de Lalande. C'est un quartier qui fait 33000 habitants. C'est énorme, une petite ville.

Et il y a un seul comité de quartier?

F.G. Il y en a 2. Un qui est au Ponts Jumeaux. Ça compte pour le début parce que c'est là qu'il y avait un gros point de fixation de la prostitution. Beaucoup de filles étaient fixées à cet endroit là, ce qui a entraîné une forte mobilisation, et c'est une prostitution qui drainait, pour nous hein, un certain nombre de nuisances, et pour ce comité là.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés, je dirai que le comité de quartier n'a pas mené d'actions contre les personnes, c'est à dire la prostitution, mais a mené des actions sur les nuisances liées à cette prostitution. Ce qui est complètement différent parce que le comité de quartier n'a pas vocation à se prononcer pour la prostitution, la légalisation par exemple, ou par une abolition. Le rôle de la prostitution ça a été par rapport aux nuisance liées à la prostitution. Sachant que quelle que soit l'action que vous faites en la matière ça peut être considéré par certains comme une action contre les femmes qui se prostituent. Comme dirait Nietzsche, "y'a pas d'effet y'a que des intentions". Ça peut être interprété, et ça l'a été d'ailleurs, parce que par rapport à la prostitution il y a plusieurs groupes d'interventions, que sont le Nid, que sont Grisélidis, le Strass... certains peuvent penser que nos initiatives peuvent être prises comme étant contre la prostitution.

Est ce que vous pouvez me dire dans un premier lieu en quoi consistait pour vous les nuisances et les troubles que vous avez identifié? Qu'est ce qui a motivé le comité de quartier?

Les personnes qui se livrent à la prostitution étaient sur le boulevard de Suisse. On a pris le train en marche du comité de quartier des Ponts Jumeaux par rapport à la prostitution et par rapport à l'ancienne mandature municipale où il y avait des commissions qui regroupaient la police municipale, la police nationale, les services de la ville, que ce soit propreté, avec les maires de quartiers... pour essayer de répondre à toutes les nuisances qui pouvaient se passer. Le boulevard de suisse, il y avait des patrouilles en position fixe pour gêner tout ce qui pouvait être du commerce lié à la prostitution, en sachant que le maire n'avait pas de prérogative pour dire pour ou contre la prostitution, ça c'est au niveau de l'assemblée nationale, d'ailleurs y'a pas longtemps y'a une loi qui est passée mais y'a pas de décret. On est dans une loi nationale qui n'interdit mais qui n'autorise pas.

Oui, clairement, elle n'est pas interdite, mais l'achat uniquement.

-C'était pas interdit, c'était pas autorisé. Pour pouvoir interdire y'a un premier arrêté qui a été déposé en juillet 2014, sur le Bd de Suisse, très rapidement on a rencontré Mr Arzac chargé de la sécurité et de la prévention, parce qu'on s'est dit, à interdire là, ça va venir sur l'avenue des États-Unis, où il n'y en avait pas.

-D'où le problème du déplacement.

-Oui voilà. Bien sûr dès le 8 juillet des personnes se sont installées au niveau de la Barrière de Paris ou de l'Avenue des États-Unis. Tout ce qui est nuisances, c'est des allées incessantes de voitures qui klaxonnent, qui s'arrêtent, des préservatifs usagés qui traînent partout...

-Donc il y a la nuisance bruit, la nuisance insalubrité publique, et ça ça relève, c'est aussi un terrain sur lequel il existe des lois, je veux dire si vous voulez vous vous avez un problème de bruit de voisinage, c'est géré, la municipalité ça fait partie de ses prérogatives, il y a le bruit, les nuisances, la pollution, la propreté d'un endroit, ça peut être la proximité, je me dis si on pense même à l'usine SEVESO, en terme de risque ça peut être la proximité avec des écoles. On a des problèmes qui peuvent y ressembler, telles que les antennes téléphoniques, telles que les usines SEVESO II seuil haut, donc il y a une série de risques de ce type sur lesquels on peut s'appuyer et sur lesquels on s'est appuyé et sur lesquels des mesures peuvent être prises.

En terme de risques, si vous prenez l'exemple de l'usine, quelle est la commune mesure avec la prostitution?

Non mais je dis ça exprès, il n'y a pas de parallèle, mais il y a terrains sur lesquels le bruit, l'insalubrité publique, la présence de préservatifs, ou de seringues sur la voie publique ou jetés dans les cours d'école, ce sont des terrains sur lesquels il y a des lois qui existent, et on peut pas se retrouver le matin avec des gamins comme à l'école Jules Ferry Avenue des Etats Unis où le directeur de l'école est intervenu, parce que quand les enfants arrivent à l'école le matin avec tant de seringues tant de préservatifs, c'est pas conforme à ce que l'on attend d'une école. Là dessus, il y a des recours possibles. On s'est mis sur ces recours là.

-Pour compléter ce que tu dis, c'est vrai que quand le matin, parce que, toutes les rues perpendiculaires à l'avenue des États-Unis, toutes les rues étaient impactées. Parce que les personnes étaient sur l'Avenue des États-Unis, faisaient, je sais pas comment on dit, accompagnaient leur acte de gestion, dans toutes les petites rues, et c'est vrai que, préservatifs usagés, jets de bouteilles, déchets alimentaires, déjections humaines, ce qui est normal en même temps quand on est de 7h du soir à 5h du matin au même endroit, y'a pas de poubelles y'a rien du tout effectivement, c'est dans la rue que ça se passe. Tout ceci c'est des troubles à l'hygiène et à la salubrité publique. Tout ce qui est des altercations entre les clients, les rixes, les nuisances sonores, ce sont des troubles à la sécurité et à la tranquillité publique. Les allers et venues incessants des véhicules, qui provoquent des ralentissements, accidents, sont des troubles à la circulation. Et les relations sur la voie publique, parce que c'est des choses qu'il faut pas nier non plus, ça peut se passer devant la maison, et ça peut se passer avec des enfants par exemple, qui regardent par la fenêtre. Ce sont des troubles d'exhibition sexuelle. Le comité a fait le choix de s'appuyer sur ces points là, et par rapport à ces points là y'a une pétition qui, et avant la pétition on a très rapidement rencontré Mr Arzac qui nous a dit "il n'y a pas de prostitution sur l'avenue des Etats Unis", l'arrêté aurait pu être cassé au tribunal, je reste vigilant et je vois comment ça devient".

Pourquoi il aurait pu être cassé au tribunal?

Parce que l'arrêté reprend que c'est des troubles qui existent dans un endroit, qui est stipulé, qui est marqué par la police municipale aussi lors de ses rondes, et en fait si il n'y

en a pas dans ces endroits-là, il faut que y'ait plainte en même temps. Avant c'était le 3101, maintenant c'est Allô Toulouse, l'arrêté reprend les plaintes, les pétitions... Il n'y en avait pas Avenue des Etats Unis, ils ont préféré attendre et voir comment ça devenait. Il y a eu beaucoup de remontées de la part des habitants du quartier. Il y a eu plus de 700 personnes qui ont signé, c'est des rues entières qui signent, quand je dis 700 personnes qui ont signé, c'est pas une pétition sur internet avec des gens de Lille et de Bordeaux ou de Strasbourg qui signent.

-Oui, on a été chez les commerçants du quartier, ou en porte à porte rue par rue, ce que même nous on a pas eu à faire, ça a été une initiative.

D'autres personnes ont pris le relais?

Les habitants ont pris le relais. Plus de 700 signatures sont remontées au niveau de la mairie, et nous ce qu'on a pu voir sur les moments d'échanges ou de rencontres c'était des propos durs que ce soit des hommes ou que ce soit des femmes, de la part des habitants vis à vis des personnes qui se livraient à la prostitution. Alors que nous on est bien conscients que les personnes qui se livrent à la prostitution surtout ici, parce que c'est une prostitution que j'appellerai une prostitution mafieuse, qui vient des réseaux, c'est des personnes qui sont plus victimes qu'autre chose. Sur le déroulement, par rapport à ces questions, il y a eu des femmes qui disaient il faut rouvrir des maisons closes, d'autres qui parlaient que c'était insupportable que des hommes puissent y aller, nous on a continué à se pencher sur la prostitution, on a essayé de voir un petit peu au niveau des pays européens et au niveau des États-Unis. C'est vrai que par rapport à ça on a mis en place un cycle de conférences avec en invitant l'Amicale du Nid, en invitant Grisélidis pour échanger sur leur travail auprès des personnes qui se livrent à la prostitution, et en même temps pour échanger sur qu'est ce que peut amener l'abolition, qu'est ce que peut amener la légalisation, pour amener la réflexion au niveau des personnes qui ont pu venir.

Ça a pris la forme d'échanges avec les habitants du quartier? Des tables rondes?

-F.G. Oui, tables rondes. Y'avait à chaque fois une cinquantaine de personnes présentes qui ont eu des échanges sur le travail des associations et comment ça se passe dans les autres pays.

-Sachant que dans un quartier il y a toutes les positions. Même au sein de notre Conseil d'Administration. Vous avez les féministes pures et dures des femmes en général dans

notre comité qui sont contre la présence de ces filles, contre la prostitution. Par exemple sur la position, “les femmes n’ont pas à se vendre, on a pas à vendre l’acte d’amour”, point, terminé. Ça ce sont des radicales au sein de notre comité. Après y’a une position très partagée aussi c’est à dire l’organisation de la prostitution comme en Allemagne, des maisons closes. On se prend pas le chou, on les met là dedans, ça permet de les contrôler... comme... un magasin, comme une activité commerciale, voilà. Pas dans la rue n’importe comment, mais organisé, comme on organise la chimie, Mercedes-Benz, l’automobile, à l’Allemande, très concret, chacun fait ce qu’il veut mais pas n’importe comment. Il y a la position du Nid, qui est la position partagée par certains, qui est de dire, c’était mieux les filles un peu partout que d’avoir 30 filles sur 200 mètres.

Ce sont les conséquences du premier arrêté, qu’elles soient arrivées ici?

-S.B. Oui, elles étaient quand même très nombreuses au Bd De Suisse. Mais quand vous aviez des filles un peu partout, même moi, vous me prenez individuellement, moi je suis pas contre la prostitution de rue, mais si elle est un peu dispersée, on l’a vu dans le quartier. Moi personnellement, je comprends très bien les féministes pures et dures. Après y’en a qui était pour le commerce, sur le commerce on en a pas beaucoup rencontré. Accepter ce commerce dans la rue, c’est très minoritaire, je vous le dis franchement. Le coup du STRASS, ça passe pas. Vous faites ce que vous voulez, mais soit vous l’organisez, mais pas comme ça. C’est comme le deal. Si vous faites ça n’importe comment... voilà, on est plutôt, le sentiment général c’est l’organisation, organisons ce truc. Comme la drogue dans les bouches de métro.

-F.G., ça c’est ton avis, en tant que S.B. et pas en tant que président du Comité de Quartier.

-Oui, mais pour dire qu’on s’est retrouvé face à cette diversité et ce qu’on a essayé en tant que Comité c’est d’organiser ce débat. Toutes ces positions, on s’écoute tous et on écoute les organisations.

Ce que j’essaie de comprendre bien, c’est que le fait que la prostitution ne soit pas un peu partout comme ce dont vous parliez mais essentiellement concentrée par ici c’est un phénomène relativement nouveau dû au déplacement des filles du Boulevard de Suisse?

Ah oui, y' a jamais eu de prostituées avant. On a des personnes qui nous disent, ça fait 80 ans que j'habite dans le quartier j'ai jamais vu de prostituées Avenue des États-Unis.

-F.G. Le premier arrêté anti-prostitution ne concernait donc pas Barrière de Paris? Non rien du tout. Les nuisances sont arrivées à partir du 8 juillet et donc après l'arrêté a été pris au 9 mars 2015.

-S.B. Même si l'arrêté du 7 juillet impliquait le Bd de Suisse, il y avait une grande concentration de filles, il mettait dans la même arrêté l'Avenue des Minimes qui nous concernait. Et cet arrêté a repoussé les filles massivement ici. On l'a demandé, on avait 30 filles qui étaient entre la Barrière de Paris et le Boulevard Cassagne, le deuxième arrêté évidemment l'a renvoyé au Marché d'Intérêt National. Si il y a un 3ème arrêté, ça va renvoyer à un autre quartier on aura plus à s'en occuper mais cet arrêté ne règle pas ce qui est de la prostitution mais règle les nuisances et repousse le problème c'est bien clair.

Dans les échanges qu'on a pu avoir à ce moment là avec l'ancienne municipalité ça a été mais pourquoi pas essayer d'organiser avec quelque chose qui soit respectueux même par rapport aux personnes qui se livrent à la prostitution avec quelque chose comme des genre de boxes pour que les voitures puissent se garer, avec un point téléphone si jamais elles sont en difficulté.

Vous auriez été favorable à quelque chose comme ça?

C'étaient des échanges qu'il pouvait y avoir mais c'est vrai que les personnes aux commandes de la ville nous disaient "mais ceci on ne peut pas le faire sinon on est considérés comme des proxénètes" après il faut qu'il y ait un débat national pour légiférer sur la prostitution, c'est ce qui s'est passé.

-S.B. Et vous voyez d'ailleurs, on est dépendants, vous êtes, en habitant à un endroit précis sur tous les sujets que l'on traite, on est dépendants des décisions nationales, on va rien résoudre, par contre on se met sur la position des habitants, c'est ça un comité de quartier. Cette loi qui est votée qui pénalise le client, il est clair que si elle est appliquée, très sévèrement, le client va se prendre 3 fois 1500€, si c'est appliqué de façon très stricte il y aura plus... c'est l'exemple suédois hein...
-Ça diminue.

-Oui ou dans d'autres pays, les prostituées traversent la baltique, prennent les ferrys le week-end et vont ailleurs. Non mais ça résout pas le problème de la prostitution. Par contre c'est vrai que pour les habitants de quartier, ça dépend du point de vue où on se

met, c'est clair que y'en aura plus. Les filles se mettront là et elles auront pas de clients. Elles vont pas rester indéfiniment, elles iront dans des pays ou dans des lieux où les clients seront présents. Qu'elles soient maltraitées ou qu'elles soient volontaires... Donc nous le comité on est confrontées à tout ça, à toutes ces positions, tous ces trucs. C'est pour ça on s'est posé le problème de la loi.

Quand vous parliez de laisser aux filles des endroits un peu protégés ou bien des boxes pour que les voitures se garent, y a t'il eu des débats, auriez-vous pu vous positionner pour plus de protection pour les prostituées? Vous pensez qu'il faudrait légiférer en faveur de locations d'appartement pour qu'elles travaillent par exemple?

-F.G. C'est difficile comme question parce que c'est pas le domaine d'un comité de quartier. C'est vrai que quand j'évoquais tout à l'heure les échanges avec la Mairie, l'idée d'un lieu en l'aménageant par rapport aux filles, c'était trouver des solutions pour sortir de ces nuisances en même temps. La solution qui a été mise en place c'est la solution de l'arrêté. La solution elle est ce qu'elle est. Depuis qu'il y a l'arrêté sur le quartier, il a retrouvé sa sérénité. Après par rapport à vos questions, ce sont des questions à un niveau personnel. Ce ne sont pas des questions du comité de quartier.

-S.B. Moi personnellement je l'avais abordé cette question. Moi je suis un pragmatique. Je pense j'aurai été pour une organisation, après il y a le proxénétisme dans la loi telle qu'elle est aujourd'hui mais j'aurai préféré un modèle à l'allemande qui est un modèle plus pragmatique, qui est une solution, elle vaut ce qu'elle vaut, mais en organisant, si c'est l'Etat qui est derrière, ça permet de savoir qui se prostitue, c'est un commerce organisé, qui peut rapporter de l'argent pour la collectivité, c'est aussi peut être admettre une réalité, là on va avoir les féministes sur le dos, mais c'est admettre un état de fait. Alors ça par contre on l'a pas validé au niveau du comité mais ce débat on l'a eu. Mais veiller à ce qu'il n'y ait pas des filles de 16, 18 ans, contraintes...

Vous avez eu l'occasion de rencontrer des prostitué-es?

F.G.: Bien sûr. Enfin, on a eu l'occasion d'en rencontrer par l'intermédiaire de l'Amicale du Nid et de Grisélidis. Après les associations étaient le porte-parole des personnes. Après, quand je dis que j'ai pu rencontrer, moi pendant 8 mois, 9 mois, j'avais les mêmes personnes en bas de chez moi, donc forcément, je passe devant, on communique. Et après au début elles faisaient leur acte de gestion devant la maison avec les enfants qui sont

dans la Cour, après avoir discuté elles se sont décalées, c'est des choses qui ont pu se faire. Ça reste quelque chose de minime en même temps parce que là ça a été les mêmes personnes pendant un temps très long, mais très souvent, ce qui se passe, mais ce que nous disait la police municipale c'est que eux ils s'apercevaient que la police était là pour un temps, après elles étaient amenées dans une autre ville, c'est pas la même prostitution que la prostitution qu'il pouvait y avoir au début à Toulouse place Belfort par exemple, où les personnes faisaient partie du quartier et faisaient attention à leur entourage, là ce sont des personnes qui sont déposées, c'est de la prostitution mafieuse, c'est des personnes qui viennent par des réseaux, c'est sur des fonds de misère de toute façon on est bien d'accord que le tout se construit. Ce qui est compliqué sur "mon corps est à moi" ben ce qu'on s'aperçoit et ce que pouvait dire l'Amicale du Nid ou Grisélidis ou la Police Municipale c'est que 80 à 90% de la prostitution qu'il y avait ici c'est que c'est une prostitution qui était passée par des réseaux pour pouvoir venir. Il y avait très peu de personnes dont c'était leur choix intime. Donc après par rapport à quoi on fait une loi? Est ce qu'on fait une loi par rapport à une minorité ou une grande majorité? Bon ça c'est d'autres débats.

La prostitution a pu nuire à l'image du quartier?

Nuire à l'image du quartier, bien sûr, mais ce qui est certain c'est qu'on a des personnes qui sont venues nous voir et qui nous ont dit, mais moi, je dois vendre, et des agents nous ont dit que le prix de l'immobilier de mon appart ou de ma maison baisse de 10 à 20% parce que y'a la prostitution. Après qu'est ce qu'on en fait de ceci? Y'a pas de moyen, le moyen qu'on a c'est l'ordre public et l'arrêté. On a une députée, la députée du secteur qui est venue sur les cycles de conférences, là aussi y'a eu un échange. Et après les discussions c'est à l'Assemblée.

Nous l'image du quartier, si vous voulez comme on est un gros comité on a une réflexion globale. Tout peut être image. Une usine de traitement de l'eau peut être image du quartier. SEVESO 2, image du quartier. Drogue, image du quartier. Prostitution, image du quartier. J'ai même entendu ce matin, un village, c'était à vendre, y'a une maison avec un grand espace vert, y'a des champs, et là le PSG veut faire un entraînement pour les footballeurs. Ils trouvent mieux un champ sans football qu'avec du football. On est dans une société où tout devient un problème. Un aéroport, ça devient un problème. Le bio est un problème, le non-bio est un problème, les filles sont un problème. Moi je viens d'une grande famille, ça me dérange pas la prostitution, même des filles assises au troquet du

coin, ça ne me dérange pas. Ce qui peut me déranger c'est le proxénétisme. Nous c'est la réflexion, on a une réflexion sur le vivre-ensemble, faut que ça vive une société, la position de comité de quartiers avec des populations qui ont un âge, qui ont des enfants, qui n'en ont pas, où y'a des écoles, c'est un contexte, il faut mettre ces réflexions dans ce contexte là. Parce que la population c'est pas des barjo non plus, quand on dit il faut l'organiser la prostitution c'est pas la faire déplacer. C'est pas, "virez moi ces filles". C'est: "mais qu'on l'organise", qu'il n'y ait pas ce souk dans la rue. Avec le bruit, les seringues dans les écoles. C'est pas un rejet, si les filles étaient assises, même en mini-jupe, au troquet, avec cet ensemble, je suis pas sûr que les gens seraient opposés. Quand nous on est confrontés au problème de la drogue c'est pas, mettez des caméras, y'en a assez, c'est la façon dont elle se fait. Moi personnellement en tant que président de comité, je trouve que le sens il est pas si extrémiste, c'est "si vous l'organisez un peu mieux", enfin excepté chez les féministes pures et dures, et encore chez les féministe y'a des débats, mais c'est on a pas à vendre notre corps point terminé. Donc on s'est mis en tant que comité sur un accord. On tient compte de la réalité avec sa complexité. Moi ça me plaît pas un déplacement. Mais ça me plaît pas que l'Etat trouve pas de solution.

C'est donc une sorte d'entre-deux qui a été trouvé avec l'arrêté?

Bien sûr.

Vous estimez que ça a ramené votre quartier dans son état d'avant?

Bien sûr. Mais on le rappelle quand on écrit pour la reconduction des arrêtés, que le problème n'est pas résolu, qu'elle a été déplacée en haut du carrefour Cassagne, elle est dans notre quartier, elle est devant le MIN, où y'a encore une trentaine de filles, et comme c'est le MIN et qu'il n'y a pas d'habitants, y'a personne qui va être contre vous, si vous la déplacez là, elle est tolérée, nous on rappelle que elle a été déplacée là, que y'a des gens qui y vivent, que y'a pas que des camions, pas que des camionneurs, qui d'ailleurs peuvent y trouver, et là je réponds aussi au STRASS hein qui nous a dit vous les déplacez, hein, dans des quartiers, alors qu'en fait vous avez certaines activités qui s'opèrent aussi, les concernant, dans le parking le soir.

Vous parlez de clientèle?

Oui, au niveau clientèle, pour parler clientèle, oui. Moi je pense que là bas c'est relativement éclairé, la police passe, y'a de la clientèle... Si on le prend en tant que tel, je

pense pas que ce soit pire que si c'était ailleurs... Il n'empêche que nous... Nous on a pas de remontées de violences fortes dans ce coin là. On a même des filles qui tapinent la journée, Avenue des Etats-Unis, donc elles doivent bien trouver des clients, et le soir et la journée pour leurs activités. Moi je trouve que c'est bien un comité de quartier, on a un débat divers, qui est vaste, on le mène avec les populations.

-F.G. Il y a des personnes qui ont pu cheminer avec les débats qu'il y a eu, il y a eu des personnes qui pouvaient être pour la légalisation, et qui ont pu être amené sur comment on voit des pays comme l'Allemagne où c'est légalisé ça passe de 40 000 à 400 000 prostitué-es. Le problème c'est que la prostitution rapporte aux villes plus de 10 % du budget municipal donc ils se posent la question de comment se passer de cette manne financière. On voit que dans l'État du Nevada la prostitution est légalisée depuis X années, que c'est les pays qui ont le plus haut taux de mortalité de femmes, et ça pose la question que est ce que le fait que la femme soit un objet c'est pas rajouter de la violence entre l'homme et la femme, y'a des gens qui ont changé de positions de part les débats qu'il y a pu voir, c'était l'objectif du Comité de quartier, que d'amener de la matière pour que les gens puissent avoir une autre lecture et un autre angle de vision de la prostitution que ce qu'on peut se faire tout seul. C'est des sujets complexes.

Vous vous prononcez pour la reconduction des arrêtés sur le long terme?

Pour la reconduction... Ben nous ici y'a l'arrêté qui a été prolongé au 10 mars 2016 donc jusqu'au 9 mars 2017, ce qu'on dit c'est que y'a des lois que j'appellerai des lois de changement de société qui viennent d'être passées en février si je me trompe pas, et ça va certainement amener des modifications sur le territoire urbain et comment ça se passe. Donc après on verra, je sais pas où c'est que vous habitez mais ce que je sais c'est que quand on a pas vécu des nuisances liées à la prostitution, je vous promets, on sait pas. Parce que les préservatifs jetés dans les cours d'immeubles ou dans les jardins des maisons, c'est une chose. Mais quand vous entendez crier en pleine nuit, vous avez des voitures qui klaxonnent, vous avez tous ces bruits là, c'est compliqué.

S.B.- Oui, on demande une reconduction de l'arrêté.

F.G.-On va voir comment ça se passe avec la nouvelle loi.

S.B.-Oui mais le comité a demandé la reconduction de l'arrêté, on prend cette responsabilité. Le comité a demandé la reconduction de l'arrêté en tenant compte de tous les débats qu'on a amené. On l'a demandé en rappelant dans les lettres qu'on a fait qu'elle a été déplacée. C'est à dire qu'on vous rappelle là quand même que la prostitution

stationne massivement au nord du quartier. On le dit avec Arsac je pense qu'on est clairs, on dit les choses. On assume notre choix. On le dit avec toutes ces nuances dont on vous parle. On est face à une loi très précise, c'est ça l'idée de fond, y'a un contexte, un nouveau contexte juridique qui arrive, on attend de voir, jusqu'à maintenant y'avait ce contexte là, la position qu'on a pris ça nous semblait être la meilleure.

Si la pénalisation du client modifie le panorama de la prostitution et qu'il y a moins de prostitution, est-ce que si il y a moins de prostitution dans le quartier ça irait?

C'est pas une histoire de moins.

Oui mais vous parlez de concentration...

- F.G. Oui mais c'est pas qu'on est contre la prostitution mais contre les nuisances. Si c'est le boxon c'est pas possible. Si c'est dans le respect mutuel, tout est possible. Après il faut pas que y'ait 50000 personnes dans le même lieu. Là je rejoins l'ADN, la dispersion sur l'ensemble c'est ce qui semble être mieux qu'une concentration. Après je sais que la dispersion c'est aussi compliqué, parce que les personnes qui se livrent à la prostitution souhaitent d'avantage être pas très loin les unes des autres pour se protéger aussi donc c'est compliqué comme question. Vous avez la Suisse qui a légalisé en créant des boxes, c'est une solution que d'avoir des endroits où les personnes peuvent venir avec leurs voitures.

-S.B. Moi je prends l'exemple avec Martine, qui travaille avec les enfants handicapés, elle disait à un moment donné, y'a des enfants, les grands, ben on les amène voir les filles. Là on sait pas comment répondre.

Voir les filles, vous voulez dire pour avoir un rapport avec elles?

Oui, pour satisfaire, pour avoir un rapport physique avec ... Voilà, nous quand un éducateur ou une éducatrice vous dit ça, vous vous rendez compte le débat. Nous on s'est mis dans la complexité. On entend ça, on entend le directeur de l'école sur les seringues le matin, les préservatifs...

Les seringues, c'est quelque chose d'important?

Non, mais à un moment donné c'est à la pharmacie Nègreneys, la vente de seringue avait augmenté. On sait pas trop si c'était lié à la drogue, ou peut être un truc comme ça... Donc voilà, les préservatifs, les bruits..

-F.G. Après ce qui est sûr, on le rappelait en demandant que ça puisse se pérenniser, les rencontres avant l'arrêté, il y avait des rencontres régulières avec l'ADN, Grisélidis, différents partenaires, je trouvais que c'était intéressant pour que chacun puisse trouver un compromis, avec le cadre de loi, trouver des terrains d'entente ou de comment mieux pouvoir vivre ensemble dans le cadre de loi actuelle, je trouve que c'était une donnée intéressante.

Si je comprends bien, le dossier n'est pas classé?

-F.G. Non non, pour nous le dossier est en sommeil. Il est pas arrêté, il est en sommeil. Y'a toujours une vigilance.

-S.B. A tout moment ça peut être la fin de l'arrêté. Là, l'arrêté il est justifié, par des demandes de riverains etc. Si il n'y a plus de prostitutions les demandes n'y sont plus. L'arrêté peut être remis en question demain. Aussi mécaniquement que ça. Attendez, si il n'y a plus de nuisances et toujours l'arrêté dans 2 ans, 3 ans, moi je suis une prostituée, je monte au créneau, je dis voilà il n'est plus justifié. Toutes les nuisances sont arrêtées, pourquoi il est reconduit? Donc, il y a 2 arrêtés. Un, c'est le 7 juillet, et le deuxième, c'est le 10 mars. Les arrêtés peuvent être remis en question dans le temps. Ensuite deuxième chose y'a la nouvelle loi qui arrive. Par exemple à JOB ils ont un lieu, aux 7 deniers, c'est un lieu où ils animent des discussions, moi je trouve ça bien, des discussion politiques sur la vie, le travail, c'est des débats avec des habitants, et nous on est partisans de ça, ça c'est bien, continuons, ce qui permet de discuter sur la société. Sur le meilleur vivre-ensemble, est-ce qu'on peut pas vivre ensemble avec une prostituées qui est assise au troquet du coin, faut quand même pas déconner. C'est possible, on peut vivre ensemble avec un mec qui deale, avec un jeune. Mais on peut lui dire, attends tu vas pas me dealer n'importe comment. Tu vas pas me filer des seringues, t'as vu les gamins qui sortent de l'école tu vas pas leur filer des piquouzes, on pourrait parler comme ça, ça existerait, plutôt que de téléphoner à la police ou de... les lieux on peut y être sur le terrain. On est favorables à la concertation pas que organisée par en haut.

Entretien avec C. C. et F.R.

Stagiaires a la police municipale, office de la Tranquillité publique, Mardi 21 avril 2016

Durée: 45 minutes

Les interventions de l'enquêtrice sont marquées en gras.

Quelle est le département dans lequel vous travaillez?

C.C. Toute la police municipale tourne sur la mission prostitution. Cela dépend des zones et des arrêts. La brigade du centre s'en occupe, après la nuit c'est une brigade particulière qui est détachée sur la prostitution.

Ce sont toujours les mêmes équipes?

C.C. Non. Les missions changent, à chaque brief ils sont informés sur leurs missions, et ça tourne.

Cela correspond-il a la Brigade Anti Marginalité?

C.C. Non, la marginalité en fait un peu, mais sur la prostitution c'est la direction qui gère ça et qui place des agents dessus, c'est jamais les mêmes. Nous en tant que stagiaire, notre tuteur c'est le directeur adjoint. Il nous a mis a la PM, mais on est plus auprès de la commission des libertés et de la tranquillité.

Quelles sont vos missions exactes?

F.R. On doit rendre un rapport à la commission pour faire l'évaluation de l'arrêté.

Vous avez fait des tournées de nuit?

F.R. Oui, jour, et nuit. Il y a un dispositif particulier en journée, par exemple place Roquelaine, notamment à la sortie des écoles, pour éviter que les prostituées soient devant. Après la nuit il y a 2 voitures spécialisées, ils patrouillent sur les secteurs de l'arrêté, secteur Matabiau c'est 24h sur 24 ils patrouillent et dès qu'ils voient une prostituée ils lui mettent un PV, ils essayent d'en mettre un ou deux par soir.

Par personne?

F.R. Oui.

Ce n'est pas limité à 1 par jour?

F.R. Non mais franchement ils en mettent pas tout le temps, pas à chaque fois.

C'est aussi de la prévention?

F.R. Oui, je sais pas si tu vois par exemple le rond point Citroën à Barrière de Paris, l'arrêté s'arrête au rond point, et y'a des filles qui essaient de gruger sur 50-100 mètres, donc les policiers vont leur dire de se décaler, l'accompagner pour éventuellement la faire remonter, et après il y a peut être une verbalisation.

C.C. Après, comme la police bouge, est ce que les filles elles reviennent pas aussi, ça, on sait pas.

Il y a donc 2 voitures qui tournent sur la nuit?

F.R. Il y a une qui travaille uniquement sur la prostitution, et une deuxième qui fait prostitution mais aussi dès qu'il y a un appel pour un tapage nocturne elle y va aussi. On peut pas mettre 6 agents que sur la prostitution.

Combien d'agents municipaux en tout sont déployés là-dessus?

F.R. A partir de 18h au moins 3.

Et ce ne sont pas toujours les mêmes policiers?

F.R. Non, ça tourne. Après si c'est les mêmes policiers y'a des risques, que a force, elles...elles proposent des choses, pour pas payer les PV. Il faut pas que y'ait trop de collusions entre les policiers et les prostituées. Et aussi, la mission en elle même c'est faire que de la voiture pendant 5 heures, donc c'est pas possible, donc pour ça aussi faut que ça tourne.

Il y a des cas de conflits avec les prostituées, des situations de fortes résistances?

F.R. Non.

Elles se décalent et c'est tout?

F.R. Oui ou alors elles prennent leur PV et voilà.

C.C. Après y'en a une, "Chouchou", elle veut pas bouger et elle bougera jamais. Donc chaque fois qu'ils la voient ils la plombent mais ... ils la connaissent depuis longtemps mais elle bougera pas.

Nous c'est aussi notre travail qu'on nous demande c'est pourquoi en ne bougeant pas...les hommes ne comprennent pas que les PV ça sert un peu a rien.

Il y a beaucoup d'impayés?

F.R. Ça c'est pour toutes les contraventions. C'est une contravention de catégorie A, 38 euros, le Trésor te l'envoie chez toi, si tu donnes une fausse adresse, elle arrive jamais.

Est ce que vous avez observé des communautés ethniques qui se dessinent?

F.R. Oui, c'est très sectaire. Enfin je dis sectaire...

Sectorisé?

F.R. Oui, voila les africaines, tout l'Est, bulgares roumaines je sais pas si elles se mélangent, après beaucoup de nigérianes, tu verras tout ca avec les rites des "djoudjou",

c'est les MAC qui font ça, c'est un peu du vaudou tout ça, ils les tiennent grâce à ça, ils leur font croire que si elles vont pas tapiner les sorciers vont leur jeter des sorts, elles y croient, des menaces sur la famille...

Elles vous l'ont raconté ça?

F.R. C'est les gendarmes qui bossaient avec elles, qui ont fait tomber le réseau. Les filles ne voulaient pas parler a cause de ça. C'est particulier c'est...c'est culturel. Nous on y pense pas vraiment.

Vous pensez qu'il y a beaucoup de macs?

F.R. La Police Municipale ne peut pas faire d'enquêtes. Ils ne font que de la verbalisation et de l'application de ce que le maire met en place. Sinon pour la PN il faut que tu rencontres le commandant Babin, de la brigade des mœurs. Il est dispo,il est sympa. Après meme lui peut peut-être pas quantifier...

La police n'a pas toutes les informations?

F.R. En tout cas il ne nous les ont pas donné.

Quand il y a des verbalisations, est ce que c'est suivi d'arrestations?

C.C. Tout le problème des papiers,c'est que les filles ont des photocopies, souvent elles ont le même MAC et on va trouver la même photocopie pour 2 filles différentes. Donc, là ils bataillent pas, la plupart du temps c'est des filles victimes donc on va pas taper sur elles. Après ils peuvent les amener à l'OPJ (officier de police judiciaire) pour qu'il fasse un contrôle des papiers.

C'est donc comme un accord tacite ou on sait que la fille en fait n'a pas ses papiers?

C.C. Oui puis l'officier aussi il a pas que ça a faire, ça prend du temps.

Avez vous eu un bilan de la part de la police, qu'est ce que vous avez observé comme changements, ce qui a marché, pas marché? J'imagine qu'il y a eu des déplacements? Les nouveaux riverains deviennent touchés par la question?

C.C. Elles ont fait ce qui était prévu, elles sont parties vers plus haut que l'avenue des EU, vers le marché Gare tout ça. La y'a moins de riverains. Là t'as les cartes des appels, avant l'arrêté, et la t'as la carte aujourd'hui.

F.R. Le 1er arrêté 2014-2015 y'avait pas encore l'avenue des EU. Tout ce qui était Bd de Suisse elles étaient parties sur Avenue des Etats Unis. Et la y'a eu explosion des appels, les riverains supportent pas.

(échange de contacts sur les différents comité de quartiers)

Bd de suisse c'est donc là ou ça a fonctionné?

F.R. Oui, c'est là où c'était le plus chaud, là où y'avait le plus de nuisances.

Et donc maintenant qu'est ce qui va se passer pour les nouveaux quartiers touchés?

(impossible de déterminer qui parle). Pour l'instant il n'y a pas d'extension de l'arrêté. Nous on va dire que y'a pas besoin d'extension. Tu vois les Amidonniers sur la carte, en 2013 y'avait aucun appel, y'a des appels pour 3-4 filles, on va pas faire d'arrêtés. Il y a aussi des riverains qui veulent faire un arrêté sur toute la ville.

Est ce que c'est pas incompatible avec la loi de pénalisation du client qui pénalise de le client et non pas la TDS?

(idem) C'est pas incompatible car l'arrêté concerne le trouble et non pas le statut de la prostituée. L'arrêté c'est une base légale pour les agents sinon ils pourraient rien faire à part de la prévention. Après on soupçonne que la loi de pénalisation client va plus ou moins éradiquer la prostitution de rue. Ou en tout cas la maquiller, la masquer encore un peu plus. Donc il faut voir. Rue Bayard, on est allés voir les commerçants pour savoir si

la prostitution ça les gênait, et en fait ils ont plus que les dealers, avant ils étaient revendicatifs, mais maintenant c'est les dealers qui empêchent le commerce.

En plus, rue Bayard, c'est une prostitution dite traditionnelle, un peu plus acceptée non?

F.R. Oui, sur Belfort. La t'as de tout. T'as ceux qui acceptent ceux qu'on appelle les françaises pour aller vite, et ceux pour qui, qu'elles soient black, roumaines ou françaises c'est la même chose, ils la veulent pas devant chez eux.

Elles se décalent donc à l'entrée du canal du midi ?

C.C. Oui, voilà, la t'as la rue qui est interdite, et elles sont juste à côté. C'est bête mais ya 5 ou 6 garages ou arrêts de bus donc c'est pas trop gênant pour les gens, elles sont pas devant leur porte.

En fait l'idée est qu'elles soient dans les lieux où il n'y a pas d'habitants?

C.C. Oui, et du coup ce que dit Grisélidis c'est que ça va créer des choses dangereuses. Ce qui est pas faux. Mais euh...

Donc qu'est ce qui est faisable, quelle est la prise en charge pour une prostituée qui va être victime de violence d'un client?

F.R. C'est pas le rôle du maire ça. C'est très terre à terre mais lui son devoir c'est le trouble, qu'est ce qui va être le trouble pour le toulousain. Et pas la sécurité de la personne qui se prostitue. Ça c'est la police nationale, c'est l'État. Donc en gros lui il est dans son rôle mais est ce que son rôle à lui n'a pas des conséquences néfastes pour les prostituées, c'est ce qu'il nous demande aussi. Ça c'est à voir avec Mr Babin. Lui il nous a dit, parce que bon, il a un très bon rapport avec elles, parce qu'il les protège indirectement, et il a pas l'impression qu'il y a plus d'agressions qu'avant.

Il les protège indirectement?

F.R. Elles le connaissent. Dès que y'a une fille qui a un problème, elles tendent la main, elles vont le voir.

Les filles appellent?

F.R. Non non. Quand ils sont en patrouille. Même avec la PM ça se fait ça. Y'a de tout finalement, y'a celles qui sont plutôt satisfaites de voir la police tourner, et celles qui préféreraient pas les voir, parce que le client il voit la police... Y'en a qui sont très contentes parce que les ptits cons en scooter qui leur taxent les sacs maintenant ils y sont plus. Moi le 1er jour, y'en a une qui a levé la main en disant "y'a un gars en scooter ça fait 2 fois qu'il essaye de me tirer mon sac", on a essayé d'aller le chercher, on lui a demandé si elle l'avait revu, non non, et donc c'était bon.

Donc ce n'est pas uniquement répressif?

F.R. Ben franchement on file grand max 2 PV par nuit sur la zone de l'arrêté. De toute façon quand c'est en dehors y'a pas de PV. Par exemple dès qu'ils en voient une, surtout si ils la connaissent et qu'elle est un peu virulente, parce que les soirs ou on se fait direct insulter c'est pas pareil que si la fille elle est gentille, souvent ils lui mettent pas le PV, ils lui disent bon ben là t'as le droit, ou la t'as pas le droit. La dernière fois par exemple même "chouchou" ils lui ont fait faire les 500 mètres en talons elle était pas contente, j'pense qu'elle aurait préféré prendre le PV et rester assise.

(échange d'informations sur les différents contacts à prendre: Olivier, Arzac, la FCPE...)

Des parents d'élèves ont porté plainte aussi?

Non les parents d'élèves non, mais y'a des écoles qui ont appelé, qui ont porté plainte, par exemple ils ont trouvé des préservatifs à coté des écoles. Les parents ça va, ils sont plus dans une idée de partage de l'espace, tout le monde doit vivre ensemble. Ils ont plus

ou moins dit ça. Et pourtant on entend que les écoles appellent souvent, ils sont même obligés maintenant (la police) de mettre une voiture pour tourner devant les écoles tous les après midis. Donc ils garent la voiture et ils tournent. Y'a 4 agents la dessus qui pourraient être ailleurs.

(échange d'informations sur des contacts, articles de la Dépeche...Ils me montrent l'article de la Dépêche sur le procès pour poxénétisme et traite de Marie-Victor...)

A propos du procès: Les gendarmes ils sont un peu dépités la. Y'a eu 2 ans d'enquête et ça a couté une fortune, pour les interprètes, les planques et tout, pour un an, c'est pas beaucoup quoi... Ça montre la différence police-justice. Eux ils ont eu l'impression de sortir les filles de quelques chose d'énorme, parce que là en fait c'est parti d'une fille qui est allée voir les gendarmes parce qu'elle voulait pas avoir affaire à la Police Nationale , du coup elles sont allés voir les gendarmes, ça a été un peu la guerre parce que police-gendarmerie c'est un peu la guerre pour se choper les affaire. Normalement la gendarmerie est pas dans Toulouse, là ils ont réussi avec l'aide d'un juge d'instruction a être dans Toulouse, ils ont bossé comme des ânes pendant 2 ans, ils ont été au Nigeria et tout, et finalement elle a pris qu'un an.

Ils ont été au Nigéria?

Oui, coopération policière, pour le réseau, ça remontait jusqu'au Nigéria. Justement, ils parlent du "djoudjou" et tout ça.

C'est marrant, ça n'a pas vraiment été évoqué au procès.

Ah ouais, ben c'est ce qu'ils nous ont dit en tout cas.

Donc 1 an de condamnation ça suffit pas pour faire tomber un réseau?

Ben elle part en prison pendant 1 an, après y'a sa cousine qui arrive ou quoi... ils s'attendaient à ce que ça fasse un gros exemple avec une belle peine et tout, et aussi montrer que quand on leur donne des moyens ils peuvent arriver à faire des choses, et là ils ont l'impression qu'ils ont bossé 2 ans pour rien.

Quand ça concerne la traite d'êtres humains ça doit pas être jugé aux Assises?

Ah ça je sais pas.

Les prostituées se concentrent à côté des rues interdites, mais ne changent pas de secteur dans la ville, alors que Toulouse est une grande ville, c'est intéressant.

Oui, après elles veulent rester près du périph.

Alors qu'il y avait d'autres quartiers qui ont été complètement désertés.

Après y'a une évolution de la prostitution en tant que telle depuis 20 ans, il y a beaucoup de migrantes, il y a les anciennes tradi qui ont pas réussi à en sortir ou qui ont gardé leurs clients qui leur permettent de survivre. Après il y a beaucoup de jeunes, nigérianes, ou maliennes je crois, enfin, africaines, et l'Est, qui se partagent l'espace. Et après t'as internet.

Ça se décale beaucoup sur internet une fois que c'est plus dans la rue.

Oui, la loi maintenant, ça va être ça. Elles vont plus trouver de clients donc va falloir s'organiser autrement. Même les macs ça va être comme ça, y'a tellement d'argent qui passe.

Ça va donc être un déplacement de la prostitution mais pas la fin de la prostitution.

Ah oui, après c'est pas le but de l'arrêté, c'était assumé même dans la presse, c'était pas de mettre fin à la prostitution, mais de revenir à la tranquillité publique. Même à l'échelle nationale c'est très compliqué, c'est pas sûr que la pénalisation du client arrange beaucoup les choses.

J'ai pu lire des choses sur le bilan de la loi en Suède, ça a l'air d'être en surface, et de créer des effets d'annonce. Et ça décale le problème au pays voisin quand les filles passent les frontières pour aller travailler ailleurs, comme en Norvège ou au Danemark. Donc la ça sera sûrement aussi le cas ici.

Ah oui, même sur Toulouse, on le disait en rigolant, enfin, oui, on le disait, si on prolonge les arrêtés de plus en plus au nord elles vont se retrouver à Aucamville. Et là ce sera plus le problème du maire de Toulouse.

(échange de contacts sur les maires de quartiers de Toulouse)

A Belfort il y a des associations qui ne sont pas forcément contre la prostitution, comme le comité de quartier de l'Etoile de Belfort.

Oui, on va les voir.

Ils n'ont pas vraiment la même vision que les mairies de quartiers il me semble?

Oui, on va surtout les voir pour la réappropriation du quartier par les habitants, à cause du deal. Après le quartier Belfort a quelque chose de caractéristique, c'est que c'est le quartier historique, ce qui nous fait dire qu'il y a eu moins de plaintes, et que c'est plus accepté. Si tu loues à Belfort, si t'achètes à Belfort, tu le sais.

Mais il y a aussi beaucoup d'appels, si tu regardes sur la carte, qui viennent de Belfort. Moins que sur Matabiau, mais y'en a encore. Et souvent c'est les nouveaux arrivants. Ça on a vu aussi. C'est triste à dire mais c'est comme à St Pierre par exemple. Les gens achètent au dessus des bars, ils font chier le bar, comme ça le patron lâche l'appartement au dessus plus cher, ils essaient de faire de la plus-value immobilière. Ils essaient d'améliorer le quartier, après ils revendent, et ils font une plus-value sur l'appart. Et là ils font chier la mairie. De base, c'est un problème immobilier pour tout le monde. Parce que

là on a vu sur le quartier Matabiau, ça s'est déplacé vers les Chalets et les gens disent "nos biens perdent de la valeur là". En fait la prostitution, ça les choque un peu, mais faut pas oublier que derrière c'est leur thunes.

Donc, c'est pas juste moral?

Non, ils te sortent la moralité, mais derrière... faut toujours que t'aies ça en tête quand tu les rencontres.

Entretien avec Mr Babin, directeur de la sûreté départementale à la Police Nationale, vendredi 3 juin 2016 – Durée: 50 minutes

J'ai des questions par rapport à l'application des arrêtés "troubles prostitution".
Que j'ai participé à mettre en place.

Oui, tout d'abord je voulais savoir quel était le rôle de la sûreté départementale dans la mise en place de ces arrêtés-là.

On les a créés. On les réclamait depuis des années, il a fallu que la municipalité change pour qu'on les applique enfin, parce que Monsieur Cohen avait toujours refusé de les mettre en place.

Quand vous dites "on les réclamait" c'est les services de police?

Les services de police de sûreté départementale.

J'avais cru comprendre que ça venait avant tout des comités de riverains.

Évidemment, entre autres, ça venait avant tout, enfin non, pas exactement, c'est moi qui menait avec mon service de l'époque les réunions notamment au marché aux cochons qui était très touché, il y avait les gens qui étaient riverains du Bd de Suisse, Silvio Trentin, Barrière de Paris, qui était très touché à l'époque, et puis il y a aussi le 2ème comité de riverains, qui était celui des gens de l'hyper-centre, Raymond IV, Bayard, etc.. Les quais..Ca c'était le gros point noir, les gens nous abreuvaient, et nous réclamaient des centaines de doléances par semaine, plus ingérables les unes que les autres, parce qu'ils en pouvaient plus d'avoir des prostituées devant l'école de leur enfant, devant leur domicile etc. A ce stade là on s'est dit qu'on pouvait plus les gérer parce que nous notre but c'est la répression du proxénétisme, les policiers on est pas assistantes sociales. On est pas là pour décréter que la prostitution est illégale ou pas c'est pas notre problème, nous on est legalistes, la prostitution est légale, les gens ont le droit d'aller et venir dans la rue et d'offrir leurs charmes dans la mesure où elles ne dépassent pas les limites de la loi en l'occurrence ne pas se ballader les fesses à l'air par exemple, ne pas commettre d'outrage public à la pudeur, et ne pas, dans la mesure où la loi était toujours active, se prêter au racolage actif. Tout ce qui dans les fait n'a jamais existé.

Le racolage actif et passif dans la loi de 2003 existaient non?

Oui mais dans les faits ça n'a jamais existé. Parce que personne n'est capable de poursuivre quelqu'un pour racolage actif. Si moi demain j'ai envie de me foutre en short moulant, en maillot à trous, de me mettre du rouge à lèvres, je sais pas si ça m'irait bien, et de me foutre à l'angle de la rue là, je défie quinconque de venir me dire que je suis en racolage passif. Qui peut présumer que j'attends une relation sexuelle tarifée? Personne. C'est le problème de la répression actuelle des clients, c'est que pour réprimer le client il va falloir avoir une vision de l'acte consommé. Le constater. Vous voyez ce que je veux dire, ça va pas être toujours facile. Voilà donc on s'est basé à l'époque, on a pris en compte des secteurs à traiter urgemment, on s'est basé sur ce qui avait été fait dans d'autres villes, notamment à l'époque Béziers, Montpellier, Lyon, etc. Lille, l'agglomération lilloise. Et on a proposé ça, ce qui a été complètement refusé par l'équipe de Monsieur Cohen. Je fais pas de politique, je m'en fous, moi je suis au service de la République, mais en l'occurrence ça a été refusé d'un point de vue complètement dogmatique.

C'est à dire?

Politique dogmatique.

Qu'est ce que vous entendez par dogmatique dans ce cas là?

C'est clair pourtant ce que je vous dis. Monsieur Cohen était à la tête d'une équipe de gauche complètement hétéroclite, avec des gens notamment proche extrême gauche, et qui considérait que le simple fait de parler de ces zones d'exclusion prostitutionnelles était une atteinte fondamentale à la liberté d'aller et venir. Par ailleurs, les 2 grandes associations sur Toulouse, qui gèrent les intérêts des gens tirant profit de leur corps, c'est le Nid avec qui nous travaillons, qui est une association avec Monsieur Arnaud très bien, très cohérente dans le discours et dans les buts, les buts étant essentiellement la re-socialisation, l'accompagnement des personnes souhaitant sortir de la prostitution, et les aider bien entendu, le cas échéant, dans le cadre de la loi; à obtenir des papiers légaux et en règles s'ils dénonçaient un réseau ou s'ils dénonçaient leur proxénète, et puis les aider à trouver un boulot, une petite formation, enfin le truc normal, Grisélidis c'est tout à fait différent, on ne travaille pas avec eux pour une raison simple, c'est que eux leur but c'est

la favorisation de la liberté dans le travail sexuel, et ne pas sortir forcément les gens de cela, ce qui n'est pas notre but à nous, on considère, dans le droit français, que les prostituées qu'ils soient volontaires ou non sont des victimes, à ce titre ils doivent être sortis de ce phénomène d'exploitation sexuelle qui n'est absolument pas acceptable dans un monde moderne à mon sens, d'autant qu'il est exploité par des réseaux absolument abominable, enfin selon les nationalités, mais quand on parle des réseaux albanais, des réseaux ukrainiens ou biélorusses, des réseaux de certains roumains, je peux vous dire que c'est du lourd.

Et la prostitution de rue à Toulouse elle est exclusivement gérée par des réseaux?

Oui, quasiment. Presque à 100% de réseaux, des réseaux nigériens aussi.

J'ai vu une affaire il n'y a pas longtemps qui a été démantelée? Souvent ce sont des femmes les proxénètes, parce qu'on imagine beaucoup des hommes?

Oui, beaucoup d'anciennes prostituées. Chez les nigériens c'est différent on appelle ça les "mama". C'est très différent, au Nigéria on est dans un cas très différent, même des Rroms, des tziganes. Là on parle d'un pays le Nigéria qui selon ses législations locales autorise parfois de faire des procès contre des animaux en sorcellerie donc si vous voulez on part quand même d'extrêmement loin. Donc les prostituées sont "joujouées", le joujou, la sorcellerie.

[moi: oui on m'en a parlé]. Donc elles ont très peur et elles y croient dur comme fer vous pouvez leur dire ce que vous voulez donc elles vous parlent pas et de toute façon si elles parlent là bas on tue leur soeur ou leur mère ou un frère... Donc évidemment, ça aide à se taire aussi. Ils sont sans fois ni loi, ils les amènent jusqu'en Lybie, par Tripoli, elles arrivent en Italie, pour faire femme de ménage ou coiffeuse africaine, elles sont dressées dans des camps, des choses qui sont peut être désagréables à entendre, mais elles vont dans des camps de dressage pour les prostituées où elles se font passer dessus avec violence par 40, 50, 60 mecs, puis quand elles sont suffisamment brisées pour accepter leur sort elles sont re-joujouées et elles partent en dispatching dans différentes villes d'Europe, Nord de l'Italie, France, Allemagne.

Et il a des témoignages de femmes qui ont vécu ça?

Non, elles sont ensorcelées.

Du coup, comment sont produites les informations à ce niveau là?

On en a quelques unes évidemment, ça filtre, très difficile de les avoir sur écoute ces gens là, et leur dialecte est très particulier, la communauté chez nous par rapport au monde anglo-saxon est globalement faible sur le national, donc ils se connaissent tous. Alors c'est un anglais "petit-nègre" hein, c'est un anglais mâtiné, enfin de mélange de dialectes essentiellement originaires de la frontière avec le Bénin etc... voilà, la région d'Abuja, la région de Lagos, c'est mâtiné de tous les dialectes, énormément de camps de réfugiés, beaucoup de gens qui sont nés dans une ville à force d'être, Bénin City, comme son nom l'indique est une ville de réfugiés béninois à l'origine. Donc voilà, après les réseaux de l'Est sont différents. Bon là vous vous êtes sur la prostitution de rue. Pour les pays de l'Est, tout ce qui est pays lettons, Lituanie, Pays Baltes, beaucoup de lituaniennes.

Bulgares aussi?

Oui, non mais là je vais vous faire un panel si vous voulez, on va partir du plus haut de gamme vers le plus bas de gamme. Donc tout ce qui est escorting, tout ce qui est russe, lettonne, lituanienne, quelques jolies roumaines, espagnoles, sud-américaines-certaines pas toutes-pas mal de brésiliennes, bon là on est quand même dans le haut de gamme, dans de la prestation à 150 € la demi heure environ, 250 € l'heure, en hôtel, sur rendez-vous.

Ça se fait donc sur internet?

Oui, je peux vous montrer un site avec lequel nous travaillons quotidiennement. Ensuite, vous avez bon les roumains, ça commence... Les gens maintenant louent des appartements meublés à la semaine, ils y installent des filles, alors là les roumains qui tiennent le pavé qu'est ce qu'ils font, les plus mignonnes ils les mettent en appartement, tout le reste c'est sur le trottoir. C'est aussi graveleux que ça. Voilà donc [va sur un site internet] nous allons voir sur Toulouse ce que nous avons, aujourd'hui nous avons ceci, ça c'est les escorts en ligne sur Toulouse à l'instant où on se parle. Donc c'est la Redoute hein, on va prendre celle là au hasard. Donc Camila, j'l'a connais.

Vous avez l'occasion d'être en contact avec elles?

On les contrôle très régulièrement. On travaille sur elles, on a toutes les fiches hôtel. On a les fiches d'inscriptions hôtelières, on sait quand elles sont avec un homme, on les suit

depuis des années donc on sait quand y'a un homme qui va être là. Donc voilà vous avez tout ce qu'elles font, les prestations dans le détails, prix, bons ce sont des "roses" hein bien sûr. Donc sur la liste il y a la tournée à venir, pour que les gens puissent prendre des dates. [moi: la tournée dans différentes villes?] Oui, pour pouvoir faire du pré-booking, comme ça elles arrivent dans une ville elles arrivent avec un carnet de clientèle plein. Ici il y a les évaluations, il y a les mecs qui mettent des évaluations, un peu comme sur Airbnb. Sauf que là c'est des escorts. Donc voilà après vous avez ça vous avez Vivastreet...

Si ces femmes font ça en "free-lance", que se passe t-il?

On les contrôle, si elles foutent le bordel dans l'hôtel on leur demande de partir très vite, sinon on leur fout la paix. La prostitution est légale en France.

Ce sont des femmes qui sont le plus souvent dans des réseaux?

Non, dans l'escorting il y a beaucoup de nanas qui travaillent en free-lance.

C'est ce que j'avais cru comprendre.

Enormément d'étudiantes. De l'Est.

De France aussi non?

Peu, pas dans les mêmes domaines.

Sur internet il me semble pourtant.

Oui mais pas sur les mêmes sites. Les étudiantes françaises c'est bottinerose, vivastreet, et parfois sexymodel.com. Des mères de familles aussi.

Il n'y pas de modèle type de toute façon de la prostituée, on dirait.

Non, il n'y en a pas.

Vous étiez donc sur les nationalités, sur l'escorting internet. Et dans la rue?

Ben dans la rue il y a les vieilles bulgares, les roumaines pas terribles, les roms, toutes les nigérianes qui valent ce qu'elles valent (je parle là d'un point de vue caractéristiques physiques approche clientèle hein) voilà puisque les gens se sont quand même aperçus qu'ils gagnaient plus en les mettant en appart-hôtel donc voilà. Dans la rue les petites

albanaises et les petites roumaines cassent les prix. Globalement, avant c'était 50€ l'amour, avec un petit "a" évidemment, et 30€ la fellation. Aujourd'hui les roumaines cassent les prix a globalement 20 voir parfois 15€ la fellation et 30€ l'amour. Tout ce qui est fond de cuve en nuit, qui n'a pas trouvé de petite copine en boîte de nuit, tout ce qui est, ben, fond de cuve on appelle ça nous, les drôles de mecs qu'il vaut mieux pas croiser quand on est une jeune fille bien sous tout rapport, voyez. Tout ça voilà, tout ça ça va voir ces prostituées là. D'où les problèmes de tolérance. Parce que les filles descendent en rue, stagnent, ça amène du bruit autour d'elles, des prédatons d'un point de vue sanitaire et de l'hygiène. Quand les gens se levaient le matin et commençaient avec un seau et une pelle à nettoyer les préservatifs devant leur porte d'entrée, ça va bien quoi. Quand les prestations sexuelles se déroulaient à l'aplomb des fenêtres de petits immeubles où à l'arrière vous avez des jardinets, et que vous arriviez vous aviez 2 gamins à la fenêtre en train de regarder ça en se demandant ce que c'était...ça va bien aussi quoi à un moment donné il faut quand même raison garder et bien faire comprendre aux gens que tout ça c'est juste pas possible. Partant de ce constat que le prix de l'immobilier à Toulouse a tendance à stagner maintenant, après avoir monté beaucoup, aujourd'hui on constate, à part les 2 triangles d'or que sont le quartier des Chalêts et en bas de la Côte pavée, ça monte encore un peu, le reste est arrivé à statut quo, par rapport aux autres villes de France, on a rattrapé le retard, sauf que tous les endroits à maisons, c'est à dire toutes les petites maisons Bd de Suisse et autour chemin Bessmer, Roland-Garros, c'est l'autoroute, les gens tournaient en bagnole jusqu'à ce que la pute qu'ils avaient décidé d'employer soit libre. C'est à dire que les mecs voyaient le défilé mais en plus, l'horreur. C'était une autoroute la nuit. Certaines maisons avaient perdu jusqu'à 45% de leur valeur, ils ne trouvaient pas preneur depuis 3 ans de mise en vente. Et étaient mises en vente par ailleurs parce que les gens n'en pouvaient plus. Si vous voulez, ces gens là votent, et là une partie de l'échec de Monsieur Cohen, on lui a dit hein vous savez on se mêle pas de politique mais méfiez vous.

Il y avait eu de la prévention à l'époque avec les équipes de Monsieur Cohen, avec de la police il me semble, sur le Bd de Suisse?

Oui, et alors?

Ma question est: ça n'avait pas marché? Puisqu'il y a eu une intervention policière, mais sur le mode de la prévention.

La prévention, si vous voulez, moi je sais, enfin je vous accuse pas de ça, mais on vit dans un monde angélique où tout le monde a de grandes idées. Moi j'avais moi-même l'idée plus jeune que on pouvait en discutant avec les gens arriver à les raisonner et à obtenir des résultats plus sympathiquement qu'en leur mettant un coup de matraque. Je suis pas pour le coup de matraque non plus, c'est pas ce que je vous dis, j'ai fait que du judiciaire dans ma vie, je suis très loin du maintien de l'ordre ça me concerne pas tout ça. Mais bon ce que je peux vous dire c'est que la prévention fonctionne pas avec elles, pour des raisons simples: et au premier rang desquelles, si elles ramènent pas des thunes à leurs maquereaux, surtout les roumaines et les petites tziganes, elles se font massacrer. Par ailleurs, il faut que vous sachiez que ces filles là, à peine majeures, parfois très jeunes, on a même eu des cas où elles étaient pas encore majeures mais avec des faux papiers, vous voyez donc vous avez des gamines de 16 ans et demi, 17 ans, qui vous disent qu'elles en ont 18 et demi, vous voyez le défilé des mecs là, vous vous dites, moi j'ai une fille de 18 ans vous voyez, donc vous faites un lien immédiat à votre histoire. C'est juste abject quoi, c'est ça l'idée. Et de vous dire que vous devez capter tous ces mecs là... Enfin voilà, vous savez qu'il faut qu'elles ramènent de la thune, vous passez vous les engueulez un bon coup, elles disent oui oui d'accord, tous les flics municipaux leur disaient rhabille toi, elles disaient bon d'accord elles baissaient un peu la jupe elles cachaient un peu les fesses... Et puis le problème c'est que vous pouvez pas laisser une équipe municipale toute la nuit. Donc elles se cachaient 3 rues plus loin et dès qu'ils étaient partis elles revenaient.

D'accord. Mais là c'est pas le cas, y'a pas d'équipe de police qui tourne toutes les nuits?

Si, mais là ils verbalisent.

Et ça change quelque chose parce que là elles ont changé de quartier du coup.

Oui, mais de toute façon, les arrêtés municipaux d'interdiction de l'activité prostitutionnelle dans les secteurs ne sont pas tout à fait clos à mon sens, parce qu'ils n'englobent pas la totalité du périmètre qu'on leur avait proposé. Pour aborder, après je reviendrai à ce que je vous disais, le quartier de l'hypercentre, le quartier dit de tradition prostitutionnelle, enfin y'a 2 types de prostitution, y'a les vieilles putes qui font pas chier, qui sont dans le paysage depuis des années, et puis y'a la prostitution de rue qui est bordélique, le problème il est là. Si vous voulez, nous on avait proposé d'englober la

totalité de la Barrière de Paris et de l'Avenue des Etats Unis, pour les repousser définitivement jusqu'à après Sesquières. Pour deux raisons: pas d'habitations, des trucs qui ferment relativement tôt, c'est des zones de hangar, ça fait chier personne. Y'a guère que le KFC, que le Divino à l'entrée et puis voilà, ça ça peut s'arranger. Répartition de l'espace par ethnie d'origine. Parce que là encore, tout le monde a de grandes idées, tout le monde est beau et très gentil, sauf qu'elles se foutent sur la gueule en permanence, la réalité c'est qu'elles se détestent. Si une roumaine fout le pied sur le territoire des nigérianes elles vont la massacrer, si elles peuvent attraper une bulgare elles vont lui faire son affaire parce que les roumaines et les bulgares se détestent, etc etc. Vous voyez le truc. Donc essayer de les répartir; leur dire bon, arrêtez de nous ennuyer, de là à là, vous êtes combien, c'est les roumaines, de là à là ce sera les bulgares, vous battez pas sinon....Et puis même de leur organiser un petit truc plutôt propre et cohérent, alors en mentant, parce qu'on est dans un pays extrêmement faux-cul, la faux-culserie du droit français est tellement consternante, à ce point de vue là ça n'engage que moi mais réprimer la prostitution et interdire les clients et interdire les bordels, faut m'expliquer, mais le résultat derrière c'est qu'on a de la traite des êtres humains, parfois extrêmement violente, sur des réseaux qui emploient notamment des gamines dans la rue avec les dangers de la rue, le manque d'hygiène de la rue, le manque de suivi médical de la rue. Ou alors y'a une autre solution, on interdit la prostitution, et on met les prostituées en prison en les considérant comme des délinquantes ou des délinquants. Bon ben alors c'est à dire que là on fait un bon en arrière de 2 siècles et demi, ça c'est juste pas possible à mon sens. On est démocrate et républicain ou on ne l'est pas, et évidemment, les chinois qui interdisent la prostitution et qui envoient dans des camps de redressement leurs prostituées, en sont farcis de putes.

Dans les prisons?

Et dans la rue, et dans les hôtels de luxe aussi. Et ils les consomment à grande échelle, les militaires du régime. On a des réseaux chinois qui tombent, et c'est beaucoup à travers les salons de massage. A Toulouse, des salons de massages qui sont tombés. Donc voilà, il suffit de leur organiser ça, de leur mettre une petite guitoune sous prétexte d'hygiène...

Une guitoune?

Un genre chalet en bois. Un chalet tous les 15 mètres, on met une pièce on y a accès, on

met 1 euro et on a 20 minutes avec l'eau courante, un truc, comme une maison de repos. Puisque ça gêne tout le monde de dire qu'il va s'y passer un acte sexuel tarifé. Oui mais bon alors, si on le fait pas, il va se faire sur un container ou sur un capot de bagnole dans la rue.

C'est ça ma question aussi, dans le fait de les déplacer vers Sesquières et tout ça, la question de leur sécurité, est ce qu'elles ne sont mises encore plus en danger, puisqu'elles sont complètement isolées?

Ça c'est l'argument fallacieux de tous les gens qui veulent pas évoluer, qui veulent pas régler le problème définitivement. La réalité c'est que elles sont autant en danger dans des zones comme l'Avenue, le MIN par exemple qui n'est pas, où elles tapinent en permanence, toute cette Avenue des Etats-Unis, qui est dans le noir le plus complet, mis à part le 1er tiers où y'a les commerçants qui ferment et qui eux-mêmes deviennent un danger pour elles parce qu'ils sont excédés. Donc on leur balance une bouteille d'eau de javel à travers le visage, on leur balance des seaux d'eau usées...Oui, oui c'est pas bien, d'accord. Mais vous avez un commerce, avec une petite terrasse, quand il commence à faire beau l'été. Je parlais avec un mec qui a un kebab, qui vend donc des sandwiches, des boissons des trucs, super petit truc très calme, pas un kebab à merde où y'a tous les branleurs qui viennent vous voyez, non un truc où les gens viennent même parfois en famille, manger une assiette, le type est adorable. Il perd 40 ou 50% de son chiffre du jour au lendemain. Il a deux employés. Comment il fait? Comment il fait ce type là, il bosse soir et matin, comment il fait? Ben à un moment donné je comprend que le type soit excédé, et que quand il a fini de nettoyer le soir, il prend les eaux usées et poum, au moins la gonzesse se barre. Vous voyez, tout ça c'est pas bien mais c'est légitime dans l'action.

Donc les questions de sécurité et d'agressions elles seraient les mêmes en centre ville que plus loin? Parce que j'ai rencontré les 2 associations, le Nid et Grisélidis, et les deux associations à la base étaient contre, l'application des ces arrêtés au vu de leur travail de terrain.

Oui mais ils n'y connaissent rien. Premièrement, ils y sont pas toutes les nuits, deuxièmement, Grisélidis quand ils sont la nuit c'est essentiellement pour suivre les policiers qui sont en contrôle, et vérifier que leurs contrôles se déroulent le plus correctement possible. Vous voyez, c'est pas du tout pour soit-disant assister. Leurs

actions de terrain se cantonnent à distribuer des préservatifs, et puis des petites soupes de temps à autre. Ça va bien, les conneries. Quand il y a des gens qui agressent ils sont pas là. Nous on y est. Nous on traite les viols sur les prostituées, nous on traite les agressions sur les prostituées. Les vols, les dépouilles etc. C'est un faux argument. Je vais vous dire pourquoi aussi. Ça ils vous le diront pas mais, plus il y a d'arrêtés anti-prostitutionnels sur la ville, moins globalement, on l'a constaté, moins il y a en nombre de prostituées sur la ville. Pendant tout un moment ça se restreint beaucoup, du moins en prostitution de rue, qui est la seule prostitution sur laquelle ils travaillent réellement. Parce qu'il faut quand même constater qu'ils laissent complètement de côté les prostituées en appartement et compagnie, comme si elles n'existaient pas.

Elles ont une action internet à Grisélidis.

Oui, oui, bien sûr. Sur les escortes ça m'étonnerait qu'elles aient une grande action. Déjà faudrait qu'elles apprennent à parler dans leur langue. Et donc ils auraient des subventions etc qui seraient revues à la baisse puisque leur travail serait revu à la baisse.

De quoi?

Les associations. Si il y a moins de travail, il y a moins de moyens à donner, ils sont pas fous.

Du coup?

Du coup, c'est complètement, c'est aussi une manipulation. Moins y'a de putes à gérer, moins y'a de travail à faire moins y'aura de subventions et d'employés et de boulot et de tranquillité dans notre petit monde associatif, tout ça est calculé également. Il doit y a voir un fond de raisonnement aussi comme ça.

J'avais jamais vu ça comme ça.

Depuis 2011 j'ai eu zéro informations de la part de ces associations. Pourtant même le Nid prétendait nous en donner. Pour sortir des filles des réseaux. Zéro info. Cohérente. Et exploitable dans un travail judiciaire. Vous voyez, donc, hein. On va arrêter de se mentir. Nous notre travail c'est de mettre des proxénètes en prison. Tout ce qui est doléance, j'ai renvoyé au pénal de la police municipale, mais ça ne nous concerne pas. Moi je suis pas là pour gérer les problèmes d'emplacement de putes ou de petits conflits locaux parce que

les prostituées ont craché sur un riverain, ça ne me concerne pas ça. Moi je suis pas compétent, voilà, c'est pas mon problème. Et ça je l'ai rappelé et depuis 2011 effectivement j'ai fait chuter les arrivées de doléance prostitutionnelles nous concernant de 100%. J'en ai plus aucun qui m'arrive à moi, sauf si elle concerne la dénonciation d'un proxénète en cours.

Parce qu'il n'y a plus de riverains dans les zones où les filles tapinent maintenant?

Ah si. Ah si si.

Au fond de l'avenue des Etats-unis, ils n'y a pas beaucoup d'habitations.

Mais y'a pas que là-bas. Il y a le centre historique aussi. Centre, historique, les arrêtés..

Il contournent Belfort les arrêtés. Bayard par contre est concerné.

Bayard, Raymond IV, vous basculez sur Matabiau, Roquelaine etc.

Parce qu'il n'y a pas eu de plainte sur Belfort?

Qu'est ce qui se passe dans ce quartier, c'est là que je vous disais pourquoi Cohen a perdu les élections. Ce quartier c'est le premier triangle d'or de Toulouse, l'immobilier y est très cher, bobo à mort, tout le monde voulait sa petite maison dans le pourtours des Châlets, c'est très merveilleux, c'est génial etc, ouhlala c'est bobo, oui mais, y'a des putes. Dommage. Sauf que c'est gens là, vous voyez, tous excessivement bien-pensants sur la chose, d'ailleurs c'était très marrant de voir la différence de discours entre l'association des riverains de la zone nord et l'association des riverains au départ. En tout cas, des gens de l'hyper centre qui disaient non, on veut absolument pas qu'elles soient réprimées, ce sont des victimes on est d'accord, mais quand même vous pourriez leur expliquer que, je dis oui d'accord on va essayer, et globalement 3 mois après c'est putain on en peut plus, virez les. Je vous le fais simple, mais c'était ça. Donc ces gens là, ils ont fait quoi, ils ont acheté des petits appartements à 450-550 000 euros, 80-90 000 euros de travaux, et ils se sont retrouvés avec Joanna, Roxanna et Beba sous leur porte qui tous les soirs tapinent et leur font "coucou, ça va bichou" et qui sous les fenêtres de leurs enfants se font attraper sur les capots de bagnoles, c'est quand même la réalité. Là par contre on ne voit jamais ni Grisélidis ni le Nid quand on va choper le client et leur dire bon, la Monsieur, rhabiliez vous quoi hein, regardez y'a des fenêtres allumées. Vous êtes sous la fenêtre des gens là si on faisait ça sous vos fenêtres... Bon, voilà. La évidemment, ils ont

changé de discours ces gens là. C'est ce que je vous disais vous savez quand vous ouvrez votre maison ou votre appartement aux Châtelets, en pensant que c'est génial etc, vous n'avez qu'à voir rue du Printemps le nombre d'appartements occupés par des petites nigérianes, y'a des histoires de putes mineures là. Rue de la Balance, affaire de proxénétisme. Place Roquelaine, deux. Rue Agathoise, une. Rue Raymond IV, deux. Je vous parle des deux dernières années là. Si vous voulez les gens à un moment donné ils en peuvent plus. C'est légitime.

Les mêmes nuisances qu'à Barrière de Paris? Sonore, hygiène...

Ben oui. Elles gueulent, elles foutent leurs capotes partout, vous savez comment elles fonctionnent, on vous a expliqué non? C'est un préservatif, une lingette. Par client. Bon ben, si la poubelle est un peu loin, c'est par terre.

Donc là, vous voyez des effets positifs à ces arrêtés là?

Très positifs, ils faut les étendre.

Sur?

Il faut les étendre, les étendre sur le quartier historique, sauf le secteur des vieilles prostituées en appart' qui sont accoudées à leur fenêtre, elles sont très gentilles là, elles sont adorables, c'est des mamies gâteaux, bon évidemment elles ont été prostituées toute leur vie mais elles emmerdent personne vous savez la plupart elles ont leur 10-12 clients habituels, elle font un petit roulement mensuel, elles vivent, elles ont toujours cotisé, payé leurs impôts, d'ailleurs c'est tout à fait paradoxal hein, prendre des impôts sur la prostitution ça s'appelle du proxénétisme, à mon sens, voilà bon elles emmerdent personne, la plupart du temps elles possèdent leur petit T1, T1 bis à elles, on va pas enquiquiner ces braves dames, on va boire le thé avec elles très régulièrement, ça ferait rire tout le monde mais c'est une réalité, moi je vais boire le thé avec elles, discuter, elles ont une très bonne vision d'ensemble du quartier, des nouvelles, elles font attention t'as une petite nouvelle, attention là t'as une mineure. Parce que là bon, dès qu'on a mineure par contre toutes les lumières s'allument. Mineure sur le trottoir c'est juste pas possible. Voilà bon ça non, mais oui, étendre autour, aller jusqu'à la rue du printemps, je pense qu'il faudrait même aller un peu plus loin, aller jusqu'à la rue Brouardel, en les protégeant port Saint-sauveur. Port Saint-sauveur, elles emmerdent personne. Le seul risque sera circulatoire parce que pour rentrer au port saint-sauveur il faut faire le tour,

par la sortie 7 deniers, contourner, revenir en face de la route de Blagnac à gauche, et là le problème c'est rentrer dans le virage, donc si un mec arrive un peu fort derrière, pan, on va avoir des accidents. Donc je vous le dis, par expérience. Ensuite, y inclure toute l'avenue des Etats-Unis. A l'exclusion du MIN, peut être leur laisser là, à partir du MIN, juste avant le rond point de Sesquières.

Après, elles seront à Aucamville.

Moi je m'en fous après, elles seront dans une autre gendarmerie ce sera plus ma compétence. Les gendarmes comme ça ils arrêteront de faire des grands discours en prétendant avoir des cellules actives sur l'ensemble des choses, alors qu'au niveau national ils ne gèrent que 15% de la délinquance et de la criminalité, hein. Avec le même nombre d'effectifs que nous, donc vous voyez, tout ça.. A un moment donné, j'en ai marre de tout ça. Je devais partir à Sofia, sur la traite des êtres humains, évidemment mission annulée au dernier moment parce qu'il y a l'euro de football et que je suis sur tous les matches et compagnie. On est pris partout non, les gendarmes ça marche pas comme ça. Alors là évidemment ils redoutent, ils font pression pour pas que ces arrêtés s'étendent, ils le redoutent, bien sûr, parce qu'ils vont voir déferler chez eux tout un tas de problèmes de délinquance, secteur criminogène, parce qu'il y aura toujours à minima des agressions et des problèmes, toujours, si on fait une fac de criminologie, on a une matière qui s'appelle la victimologie, la victimologie, les prostituées sont au premier rang, avec les mineurs, les personnes âgées etc. C'est par définition un métier où on est victime privilégiée, c'est comme ça, le pourcentage de risque est le plus important, si on ne le veut pas, on sort de ce métier. Si on peut le faire.

Après là c'est une question qui j'imagine est renvoyée au niveau national, de comment on peut légiférer sur la prostitution? Par exemple, quand vous parlez du fait de pouvoir attribuer des espaces, des petites cabanes, ça ça pourrait réduire les nuisances, et le risque en quelque sorte, qui ferait que ce serait un métier moins dangereux?

Alors on peut pas les attribuer nominativement, mais dire que c'est des espaces pour aller ... pour des actes sexuels tarifés. Ça réduirait les risques, améliorerait l'hygiène, il suffirait de mettre à l'entrée des poubelles. Par ailleurs des guitounes espacées, mais pas trop, parce que la copine qui voit que sa copine a un client, si elle la voit pas sortir dans le quart d'heure-20 minutes elle s'inquiète de sa cop's et elle va frapper à la porte dire ça va Roxana, ça va machine, oui oui c'est bon, si il y a pas de réponse, alerte, une borne

d'appel d'urgence, reliée au commissariat, "bonjour monsieur, on est à tel numéro, y'a un problème, ma copine est avec un client, je crois que ça se passe mal."

En fait ce serait une gestion beaucoup plus pragmatique?

C'est rationnel. Et c'est sécurisant. Sauf que ça supposerait dans l'esprit des gens qui n'ont jamais été serrer la main d'une prostituée, qui sont jamais allé sur le terrain, qu'on remette en place les boxons, enfin les bordels. Non alors oui et non. Non, je pense pas. Parce que ce serait pas aux mains des réseaux, ce serait aux mains de la municipalité, et la pièce qu'on mettrait dedans à chaque fois, que par ailleurs elles pourraient faire mettre au client, ça n'est qu'un fond de roulement pour entretenir les petits machins et payer les gens qui vont aller ramasser les sacs poubelles. Ça a un coup tout ça pour les société. Mais oui ce genre de proposition, si vous saviez. Les italiens le font hein. Ça marche très bien, les italiens comptent le mettre en France. D'ailleurs elles ont beaucoup souffert de la crise espagnole, de ce point de vue là elles sont remontées en masse.

Et les relations avec les policiers qui sont en charge de l'application des arrêtés, entre eux et les prostituées, est ce que ce sont des relations bonnes ou conflictuelles?

Nous c'est pas nous, c'est les policiers municipaux. Vu le niveau de recrutement global des policiers municipaux, ça peut ne pas être terrible je pense, le problème est là. Après y'a des gens plus ou moins fins. Vous savez les prostituées elles peuvent être agressives. Là, j'ai fait une affaire il y a deux ans. Ils viennent d'être condamnés. Une agression d'un travesti et son protecteur d'un client. Les travestis sont réputés pour ça. Les travelos, appelle ça l'entolage des clients. Je vous explique: quand ils font une fellation, ils en profitent pour faire les poches du pantalon, vous voyez? Et il chourrent téléphone portable etc. Sauf que là le client il s'en est aperçu, il s'est un peu énervé, il a commencé à foutre une tarte ou deux au travelo en question. Son copain qui était non loin pour la protec' est arrivé et là ils ont bombardé le monsieur, il est tombé à l'arrière du crâne, donc là déjà il s'est fait une fracture de l'arrière du crâne, et ensuite ils lui ont donné des coups de chaussure de talon aiguille, qui lui ont crevé un œil etc. Bref, il a fait 6 mois de coma ce monsieur, et maintenant il est hémiparétique. Ils ont pris 10 et 8 ans je crois. Oui, et oui c'est, voilà, donc ils sont pas tous... ça peut dégénérer. Entre elles aussi, quand elles tombent à 3 ou 4 sur une concurrente, elles sont impitoyables, mais vraiment hein. Et leur but évidemment est la mutilation pour une raison extrêmement simple c'est qu'une fille

abîmée et mutilée ne peut plus se vendre et elles le savent donc vous imaginez bien qu'elles visent le visage, les mains, les seins... Évidemment. C'est pas joyeux hein.

Sur l'application de la loi de la pénalisation des clients, c'est déjà mis en œuvre?

Oui.

Comment peut se mettre en place ce genre de législation au vu de la difficulté de prouver que la personne est client? Il pourra toujours dire "j'étais en train de discuter", enfin voilà.

Oui, et puis la marmotte met le chocolat dans le papier d'aluminium, c'est ça?

Non, mais je veux dire la charge de la preuve va être compliquée, non?

Oui enfin sans preuve, la parole des policiers dans ce pays a encore pas toujours mais un peu de valeur quand même? Quand on fait un procès verbal où on atteste qu'on a constaté que, qu'on a vu aux jumelles que, qu'on connaît la fille comme étant une prostituée d'habitude, que le mec après discussion à la fenêtre est rentré dans sa voiture, que de loin on a vu des mouvements de haut en bas de la fille à califourchon sur le type, assis au volant et que voilà... Bon, bref, faut arrêter à un moment donné, c'est établi. Non, le problème de la mise en place de cette loi est double: elle n'est pas applicable pour ce qui se pratique dans les hôtels ou les appart-hôtels, parce qu'évidemment là vous pouvez pas constater de visu qu'il y a un rapport sexuel. Le deuxième c'est que nous, on travaille avec les clients aussi dans ces affaires là. C'est à dire que lorsqu'on va faire tomber un réseau de proxénètes on a besoin d'établir la prostitution. Pour établir la prostitution comment faites-vous: faut auditionner les clients. Contre promesse qu'ils ne seront pas inquiétés, que ça restera entre nous etc. Si derrière les parquetiers décident de leur envoyer des convocations au Tribunal de police pour l'amende forfaitaire de 1500€ ou 3750€ en cas de récidive, avec une grosse convocation tampon du Palais de justice ou de la Brigade des mœurs à domicile, et que c'est maman qui ouvre vous voyez ce que je veux dire? Non parce que là le problème c'est, on gère de l'humain des 2 côtés, on va se retrouver avec des divorces certes mais des divorces pour faute lourde, des mecs qui vont se suicider, on va en avoir, des types qui vont péter un boulard et venir tirer dans le tas, non non, faut faire attention à ça. Faut le prendre en considération.

Il y a déjà eu des arrestations de clients à Toulouse? J'ai entendu qu'il y en avait eu à Paris.

C'est pas une arrestation mais une contravention. Nous on a contrôlé beaucoup de clients depuis, oui. Mais on les a jamais verbalisé. De toute façon nous on verbalise pas, ça nous concerne pas.

Donc ils n'ont pas été verbalisé parce que l'infraction n'a pas été constatée?

Si, ils la reconnaissent sur le procès verbal. Non, ils ont pas été verbalisés parce qu'on voulait pas les verbaliser.

Pour ce que vous venez d'évoquer?

Oui, parce que sinon on travaille plus.

Est ce que vous pensez que ça va déplacer presque toute la prostitution de rue sur internet?

C'est impossible. Toutes les tziganes, si vous sortez de temps à autre la nuit pour les voir, toutes les tziganes qui sont encore de temps à autre sur l'Avenue des Minimes, et qu'on vire mais qui sont des fois aux arrêts de bus, tout ce qui est roumaine hypermaquillée de rue, c'est des tziganes ça, elles savent pas lire pas écrire.

Donc faire une annonce, c'est compliqué.

Ben on le fait pour elles, mais en plus elles vivent dans des taudis. On a même des prostituées qui vivent dans les camps de Roms, donc si vous voulez si elles veulent recevoir le client là bas ça va être compliqué. D'un point de vue de l'hygiène déjà on se demande comment les clients font pour pas s'en apercevoir. Enfin bon, faut voir aussi certains clients. C'est vraiment pas ragoutant.

C'est ce que vous disiez, quand vous parlez des niveaux de standings.

Oui, quand vous prenez rendez vous avec une lituanienne ou une russe étudiante bien élevée etc, déjà vous avez ce qu'on appelle le "social time" vous discutez un peu avec elle, dans la langue de votre choix la plupart du temps donc ça peut être le russe, français, anglais, parfaitement maîtrisé, parfois elles parlent même l'allemand ou l'espagnol, vous voyez donc ça peut être tout à fait cohérent, on boit un verre, un apéritif, une coupe de champagne, ensuite il y a la relation sexuelle puis il y a la relation sexuelle, puis on

rediscute et éventuellement si vous avez payé pour l'extra il ya une deuxième relation sexuelle, et ensuite en gros l'idée de l'escorting dans ce domaine c'est de faire comme si le client était en compagnie de sa petite amie. Comme dans une vie normale. Une petite amie certes très docile etc mais une petite amie quand même. C'est la même chose chez ces gens qui parfois les commandent pour une soirée complète, parfois pour la soirée et la nuit. C'est cher, là ça peut faire du 3000-4000 €. Selon les prestations et les produits proposés si je puis dire entre guillemets, mais ça s'apparente à ça.

Oui, c'est de la vente de service, ou de biens.

Oui c'est du service, pas du bien. Ça pourrait s'apparenter à des statuts d'auto-entrepreneur pour le coup, si ça existait dans la rubrique.

Il y a de la prostitution masculine à ce niveau là.

Oui, bien sûr.

Mais qui ne travaillent pas dans la rue?

Si, les travestis. On a un jeune qui se prostitue régulièrement là bas. Un garçon. Comme il est seul, il fonctionne assez bien.

C'est quand même pas majoritaire? En majorité il y a des femmes?

99%, non 95% c'est des femmes.

Donc les hommes en tant qu'hommes, seront plutôt sur internet, sur les sites d'escort gays etc?

Oui voilà.

Consultation du « Cahier des agressions avant le début de mon stage, extrait des témoignages recensés en lien avec l'arrêté municipal.

03/10/2014

H., Avenue des Etats-Unis, s'est fait agresser suite à une passe la semaine dernière. Le client lui a mis de la bombe lacrymo dans les yeux, lui a pris 350€. Elle a retenu la plaque d'immatriculation, l'a donnée à la police, qui n'a rien fait depuis. Les salariées lui proposent de passer à l'association et de se faire accompagner à nouveau au commissariat pour porter plainte.

11/06 /2015

S. s'est fait agresser par un client. Il lui a abîmé la lèvre, elle a des marques aux genoux. Elle n'a pas pu appeler à l'aide car elle était loin de tout. Elle n'a pas appelé la police, mais a vu un médecin.

19/03/2015, nuit

Une fille suite au renouvellement de l'arrêté raconte ses problèmes de peur et d'isolement. Elle s'est fait "chasser" de l'Avenue des Etats-Unis. La police lui dit d'aller plus loin.

09/04/2015

-Anita se sent harcelée par la police qui lui dit que toutes les rues sont interdites et vient sans cesse lui demander de se déplacer et d'aller vers des rues éloignées, sans lumières et sans habitations. Elle ne veut pas aller travailler si loin.

-Une femme nigériane qui travaille Avenue des Etats-Unis se fait chasser par d'autres femmes qui ne veulent pas qu'elle travaille sur cette place, même quand elles ne sont pas là.

-J., Avenue des Etats-Unis, est harcelée par la police qui contrôle régulièrement son identité, parfois même celle de ses clients. La nuit dernière, la police a contrôlé en masse les femmes qui travaillent sur l'Avenue, même celles qui travaillent sur une partie autorisée. Elle veut rencontrer des riverains et des policiers pour leur expliquer que c'est dangereux et qu'après 2h du matin il n'y a plus de passage de voitures et que les agresseurs se sentent libres de passer à l'acte.

10/04/2015 (Nuit)

-Viktor, qui travaille au Port de l'Embouchure, s'est embarquer en garde à vue à 2 reprises le mois dernier par la Police Nationale parce qu'il travaillait dans un secteur interdit par l'arrêté municipal. L'officier de Police Judiciaire lui a dit que la prochaine fois elle l'enverrait à l'hôpital, et a délégitimé l'activité quand Viktor revendiquait le fait de travailler ("mais vous êtes une pute").

-Amanda qui travailler au 49 bd des Minimes se fait très régulièrement contrôler par la Police. Elle s'est fait embarquer au poste une fois. Chaque fois la police lui demande de quitter le Boulevard, prétextant qu'il est interdit d'y travailler. Cependant la partie où elle travaille ne l'est pas.

-Une TDS Rue Raymond IV s'est fait prendre ses papiers en photo par la police ce qui constitue du fichage illégal.

Septembre 2015

J. et E. se sont faites interpellé par la Police Municipale et ont dû signer à deux reprises des amendes qu'elles n'ont jamais reçu par la suite.

16/09/2015, tournée exploratoire, Fenouillet

Au rond point Avenue de Paris, des filles se plaignent de la présence quotidienne de policiers qui viennent leur mettre la pression en leur disant que c'est interdit ici, alors que le secteur est autorisé. Des commerçants des alentours ont parlé de plaintes du voisinage suite à la présence de prostituées.

17/09/15, Nuit

2 filles bulgares se sont fait embarquer par la police, à côté de la gare, dans une zone interdite.

19/06/15, Nuit

K. s'est fait voler son sac par un homme dans la rue, a appelé la police qui n'est pas venue, n'a rien fait.

08/10/2015 (nuit)

La police est passée Avenue des Etats-Unis, ils prennent les filles en photo (visage, yeux, fesses) et contrôlent leur identité?

13/11/2015

M. qui travaille autour de la gare parle de harcèlement policier. La police n'arrête pas de tourner dans le quartier, demandent aux filles de signer le PV qui met l'amende.

16/12/15

Début de l'Avenue des Etats-Unis, des filles racontent qu'elles ont des amendes tous les jours. La police a déchiré la photocopie des papiers de l'une d'elles.

Début du stage, carnet de terrain.

Première TDJ avec Annie, les policiers qui parlent mal aux roumaines pq elles sont roumaines “on est pas en Roumanie ici, il faut avoir un travail pour gagner de l’argent en France...”

Nuit du 6 avril 2016

Barrière de Paris, V. (bulgare) travaille à un abribus dans la zone interdite par l’arrêté. Une voiture de police municipale s’arrête. L’agent l’oblige à mettre un legging sous sa jupe “trop courte”. Il fait référence à la “longueur réglementaire” que doit avoir sa jupe. On demande au policier où dans la loi est mentionné la longueur “réglementaire” des jupes. R. met un legging, acquiesce quand le policier lui parle, et monte dans le bus.

Ca va V.?

(elle rigole) ça va, je m’en fous. (elle enlève son legging). Voilà, je m’en fous, j’y retourne.

Tu reçois souvent des amendes?

Ah oui. Il met des amendes, ils viennent me voir, ils me disent de bouger. Ils t’en mettent une seule?

Non, non beaucoup.

Ils t’en mettent plusieurs dans la nuit?

Oui, une, deux, trois. (elle hausse les épaules)

C’est illégal, dans la loi c’est écrit seulement une amende par jour.

Oui, mais ils en mettent beaucoup.

Tu peux leur dire tu sais qu’ils n’ont pas le droit.

(elle hausse les épaules)

C’est difficile le travail. Là bas maintenant je vais au canal, les filles noires elles me disent “dégage, dégage”. Après l’autre côté c’est les roumaines, elles crient elles me disent que je dois pas être là. Alors là je viens ici et c’est la police ils me disent “interdit, interdit. Alors moi je vais où? Je peux pas aller là, je peux pas aller là bas. Alors je m’en fous maintenant, je reste là.

Beaucoup de fille disent ne pas voir la police. Elles disent toutes “ça va, pas de police”.

Tournée de jour, 13 mai 2016

Discussion avec une fille (Canal du midi, proche place Roquelaine, zone interdite) (les filles se baissent quand elles voient une voiture de police passer)

Tu te caches de la police?

Oui c'est la police là bas.

Ils viennent souvent vous voir?

Tous les jours oui.

Ils te mettent des amendes?

Oui, "interdit interdit" et amendes. (elle fait un signe de la main pour montrer qu'elle s'en fiche).

Tu payes tes amendes?

Non, on s'en fout.

[On discute et on lui montre les rues autorisées avec Annie. Après la rue de la Concorde, elles peuvent travailler]

Accueil de jour, mardi après-midi, 17 mai 2016

Discussion avec I. à propos des arrêtés.

"La dernière fois que j'ai vu la police dans la rue c'était l'année dernière.

C'était quand plus ou moins? En été ou en hiver?

Mois de juin je crois. J'étais Avenue des Etats Unis. Moi je travaille plus maintenant.

Ils sont venus, ils ont voulu me mettre l'amende, alors j'ai joué j'ai fait semblant. Naive tu vois, j'étais comme ça, je faisais comme si je cherchais mes papiers et après oh, ben ils sont à la maison après ils demandent la carte du métro pour avoir mon nom et prénom, mais pour l'adresse, j'ai dit que j'habite à l'hôtel par ici ou là bas, je montre plein de directions, je dis que je sais pas trop. Tu vois, je les embrouille.

Tu le décourages en fait!

Oui, Après le policier il est parti, il a arrêté, il m'a juste dit allez bouge décale toi. J'ai jamais reçu l'amende. Je donne pas mon adresse moi, je paye pas l'amende hein.

Z., travaille vers La Vache.

"Moi je vois souvent la police, ils mettent des amendes mais je donne pas mon adresse. Chaque fois ils me mettent une amende mais je paye jamais. Pff, jamais je paye les amendes."

Accueil de jour, mardi 24 mai 2016

Discussion avec J. qui travaille dans le secteur Roquelaine, interdit lui aussi. Elle vient parler d'un problème de harcèlement policier, suite à l'application des arrêtés. "Ils m'appellent au micro par mon prénom, ils me font des remarques sur mon physique. Ils m'ont mis plusieurs amendes que j'ai reçu à la maison et qui ont été majorées. Je vais contester la 2ème amende que j'ai reçu là parce que j'ai pas signé le procès verbal. Donc si vous pouvez m'aider moi je veux faire un recours c'est pas normal qu'ils me suivent comme ça et disent mon nom tout haut y'a toute la rue qui entend".

Nuit du 26 mai 2016

Discussion avec une fille bulgare, Barrière de Paris

Comment ça se passe les amendes?

La police elle met des amendes, plusieurs par jour.

Tu sais qu'ils n'ont pas le droit d'en mettre plusieurs, juste une, plusieurs c'est interdit.

Oui, je le dis, mais il s'en fout.

Discussion avec J. Avenue des Etats Unis

Ca va le travail? La police passe beaucoup?

Ca va, la police ça va. Mais y'a pas de travail.

Ils te disent de partir quand tu es ici, ou alors ici ça va?

Non, ils disent rien mais ils passent tout le temps. Plusieurs fois, ça passe, et repasse.

Après les clients ils ont peur. Et nous on est là, et y'a pas de travail.

Nuit du 27 mai 2016

2 filles, Bd des Minimes (zone interdite par l'arrêté)

Comment ça va ce soir? Il n'y pas trop de policiers?

Si, la police, toujours la police. Ils viennent tout le temps.

Vous avez beaucoup d'amendes?

Ouh oui. Plein plein.

Combien? Plusieurs par jour?

Oui, 3,4,5 ça dépend des fois.

Vous les payez?

Non.

Comment vous faites, vous donnez une fausse adresse?

[Une fille en particulier] J'ai rien reçu, je donne l'adresse au Grand Ramier, j'ai rien reçu. J'ai peur peut être qu'après j'aille en prison ou quoi, parce que je paye pas les amendes. Peut être ils vont me chercher me dire que je dois aller en prison. J'ai peur de ça.

V., Bd de Suisse, (zone interdite par l'arrêté municipal)

Tu vois pas trop la police par ici?

Si des fois ils passent. Moi je m'en fous.

Ils ne te mettent pas d'amendes?

Des fois ils veulent, mais souvent je me cache. Je pars plus loin. Des fois je vais avec la voiture du client plus loin comme ça c'est bon. Moi je reste là, c'est bon, ça va.

Mardi 31 mai 2016, Accueil du mardi

Cahier des agressions en date du 19 mai 2016: Jennyfer se fait harceler par la police car elle refuse de signer les amendes de l'arrêté municipal. Ils l'appellent par son vrai nom avec le haut parleur quand ils passent devant elle. Discriminations sur son physique. Prennent en photo sa carte d'identité. A reçu un supplément d'amende (107€ au total car elle aurait répondu aux policiers.)

J., qui s'était fait harceler par la police la semaine d'avant revient à l'association.

“Il y en a un en particulier qui continue, il veut toujours me mettre des amendes. Mais on peut pas m'accuser sans preuves, j'ai quand même le droit de marcher dans la rue”

17 juin 2016, cahier des agressions

Tournée de nuit

Filles roumaines après le rond point de l'Avenue des Etats-Unis, Andrea et Marta ont subi des violences physiques de la part d'un client et de passants. Ont appelé la police qui n'est pas venue.

23 juin 2016, Cahier des agressions

Veronika parle d'un harcèlement quotidien de la police. La police l'embête tous les jours, elle et sa copine. Elles travaillent sur la zone interdite.

Mercredi 29 juin 2016 tournée de jour

Discussion avec Amina qui travaille à sa fenêtre.

[On discute des clients, elle me parle des clients violents, qui sont d'abord gentils quand ils discutent sur le trottoir.]

Et tu fais quoi dans ces cas là?

Des fois j'appelle la police, mais tu sais comme nous on fait ce métier... ils s'en foutent. Une fois 4 heures après ils sont arrivés.

Ils sont souvent aux alentours, ils te connaissent pour ton activité?

Oui, ils savent des fois. Des fois ils viennent vite. Mais sinon, il s'en foutent des prostituées.

Discussion avec Jennifer (Roquelaine)

Tu as eu de nouvelles amendes?

Oui, j'ai payé mon ancienne, et là y'a pas longtemps ils sont revenus la police, il ma pris en photo la carte d'identité, donc je vais être obligée de payer là cette fois. J'ai rien reçu, mais je vais recevoir c'est sûr. Il m'a pris en photo la carte d'identité, il a dit "ah là cette fois je t'ai enregistré".

Naomi (Roquelaine, secteur interdit)

Comment ça se passe avec les rues interdites? Tu travailles quand même ici?

Oui. La police me dit de partir alors je pars, moi j'ai pas eu d'amendes pour le moment.

Je me cache. La journée ça va, je travaille pas la nuit parce que c'est pire.

Pourquoi c'est pire?

Parce qu'il y a beaucoup plus de police. La journée c'est plus tranquille. Je veux pas travailler la nuit parce que ce serait pas possible.

Rue Caffarelli :

Vous avez entendu parler de l'arrêté municipal ? Vous savez en quoi il consiste ?

Ah, oui ! Encore la loi qui interdit. C'est les autres là-bas, nous on reste ici personne ne vient nous embêter. Moi je suis pas illégale, je travaille ici, j'ai le droit.

Vous connaissez des personnes qui travaillent sur les rues interdites ?

Non moi je connais ici c'est tout. C'est pareil toujours pour les prostituées c'est racolage

et ils parlent du client aussi bientôt ils vont interdire les clients.

C'est fait, la loi est passée il y a 2 mois.

La loi est passée déjà ? Mais tu vois c'est pareil toujours. Qu'est ce que tu veux que je fasse moi pour l'instant je suis ici je suis pas illégale moi je suis dans les règles.

Bien sûr que c'est passé pour le client déjà ! Mais il y a pas de travail ! Ca fait longtemps qu'il y a pas de travail. C'est toutes les lois, c'est comme ça.

Pourquoi il y a pas de travail ?

TDS 2 : Les clients ont peur. Le client il a pas de sous aussi. La crise.

Avant les clients avaient plus d'argent ?

Bien sûr. Évidemment, maintenant ils te demandent 20 euros pour l'amour mais moi je sais je leur dis tu crois quoi là c'est pas possible. Moi aussi je nourris des bouches, je nourris, j'ai un enfant moi. Et y'en a ils demandent sans préservatif. Ils croient qu'ils font ce qu'il veulent. Mais moi aussi, attention, jamais sans préservatif. C'est comme ça. Je prends pas de risques. Je fais les test aussi. Non non je fais attention moi.

Nuit du 12 juillet 2016

6 TDS Avenue des Etats-Unis près de la station service

Vol et harcèlement par un homme et sa petite amie en voiture. Ils volent les sacs des filles qui tapinent à ce niveau là. La veille, l'homme est arrivé avec un couteau en menaçant les filles. Elles sont parties en courant. Elles ont appelé la police qui leur a demandé la plaque d'immatriculation de l'agresseur. Sans la plaque d'immatriculation, ils disent qu'ils ne peuvent rien faire. Je discute avec J., qui auparavant travaillait au métro Barrière de Paris. Discussion à propos des « Crazy guys »

Nuit du 12 juillet 2016

Discussion dans le bus de prévention avec 4 filles, bulgares et grecques (Avenue des Etats Unis)

Et toi le travail ça va?

Non, ya pas beaucoup de clients.

Ca fait longtemps que c'est comme ça, depuis 9 mois que tu travailles?

Oui, mais là maintenant sur le canal du midi, y'a du travail. Avant je travaillais sur le canal du Midi qui avait les cheveux rouges.

Tu as travaillé à Barrière de Paris?

Moi j'ai travaillé partout à Toulouse!

[Annie intervient] elle veut savoir ce qui a changé, si c'était mieux avant.

Ici c'est pas interdit c'est pour ça je viens ici.

Oui, mais dans beaucoup de rues c'est interdit, elle demande c'est quoi la différence.

Y'a pas de problèmes c'est comme avant je travaille.

[Je reprends la conversation] Ici c'est comme quand tu travaillais à Barrière de Paris? Ce sont les mêmes clients? [Annie :] Mais Aïcha, ici il n'y a pas beaucoup de lumières, pas de voisins, si tu tombes avec un fou tu es morte.

Aïcha :Mais ici y'en a ma chérie.

Moi :Il y a des voisins?

Bien sûr en face de moi il y a la police. Je pars par sur le parking je travaille juste à côté de moi, elle vient la copine elle me regarde pour vérifier et c'est tout.

Et avant quand t'étais à Barrière de Paris la police ils t'ont mis des amendes au début?

Moi avant il y a 4 ans, 5 ans je sais pas j'avais des problèmes d moi je pars pas dans hôtel je pars pas à la maison avec l'autre non seul la police pas loin, au parking à côté de moi, si tu veux pas tu veux pas le client je m'en fous

Oui, avec les clients, mais il y a un arrêté où c'est interdit à Barrière de Paris, et la police met des amendes.

Oui moi ils m'ont arrêtée, 2 fois.

Ils t'ont emmené au Commissariat?

Non non non. Juste elle m'a fait le papier, seul ça, 2 fois elle m'a arrêté la police là à Barrière de Paris, et 2 fois à la gare Matabiau .

Donc maintenant tu es venue ici?

Oui. Maintenant je suis ici bien tranquille il y a pas de problèmes.

Est ce que ça a fait des problèmes quand tu as changé de place par rapport aux autres filles?

Non moi toutes les filles me connaissent, tous, moi y'a pas de problèmes.

Tu t'es mise quelque part ou il n'y avait personne?

Oui moi je suis là ou y'a pas de filles, comme ça y'a pas de problèmes!

La police quand ils te mettent des amendes, comment ils te parlent?

Il y en a qui te parlent bien, d'autres très mal. Ici la police nous arrête pas parce que ici c'est pas interdit.

Les amendes, tu les as payé?

Non, jamais.

Tu as donné ton adresse?

Bien sûr ils m'ont même emmené jusqu'au commissariat

Et tu donnes ta vraie adresse?

Ah non, je dis un nom d'hôtel, je dis le 19-30, le 19-40 n'importe quoi.

Nuit du 12 juillet 2016

Joy et une bulgare, postées ensemble

Nous avons vu une voiture de police passer, on se gare à proximité de l'arrêt de bus, les filles tardent un petit peu à monter dans le bus. On discute des arrêtés, et du manque de clients.

Quels sont tes rapports à la police ? C'est tous les soirs qu'ils viennent ?

J. : Ils sont là souvent mais des fois ils disent rien. Ils passent devant nous à l'arrêt de bus, et ne s'arrêtent même pas. Alors on sait pas, on sait pas si c'est qu'ils font comme si ils nous avaient pas vu. Peut-être qu'ils ont envie de rentrer chez eux ! Moi je m'en fous. Sinon des fois ils sortent, on parle, on va sur le trottoir là-bas. Et on revient ici. Et ils reviennent et ils nous voient.

Et, là, comment ça se passe ? Ça peut tourner mal ?

Ça dépend. Des fois c'est « interdit interdit, dégage dégage ». Des fois on rigole.

C'est toujours les mêmes, tu les connais ?

J. : Non...oui. Oui, un peu. Il y en a qui me disent bonjour. Moi je dis « bonjour

monsieur » tu vois, en français. « Bonjour madame » aussi.

Et les amendes, tu en as reçues beaucoup ?

J. :Oui beaucoup !

Est-ce que tu en as payée ?

J. :Non !

TDS 2 : Jamais jamais on paye. Payé non, par contre « interdit interdit », tout le temps.

Mercredi 27 juillet tournée de jour

J. travaille dans le secteur Roquelaine. Nous discutons après que la police soit passée et qu'elle et les autres filles se soient dispersées.

Comment ça se passe avec la police qui passe tous les jours?

Ah ils font chier tous les jours

Tu prends des amendes?

Oui mais je signe pas les PV moi je reconnais pas l'infraction, c'est trop facile, je me ballade dans la rue et ils m'arrêtent ça marche pas!

Et les rapports avec les policiers?

Ça dépend y'en a qui sont bien, je les connais. Y'en a c'est des horreurs, surtout moi ça va ils me demandent les papiers et comme je suis française ça va, mais l'autre fois y'avait B., ils se sont mis à plusieurs et ils l'ont encerclé.

Elle n'est pas française B.?

Non, elle est roumaine. Et là ils la lâchaient pas. Alors moi je me suis pris un PV en plus parce que j'ai parlé à la policière, en parlant d'elle j'ai dit « la blonde » elle m'a dit « vous m'insultez pas » alors que je l'ai pas insulté j'ai juste dit qu'elle était blonde alors elle a écrit encore plus de trucs sur le PV mais moi je m'en fous, je signe pas le PV.

Entretien avec L., travailleuse du sexe, le 7 juillet 2016 – Durée : 40 minutes

Les secteurs où sont les filles roumaines, la rue où elles sont et l'angle du canal sont toujours interdits, et j'ai essayé de savoir pourquoi elles restaient à ces places là malgré l'interdiction.

Elles ont l'habitude, c'est tout. Moi je sais comment ça se passe, tu vas sur la rue là on peut pas se poser où on veut. Il y a des endroits où c'est pas interdit mais ça se passe pas comme ça, les filles elles vont là où elles sont habituées. Et après peut être qu'elles veulent bien changer d'endroit ou y'a des filles et où c'est pas interdit mais elles peuvent pas, parce qu'on peut pas arriver comme ça. Travailler dans un endroit où on est pas connue.

Pourtant la journée il n'y a pas beaucoup de monde ?

Oui y'en a pas beaucoup mais ça dépend tu vois, il y a des jours où on voit 5 filles, l'autre jour je me promenais par là bas et je voyais les filles roumaines y'en avait, en tout 12 filles. C'est comme pour moi le soir, des fois j'ai envie de sortir, des fois je sors pas.

Et toi tu travailles là ou c'est autorisé ? Tu n'as jamais été déplacée, touchée par cette interdiction ?

Si j'ai été touchée le soir où ils venaient juste de l'appliquer. Où je me suis pris une amende, il y avait au mois 7 ou 8 voitures de police à côté de moi, on était 2 filles. C'était derrière le Boulevard de suisse dans une petite rue, dans une station de bus. Après les 3 ou 4 jours suivants je crois que je me suis mis dans une station de bus à côté du rond point des Minimes sur l'Avenue qui donne sur l'Avenue des Etats-Unis. Je me suis pris encore une amende, donc en fait j'ai 2 amendes, et après c'est tout parce que je vais pas rester dans des endroits comme ça. Je passe la passerelle où c'est pas interdit et puis voilà. Et sinon je sors le matin dans un endroit où c'est interdit, là ou on trouve les filles roumaines, mais ça c'est que le matin, mais je me suis jamais fait attraper, j'ai des copines

qui travaillent aussi au même endroit le matin et se sont pris des amendes mais ça m'est pas arrivée à moi. Y'en a qui laissent les choses passer et y'en a qui appliquent, la loi.

Les relations avec la police, ça se passe comment, quand ils te parlent ?

Y'en a qui sont pas bien, j'ai entendu d'autres filles, moi quand ils m'ont mis les amendes ils ont été super gentils. Là toutes les filles que je rencontre elles me disent que y'a des violents. Apparemment y'a une femme. C'est ce que disent la majorité des filles, qui est très agressive, qui parle très mal aux filles, qui les pousse pour les faire dégager, pour leur faire peur, mais sinon...

Toi tu n'as pas eu de mauvaise relation avec la police ?

Oui, moi je peux pas dire, ça s'est pas mal passé, mais les filles avec qui je parle, souvent ça se passe mal. Après tu t'imagines par rapport aux violences, déjà si la police a des réactions comme ça avec elles quand elles leur met des amendes, donc quand y'a une fille qui va se faire agresser qui va appeler la police tu imagines comment ça va se passer.

La police en cas d'agression n'est pas efficace ?

Non, non pas du tout. Ça fait depuis l'année dernière que je fais les Tournées De Nuit, que toutes les filles parlaient d'un retour des violences dans la rue.

Les filles qui étaient Avenue des Etats-Unis ?

Non, on a vu des filles roumaines aussi qui n'étaient pas très très loin. Juste au premier rond point...

Là les filles te parlent de la police ?

Oui, la police fait rien pour elles.

Toi tu as changé de place, tu étais Bd de Suisse qui était interdit et du coup tu as changé ?

Oui moi j'ai jamais travaillé sur une seule place. Moi j'ai changé d'endroits, avant je travaillais Bd de Suisse, j'ai changé avec l'interdiction je me suis mise dans les petites

rues, après quand ils ont commencé à vraiment donner des amendes je suis partie. Je travaillais Avenue des États Unis mais à ce moment là y'avait pas de flics, ils passaient mais ils nous laissaient. Mais là maintenant les choses ont changé.

Toi donc à la première amende reçue, tu as changé de place ?

Oui, je me suis mise au métro Av. des EU, et après j'ai re-bougé. Depuis ce jour là j'ai pas repris d'amende, je me suis remise sur l'Av des EU, on va dire 30 mètres. Nous on se regroupait dans la nouvelle rue par rapport à comment on était dans l'ancienne rue Bd de Suisse. On se remettait comme on était, moi mon groupe les roumaines, 7 ou 8. Après moi j'ai pas travaillé longtemps dans cette rue. Mais il y a des filles qui sont restées et là ils les ont encore plus poussé au fond de l'Avenue des Etats-Unis.

Toi tu as changé de place avant qu'ils ne commencent vraiment à vous virer en fait ?

Oui.

Donc c'est pas la police qui t'a fait changer de place ?

Non j'ai décidé de bouger.

L'amende, quand tu l'as reçue, tu l'as payé ?

Non, j'ai rien reçu comme documents. On signe mais on reçoit rien J'ai demandé comment ça se passe si je veux payer ils m'ont dit vous allez recevoir à votre adresse mais j'ai rien reçu.

Tu avais donné ta vraie adresse ?

Oui oui j'ai donné la vraie mais j'ai rien reçu. C'était en 2014 et depuis j'ai rien. Mais moi encore c'est pas grave, j'en ai deux. Mais y'a des filles, roumaines aussi, qui ont reçu 30 ou 40 amendes, donc là bas c'était tous les soirs, tous les soirs elles prenaient des amendes mais elles continuaient à venir au travail. Voilà, ils ont rien reçu, rien payé. Du coup je sais pas à quoi ça sert. Je sais pas ce qu'ils vont faire à la fin. Par contre, tu vois si moi je suis dans la rue à 22h et je me prends une amende, si eux ils passent après minuit

c'est à dire 1h30 ou quoi ils ont le droit de me donner une autre amende, parce que on a dépassé les 24 heures. C'est un autre jour. Mais par contre ils ont profité de tout ça, y'a des filles qui se sont pris des amendes dans le même jour, à 21 heures ou à 23 heures. Par contre sinon sur l'Av des EU, ils viennent ils font souvent ça, ils viennent à 23 heures et reviennent à 1 heure du matin.

Et les filles savent qu'ils n'ont pas le droit de faire ça ?

Oui, les filles elles le savent, elles leur disent qu'ils ont pas le droit mais eux ils continuent. Ils s'en fichent aussi.

Est ce que tu penses que la présence de la police a fait baisser le nombre de clients ?

Les clients, pour moi, je te dis y'en a encore, je te dis ça pour moi. Y'a des clients qui ont peur de passer. Ils passent vite fait dans la rue, ils parlent vite fait, ils te demandent si t'as pas un endroit tranquille, c'est ceux qui ont peur. Y'en a d'autres, des connards comme on les appelle, qui profitent de la situation, ils viennent ils veulent des prix bas... Mais y'a toujours des clients dans la rue. Il y a toujours des clients, mais avec cette nouvelle catégorie qui négocie. Le seul truc le plus important qui a changé, les filles qui ont eu des moments de faiblesse, qui ont dit oui on va se faire attraper, si un client arrive avec 30 euros, on va y aller pour continuer à faire des sous, au lieu de 50. Et pour moi, c'est là que ça a commencé tout le bordel. Donc là y'en a qui le savent, que les filles sont embêtées par rapport à la police et ils en profitent. Et c'est pour ça que le travail ça marche plus.

Ils savent qu'ils peuvent négocier ?

Moi personnellement je les ai rencontré, ils te regardent, ils te disent oui je te donne 20 ou 30 euros et si tu veux pas y'en a d'autres qui le font. Il y a des filles qui habitent dans des maisons, c'est plus facile pour elles, elle peut se permettre d'aller faire l'amour pour 30 euros parce qu'elle paye juste une fois par mois son appart. Quand t'es à l'hôtel tu peux pas te permettre. Moi j'y arrive pas mais j'ai de la chance, mais ça fait des années que le patron il me connaît. Moi et toutes les filles qui sont là bas.

Il y a moins de roumaines qu'avant dans la rue ?

Oui, moins. En tout sur l'Avenue des Etats-Unis, des fois il y en a qui se mettent sur les Minimes encore, le soir on va dire que les roumaines sont 30 en gros sur tout Toulouse. Il y en a qu'on voit pas forcément pendant les tournées.

Quelle serait pour toi l'explication à ce que beaucoup de filles disent, qu'avant la prostitution c'était mieux et maintenant c'est beaucoup plus difficile ?

Ben c'est les lois, les filles par rapport aux lois, c'est ce que je disais tout à l'heure, tout a changé parce que les filles font ce qu'elles font...Après le client est toujours dans la rue.

Parce que quand A. me parle de son travail il y a 15 ans, c'était différent.

Ah oui non, moi là je te parle d'il y a 2 ou 3 ans en arrière. Mais moi je te parle je suis venue la même année qu'A., je pouvais faire 1000 euros en 2 ou 3 heures.

Avec les mêmes tarifs ?

Oui, mais des fois on montait dans la voiture en parlant de 50 euros, et tu pouvais demander des prix fous pour n'importe quoi, les gens ils comptaient pas parce qu'ils avaient de l'argent à ce moment là. T'avais pas le temps de fumer une cigarette, le client il t'attendait. Mon premier endroit où je suis arrivée c'est Boulevard de l'Embouchure, à côté de ponts jumeaux, c'était vide à l'époque, et j'avais pas vraiment le temps de me reposer, j'étais avec ma copine je sortais travailler à 22h et à 00h30 je rentrais. 3 heures de travail maximum ? Je faisais pas 1000 euros tous les soirs mais 700 ou 800 euros garantis. Et oui moi j'aimerais bien au moins que ça marche comme ça 2 ou 3 mois...

Et pourquoi c'est comme ça maintenant par rapport à il y a 10 ans ?

Les choses ont diminué avec le temps. L'époque où moi je commençais on était 60 filles sur Toulouse qui travaillions, je te parle des roumaines, bulgare, nigérianes et albanaise qui travaillaient de ce côté là. Là maintenant il y a beaucoup de filles qui arrivent de partout, qui acceptent de négocier, des clients qui en profitent...Et voilà, il y a la Police aussi... Les quartiers où on peut travailler et les quartiers interdits...Tout ça s'accumule et les choses changent quoi. Quand je suis venue, y'a un client qui vient qui me demande 10 euros pour faire l'amour, c'est pas possible des trucs comme ça. Ou alors y'en a un qui

vient et qui te dis « allez viens avec moi gratuit, je suis beau gosse ». Mais moi j'en ai rien à foutre qu'il soit BG, je suis là pour le travail, moi j'ai ma vie privée.

Je voulais reparler des places, les rues interdites ont amené de nouvelles places, dans ce cas là c'est compliqué entre filles pour retrouver ces places ?

Oui, ça a été toujours compliqué, ça l'est toujours. Là maintenant ça va mieux par rapport à quand je suis venue. Quand je suis venue, une fille restait pas 5 minutes sur une autre place. Maintenant si la fille est pas là, une autre peut rester à sa place 2 ou 3 heures. Après c'est vrai qu'avec le temps on crée du lien entre nous, moi j'ai des copines nigérianes, bulgares, on travaille, et si je veux discuter avec elle sur sa place, si un client arrive et veut partir en fait avec moi ben j'irai avec lui, elle pareil sur ma place. On crée des liens entre nous tu vois, mais après c'est vrai que ça existe toujours ça, les trucs « oui c'est ma place t'as pas le droit de travailler là ».

Les rues interdites ça a amené de nouveaux problèmes, ou ça n'a rien changé ?

Non, je crois pas que ça ait amené de nouveaux problèmes. Par rapport à ça ça va. Après c'est vrai que oui comme tu dis des fois avec l'arrêté par exemple y'a 2 ou 3 filles qui sont regroupées sur une place, peut être qu'elles vont rester là bas 2 ou 3 soirs